



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

917 th MEETING : 10 DECEMBER 1960

ème SÉANCE : 10 DÉCEMBRE 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/917)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):	
Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:	
Note by the Secretary-General (S/4571 and Add.1);	
Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/917)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):	
Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:	
Note du Secrétaire général (S/4571 et Add.1):	
Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING

Held in New York, on Saturday, 10 December 1960, at 3 p.m.

NEUF CENT DIX-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le samedi 10 décembre 1960, à 15 heures.

President: Mr. V. A. ZORIN
(Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/917)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):
Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:
Note by the Secretary-General (S/4571 and Add.1);
Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381)
Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:

Note by the Secretary-General (S/4571 and Add.1);
Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573)

1. The PRESIDENT (*translated from Russian*): In accordance with previous decisions of the Security Council I now invite the representatives of Mali, Guinea, the Republic of the Congo (Leopoldville), Indonesia, Cameroun, Yugoslavia, India, the United Arab Republic and Morocco to take a seat at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Mamadou Aw (Mali), Mr. Touré Ismaël (Guinea), Mr. Mario Cardoso (Congo, Leopoldville), Mr. Sukardjo Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Joseph Owono (Cameroun), Mr. Mišo Pavičević (Yugoslavia), Mr. Krishna Menon (India), Mr. Mahmoud Fawzi (United Arab Republic), and Mr. M'hammed Boucetta (Morocco), took places at the Security Council table.

Président: M. V. A. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/917)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):
Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:
Note du Secrétaire général (S/4571 et Add.1);

Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381)
Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:

Note du Secrétaire général (S/4571 et Add.1);
Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573)

1. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Conformément aux décisions précédentes du Conseil de sécurité, j'invite les représentants du Mali, de la Guinée, du Congo (Léopoldville), de l'Indonésie, du Cameroun, de la Yougoslavie, de l'Inde, de la République arabe unie et du Maroc à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mamadou Aw (Mali), M. Touré Ismaël (Guinée), M. Mario Cardoso (Congo [Léopoldville]), M. Sukardjo Wirjopranoto (Indonésie), M. Joseph Owono (Cameroun), M. Mišo Pavičević (Yougoslavie), M. Khrishna Menon (Inde), M. Mahmoud Fawzi (République arabe unie) et M. M'hammed Boucetta (Maroc) prennent place à la table du Conseil.

2. The PRESIDENT (*translated from Russian*) The Council will now begin consideration of the item on the agenda. I call on the first speaker, Mr. Tsiang.

3. Mr. TSIANG (China): As Mr. Tsiang I have no reason and in fact no right to speak before the Security Council. It is only as the representative of China, therefore, that I now take the floor.

4. The present series of meetings on the Congo is devoted mainly to the latest events, of which I assume the most important is the arrest of Mr. Lumumba. Although that is the main reason for these meetings, most speakers, beginning with the Secretary-General, have found it necessary to review past events, for it is only with a certain amount of review of the past that we can see the present in its proper perspective.

5. The Security Council was requested by the representative of the Congo to intervene. The complaint of the Republic of the Congo was that Belgium had intervened in the Congo with its military forces. In the early meetings of this Council I gained the general impression that, at that moment, most people considered the problem of the Congo to be the problem of Belgian military intervention. If the Belgian forces should withdraw, we were told that the problem of the Congo would be solved.

6. It was on that premise that the representative of Tunisia introduced a draft resolution, adopted by the Security Council [S/4387], which authorized the United Nations to render military assistance to the Republic of the Congo, to help the Republic to restore peace and order in that country, so that in time the security forces of the Republic of the Congo, with adequate technical assistance, could be responsible for maintaining order on their own account.

7. At that moment the Government of Belgium told the Security Council that Belgium was ready to withdraw as soon as the United Nations could take over the responsibility, and the first phase of the United Nations operations in the Congo was carried out on that basis; as the United Nations Force entered the Congo, Belgian forces withdrew. So far as that particular phase is concerned, we must consider it a substantial success. Nobody in that period criticized the Secretary-General. Praise for the Secretary-General was almost universal. My delegation joined the others in voicing our appreciation and admiration for the work of the Secretary-General.

8. Looking back now, we have learned that the restoration of peace and order in the Congo cannot be achieved as simply as we had thought. It appears that the causes of the disturbances are multiple, and Belgian military intervention was only one of several factors involved. Although the United Nations Force is playing its part in the Congo, we note, to our great regret, that the restoration of peace and order is not as complete as we had hoped; and that is due to the innate nature of the problem and not to any mistaken policy or operation on the part of the United Nations.

2. Le PRÉSIDENT [*traduit du russe*]: Le Conseil va maintenant examiner le point qui figure à son ordre du jour. Je donne la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, M. Tsiang.

3. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Je n'ai aucune raison et du reste aucun droit de prendre la parole à titre personnel devant le Conseil de sécurité. C'est donc en ma qualité de représentant de la Chine que je m'adresse à vous en ce moment.

4. La série de réunions que nous tenons actuellement sur le Congo est consacrée essentiellement aux événements les plus récents, dont le plus important est, je pense, l'arrestation de M. Lumumba. Bien que ce soit là la raison principale de ces réunions, la plupart des orateurs, à commencer par le Secrétaire général, ont estimé nécessaire de passer en revue un certain nombre d'événements antérieurs — tant il est vrai que c'est seulement en prenant quelque recul que l'on peut voir le présent sous son vrai jour.

5. Le représentant du Congo a demandé au Conseil de sécurité d'intervenir. La plainte de la République du Congo visait une intervention des forces armées belges au Congo. Au cours des premières réunions du Conseil, j'ai eu l'impression que, dans l'esprit de la plupart des gens, le problème du Congo se résumait à la question de l'intervention militaire belge. On nous a affirmé que, si les troupes belges se retiraient, le problème du Congo serait résolu.

6. C'est sur cette hypothèse qu'était fondé le projet de résolution du représentant de la Tunisie adopté par le Conseil [S/4387] qui donnait pour mission à l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance militaire à la République du Congo afin de lui permettre de rétablir la paix et l'ordre, et de faire en sorte que ses forces de sécurité soient bientôt, grâce à une assistance technique adéquate, en mesure de maintenir l'ordre par leurs propres moyens.

7. Le Gouvernement belge a déclaré alors au Conseil de sécurité qu'il était prêt à retirer ses troupes aussitôt que l'ONU pourrait prendre la situation en main. C'est sur cette base que se déroula la première phase de l'opération des Nations Unies au Congo. Au moment où la Force des Nations Unies est arrivée au Congo, les troupes belges se sont retirées. Nous pouvons donc considérer que cette première phase de l'opération des Nations Unies au Congo a été couronnée de succès. A ce moment-là, personne ne critiquait le Secrétaire général. Au contraire, presque tout le monde le louait, et ma délégation s'est jointe aux autres pour exprimer sa satisfaction et son admiration à l'égard de son travail.

8. Nous nous rendons compte maintenant que le rétablissement de l'ordre public au Congo n'est pas aussi facile que nous l'avions cru. Il apparaît que les causes de désordres sont nombreuses et que l'intervention militaire belge n'était qu'un des multiples facteurs en cause. Bien que la Force des Nations Unies fasse son devoir au Congo, nous constatons avec regret que l'ordre n'a pas été rétabli aussi complètement que nous avions pu l'espérer; cela est dû à la nature même du problème et non à la politique ou à l'action des Nations Unies.

9. We had a second phase, which we might call the Katanga phase, that began in August. There was a threat that the Republic of the Congo might be broken up and civil war might break out. Fortunately, large-scale civil war has so far been prevented; and more fortunately still, at least the framework of Congolese unity has been maintained. That is no mean achievement. Civil war is the worst of all wars. I understand why the Republic of the Congo values the maintenance of its territorial integrity and unity; we have at least succeeded in maintaining the framework of that unity. In this achievement the United Nations, under the able guidance of the Secretary-General, made a substantial contribution. Therefore, we should acknowledge that the second phase of the United Nations operation in the Congo should be considered substantially a success.

10. However, once more we have to face the fact that separatism in the Congo is found not only in Katanga but also in some other provinces, and it is found even among the various regions of a single province. The causes for such separate tendencies are multiple, and it is not possible for the United Nations, by some miracle, to eradicate these tendencies. However, as peace and order are restored, and economic development proceeds, trends towards unity will get the upper hand over the forces of division.

11. Now we come to the third phase of the problem of the Congo. We might well call this phase the Lumumba phase. Basically the present phase of the problem of the Congo is a problem of political opposition. Within what limits is opposition legitimate? Within what limits is a government obliged to tolerate and respect opposition? This problem is most complicated and there are no accepted standards. Countries vary greatly in dealing with political opposition. Certain countries have practised a liberal tradition, those countries not only tolerate political opposition but respect it. The constitutions of those countries provide a definite rule for official opposition, and the leader of the opposition is paid by the government for his services, as leader of the opposition. That is the extreme type of tolerance and respect for opposition.

12. On the other hand, in more recent decades, we have another practice in quite a number of countries, the totalitarian practice, where opposition is not tolerated at all. Leaders of opposition are either liquidated or purged with or without trial.

13. If the United Nations is to deal with a problem of this kind I am afraid that it will find a multitude of opinions. In any case, whatever our preferences in this matter may be — whether we are inclined towards the liberal tradition or towards the totalitarian tradition — it seems to me that we must acknowledge two things. The first is that the practice of President Kasa-Vubu in the Congo is neither that of the liberal tradition nor of the totalitarian tradition. He seems to have followed a middle road between the two extremes. The second is — and this I should like to emphasize — that, no matter how we feel towards the various practices for dealing with political opposition in a country, the United Nations could not and should not interfere. Such interference

9. Une deuxième phase, que l'on pourrait appeler la phase du Katanga, a débuté en août. La République du Congo était menacée de dislocation et il y avait un danger de guerre civile. Heureusement, on a pu empêcher jusqu'ici que la guerre civile ne prenne trop d'extension et heureusement aussi on a pu préserver tout au moins l'ossature de l'unité congolaise. Ce n'est pas un maigre résultat, car la guerre civile est la pire de toutes les guerres. Je comprends fort bien que la République du Congoienne à préserver son unité et son intégrité territoriale; nous avons au moins réussi à maintenir le cadre de cette unité, en grande partie grâce à la précieuse contribution de l'Organisation des Nations Unies agissant sous la conduite efficace du Secrétaire général. Par conséquent, nous sommes bien obligés de reconnaître que la deuxième phase de l'opération des Nations Unies au Congo a été un succès.

10. Il faut admettre toutefois que l'on rencontre encore au Congo des mouvements séparatistes dans d'autres provinces que le Katanga et même dans les diverses régions d'une même province. Les causes de ces tendances séparatistes sont multiples, et, à moins d'un miracle, les Nations Unies seraient bien incapables de les extirper. Toutefois, l'ordre public est rétabli, et, à mesure que progressera le développement économique, les tendances à l'unité l'emporteront sur les forces de division.

11. Nous abordons maintenant la troisième phase de l'affaire du Congo que l'on pourrait appeler la phase Lumumba; cette phase est au fond un problème d'opposition politique. Quelles sont les limites légitimes d'une opposition politique? Jusqu'à quel point un gouvernement a-t-il l'obligation de tolérer et de respecter les droits de l'opposition? Ce problème est extrêmement difficile à résoudre et il n'existe pas de règles généralement admises en la matière. La conduite des divers Etats à l'égard de l'opposition est très variable. Certains suivent une tradition libérale, et non seulement tolèrent, mais encore respectent les droits de l'opposition politique; les constitutions de ces pays contiennent des dispositions spéciales réglant l'activité d'une opposition officielle, dont le chef est payé par le gouvernement en place. C'est là le cas extrême de tolérance et de respect des droits de l'opposition.

12. A l'inverse, nous avons, depuis quelques décennies, la méthode totalitaire qui est appliquée dans un certain nombre de pays, et qui consiste à ne tolérer aucune opposition. Les chefs de l'opposition sont ou bien liquidés ou bien épurés, avec ou sans procès.

13. Si l'ONU doit s'occuper d'une question de ce genre, je crains qu'elle ne se trouve en présence d'une multitude d'opinions divergentes. De toute façon, quelles que soient nos préférences en la matière — que nous nous sentions attirés par la tradition libérale ou par la tradition totalitaire — il semble que nous devions au moins reconnaître deux choses: premièrement, que le président Kasa-Vubu ne suit au Congo ni la tradition libérale, ni la tradition totalitaire; il semble avoir choisi un moyen terme entre ces deux extrêmes. Deuxièmement, et je désire insister sur ce point, qu'abstraction faite de nos préférences en ce qui concerne les diverses façons de traiter l'opposition dans un pays, l'ONU ne peut pas et ne doit pas intervenir. Une telle intervention

would be against the Charter: in fact, it would be against international law as it exists today.

14. I am glad that on these points the representative of Argentina, at the 914th meeting a few days ago, and at the last meeting the representative of Ecuador, have made the juridical situation so clear and so convincing. I do not feel it necessary to cover the same ground again. I associate myself with their observations in that part of their statements. In a problem of this kind, concerning relations between a government and its opposition, not only is the United Nations juridically obliged to refrain from interference but it is politically wiser; since any such interference by the United Nations would open up prospects of great danger for all countries.

15. In these circumstances, the United Nations can only try to uphold the observance of human rights. We call the attention of the Government of the Congo and of all political groups in that country to human rights, because that is the kind of appeal the United Nations would address to Member States. It is not because the Congo has any particular obligation in the realm of human rights that we maintain that appeal. It is because the Congo, together with all the other Member States, must observe, or try to observe, the code of human rights.

16. For this reason my delegation believes that, in dealing with the third phase of the Congo crisis, our action should be limited to the upholding of human rights. Some members think that such action is almost no action. They would have us go much farther than that. They wish us to restore Mr. Lumumba to power. They have even gone so far as to say that the United Nations Force should disband the security forces of the Republic of the Congo. My delegation finds such suggestions grossly unacceptable. If we should try to disband the forces of the Congo we would be committing aggression against the Congo. The United Nations can do nothing of that kind.

17. As we were able in past phases, without solving the problem permanently, to turn events in the direction of a permanent solution, it seems that now, if we could encourage good sense and mutual accommodation, we might also help the Congo to follow a way of development through which government and opposition can work as complementary forces in a democratic country.

18. Sir Claude COREA (Ceylon): In the early hours of the morning of 14 July 1960 the Security Council considered [873rd meeting] an appeal submitted to it by the lawful Government of the new Republic of the Congo, [S/4382], for military assistance to enable it to maintain law and order within its territory and to ensure the territorial integrity and the independence of the whole territory of the Congo. We all remember how readily the Security Council responded to that request when it adopted unanimously the draft resolution submitted by the representative of Tunisia which committed the

serait contraire à la Charte, et du reste aussi au droit international tel qu'il existe aujourd'hui.

14. Je suis heureux que la situation juridique à cet égard ait été tirée au clair d'une façon convaincante à la 914^e séance par le représentant de l'Argentine et, à la dernière séance encore, par le représentant de l'Équateur. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de revenir là-dessus et je me contente donc de déclarer que je m'associe pleinement à leurs observations concernant ce point particulier. Dans une question comme celle des relations d'un gouvernement avec son opposition, non seulement l'ONU est tenue juridiquement de renoncer à toute ingérence, mais la sagesse politique le lui commande, car cette ingérence de l'ONU ne pourrait qu'ouvrir des perspectives très dangereuses pour tous les pays.

15. Dans ces conditions, tout ce que l'ONU peut faire est de tenter de sauvegarder le respect des droits de l'homme. Nous attirons l'attention du Gouvernement du Congo et de tous les groupements et partis politiques de ce pays sur les droits de la personne humaine, parce que c'est là le genre d'appel que l'ONU peut adresser à tous les Etats Membres. Et ce n'est pas parce que le Congo a des obligations particulières dans le domaine des droits de l'homme que nous lançons cet appel, mais bien parce que, au même titre que tous les autres Etats Membres, il a le devoir de respecter, ou tout au moins d'essayer de faire respecter, le code des droits de l'homme.

16. C'est pourquoi ma délégation est d'avis qu'en ce qui concerne la troisième phase de la crise congolaise, nous devrions nous borner pour l'instant à assurer le respect des droits de l'homme au Congo. Certains membres du Conseil pensent que cela équivaut pratiquement à ne rien faire. Ils voudraient nous entraîner beaucoup plus loin. Ils voudraient que nous restituions le pouvoir à M. Lumumba. Ils vont même jusqu'à proposer que la Force des Nations Unies licencie les forces de sécurité de la République du Congo. Ma délégation considère ces propositions comme absolument inacceptables; licencier les forces de sécurité au Congo équivaldrait à commettre une agression contre le Congo. L'ONU n'a pas le droit d'agir de la sorte.

17. De même que lors des phases précédentes nous avons réussi, sans toutefois résoudre le problème d'une façon permanente, à orienter les événements dans le sens d'une solution durable, de même, en faisant appel à la raison et à l'esprit de conciliation, nous pouvons maintenant aider le Congo à suivre une évolution dans laquelle le gouvernement et l'opposition peuvent fonctionner en tant que forces complémentaires dans un pays démocratique.

18. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Dans les premières heures de la matinée du 14 juillet 1960, le Conseil de sécurité a examiné [873^e séance] une requête qui lui avait été adressée par le gouvernement légitime de la nouvelle République du Congo [S/4382], en vue d'obtenir une aide militaire qui lui permettrait d'assurer le maintien de l'ordre public sur son territoire et de préserver l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité du Congo. Nous nous souvenons tous de la promptitude avec laquelle le Conseil de sécurité a répondu à cet appel en adoptant à l'unanimité un projet de résolu-

Council to giving the assistance which had been requested. The resolution, [S/4387] in operative paragraph 2 states:

“ *Decides* to authorize the Secretary-General to take the necessary steps, in consultation with the Government of the Republic of the Congo, to provide the Government with such military assistance as may be necessary until, through the efforts of the Congolese Government with the technical assistance of the United Nations, the national security forces may be able, in the opinion of the Government, to meet fully their tasks. ”

19. It is a matter for satisfaction that very speedily the Security Council resolution was translated into action, as a result undoubtedly of the dynamic activity undertaken by the Secretary-General, who was charged with this responsibility. Very soon the United Nations Force began to assemble in the Republic of the Congo and was built up to the satisfactory size of a military force which amounted to about 20,000 fully armed personnel. Unfortunately, that good beginning did not go on. When the Security Council considered the matter again, it felt that it could confirm the resolution of 14 July and, on 22 July and 9 August repeated its request to the Secretary-General to continue the action that had been authorized [S/4405 and S/4426]. But in spite of these decisions of the Council, the situation in the Congo did not improve.

20. There were many factors which contributed to the deterioration which set in in the Congo, both because of internal political dissensions and of external activities, intended to influence certain secessionist movements, in order to embarrass the established Government of the country, and to create difficulty in continuing the Government in the form in which it was established, under the then existing *Loi fondamentale*. These were the causes which led to the deterioration of the good position in which the Government of the Congo first began to operate, within a week of its declaration of independence. It is one of the most regrettable chapters in the political evolution of any country that this young State, which had just emerged into independence, should within a week of undertaking its responsibilities, within a week of setting up its own Government without difficulties of any kind, have had to face these enormous problems.

21. The difficulty of adopting a resolution in the Security Council in the fast deteriorating situation subsequent to August of this year, made it necessary to transfer the consideration of the matter to the General Assembly, and the holding of an emergency special session, which, on 17 September, considered a draft resolution and adopted it on 20 September without any objection, by a very substantial majority [1474 (ES-IV)]. There was no opposition to that resolution. I should like to quote paragraph 2 of that resolution in order to support the position which I am now advancing. It reads as follows:

“ *Requests* the Secretary-General to continue to take vigorous action in accordance with the terms of the aforesaid resolutions ” — that is, the Security Council

tion, présenté par le représentant de la Tunisie, qui donnait mandat au Conseil de fournir l'aide demandée. Le paragraphe 2 du dispositif de cette résolution [S/4387] est rédigé comme suit:

« *Décide* d'autoriser le Secrétaire général à prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et à l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches. »

19. Il y a lieu de se féliciter que la résolution du Conseil se soit très rapidement traduite par des actes, et cela sans aucun doute grâce à l'action dynamique du Secrétaire général à qui avait été confiée la responsabilité de son application. Les forces des Nations Unies furent très vite rassemblées dans la République du Congo et ne tardèrent pas à atteindre le chiffre respectable de 20.000 hommes complètement équipés. Malheureusement, tout n'a pas marché aussi bien par la suite. Lorsque le Conseil de sécurité se saisit à nouveau de la question il s'est estimé en mesure de confirmer sa résolution du 14 juillet et, le 22 juillet et le 9 août, il pria à nouveau le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il avait autorisée [S/4405 et S/4426]. Mais, en dépit de ces décisions du Conseil, la situation dans ce pays ne s'améliora pas.

20. De nombreux facteurs ont contribué à aggraver la situation au Congo; tout d'abord les dissensions et les conflits politiques internes, puis certaines activités dirigées de l'extérieur et visant à influencer les mouvements sécessionnistes; ceux-ci cherchaient à gêner le gouvernement établi et à lui susciter des difficultés dans l'exercice de ses fonctions sous la forme qui lui avait été donnée par la loi fondamentale en vigueur. Telles furent les causes, qui, une semaine à peine après la proclamation de l'indépendance, firent perdre au Gouvernement du Congo la situation pourtant avantageuse dans laquelle il se trouvait au moment de son entrée en fonctions. C'est une des pages les plus regrettables et les plus pénibles de l'histoire de tous les pays que celle où s'inscrit le drame de ce jeune Etat qui a dû faire face à des problèmes énormes, une semaine à peine après avoir accédé à l'indépendance et pris en main ses responsabilités, une semaine à peine après avoir mis en place son gouvernement sans aucune difficulté.

21. La situation se détériorant rapidement, et étant donné la difficulté qui s'est manifestée à partir du mois d'août d'obtenir l'accord des membres du Conseil sur un texte de résolution, il fallut renvoyer l'examen de ce problème à l'Assemblée générale. Au cours de la session extraordinaire d'urgence qui s'ouvrit le 17 septembre 1960, l'Assemblée examina un projet de résolution et, le 20 septembre, l'adopta sans modification à une large majorité [1474 (ES-IV)]. Cette résolution n'a rencontré aucune opposition. Qu'il me soit permis, à l'appui de la thèse que j'adopte, d'en citer le paragraphe 2:

« *Prie* le Secrétaire général de continuer de mener une action vigoureuse conformément aux termes des résolutions susmentionnées [il s'agit des résolutions

resolutions — “ and to assist the Central Government of the Congo in the restoration and maintenance of law and order throughout the territory of the Republic of the Congo and to safeguard its unity, territorial integrity and political independence in the interests of international peace and security ”.

22. These four resolutions are perfectly clear — the three adopted unanimously by the Security Council and the one adopted without opposition by the Assembly. All recognized that the Secretary-General should continue to take vigorous action to assist in the restoration and maintenance of law and order and in safeguarding the unity, territorial integrity and political independence of the country in the interests of international peace and security.

23. I have laboured this point thus far only to emphasize that the maintenance of law and order in the Republic of the Congo is a special responsibility of the Security Council and of the United Nations. It was a special responsibility entrusted to the Secretary-General in the utilization of the armed forces placed at his disposal. That was the mandate, and we have to remember it in the situation we are considering today.

24. In the same connexion we have also to appreciate one other factor, which is, that the action of the Security Council was taken on the first occasion and was continued on subsequent occasions, on the basis of a request submitted to the United Nations by the Central Government of the Republic of the Congo. It was a request signed by the President of the Republic and the Prime Minister who, according to the law prevailing at that time, with the Parliament which was then in existence, constituted the Central Government of the Republic of the Congo. Thus, the Security Council had before it a request by the lawful representatives of an established Government, calling upon the United Nations to come to its assistance with military forces and to help it to take certain action within its territory.

25. This point has to be remembered well because it has been argued that the presence of the United Nations Force in the Congo might be against the Charter as seeking to interfere in the internal affairs of the country. It is true that notice was taken of this possibility at the time and the Security Council resolutions specifically requested that neither the United Nations Force nor the Secretary-General should interfere in the internal affairs of the country. It has been attempted, however, to expand that statement to prevent the Secretary-General or the United Nations Force from taking any action to carry out the primary task with which they were entrusted at the request of the Government, namely, the maintenance of law and order and the security and integrity of the State.

26. Now we have this very unedifying, demoralizing and incomprehensible spectacle in the Congo. The United Nations in command of a substantial armed force of nearly 20,000, occupying various parts of the territory, having replaced Belgian troops in certain areas, having taken charge of the areas to maintain law and order, and yet doing very little to prevent the disorder that is rampant

du Conseil de sécurité] et d'aider le Gouvernement central du Congo à rétablir et à maintenir l'ordre public dans tout le territoire de la République du Congo et de sauvegarder son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales ».

22. Chacune de ces quatre résolutions — les trois adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité et celle qui a été adoptée sans opposition par l'Assemblée générale — indique clairement que le Secrétaire général doit continuer de mener une action vigoureuse afin de contribuer au rétablissement et au maintien de l'ordre public et de sauvegarder l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

23. J'ai insisté quelque peu sur cette question afin d'attirer l'attention sur le fait que le Conseil de sécurité et l'ONU ont la responsabilité principale du maintien de l'ordre public dans la République du Congo. Cette responsabilité a été confiée au Secrétaire général qui l'exerce au moyen des troupes mises à sa disposition. Tel est le mandat qui lui a été confié, et il importe d'en tenir compte lorsque nous examinons la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

24. A ce propos, nous devons tenir compte également du fait que c'est à la suite d'une demande présentée à l'ONU par le Gouvernement central de la République du Congo que le Conseil de sécurité a entrepris son action et a décidé plusieurs fois de la poursuivre. La requête en question était signée de la main du Président de la République et du Premier Ministre qui, d'après le droit en vigueur à ce moment-là, constituait, avec le Parlement non encore aboli, le Gouvernement central de la République du Congo. Ainsi donc, le Conseil de sécurité était saisi d'une requête émanant des représentants légitimes d'un gouvernement établi, qui sollicitaient de l'ONU une aide militaire destinée à leur permettre de prendre certaines mesures sur leur territoire.

25. Nous ne devons pas perdre cela de vue, car on a prétendu que la présence de la Force des Nations Unies au Congo était incompatible avec la Charte, sous prétexte que le but de cette présence était d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo. Il est exact qu'à l'époque il a été tenu compte de cette éventualité, de sorte que les résolutions du Conseil de sécurité priaient expressément le Secrétaire général et la Force des Nations Unies de ne pas intervenir dans les affaires politiques intérieures du Congo. On a cherché cependant à étendre la portée de cette disposition en vue d'empêcher le Secrétaire général et la Force des Nations Unies de mener l'action nécessaire pour remplir la tâche principale qui leur avait été confiée à la demande du Gouvernement, à savoir le maintien de l'ordre public ainsi que de la sécurité et de l'intégrité de l'Etat.

26. Nous assistons en ce moment au Congo à un spectacle aussi incompréhensible et peu édifiant que démoralisant. L'Organisation des Nations Unies a le commandement d'une force armée importante de quelque 20.000 hommes; cette force occupe plusieurs parties du territoire, elle a remplacé les troupes belges dans certaines régions, a pris sur elle d'assurer le maintien de l'ordre

throughout the country. The essential purpose for which United Nations troops were sent to the Congo was, as I said before, to maintain law and order. We now have a situation where, through a peculiar interpretation of the mandate given by the Security Council, these troops are standing idly by, while looting, robbery, rape, arson and even murder are taking place. People are arrested and are imprisoned, while United Nations troops are there, presumably engaged in the task of maintaining law and order.

27. How can that situation be justified? This is the difficulty in which my Government finds itself in facing the situation that has arisen in the Republic of the Congo. We have given, like many other States, the fullest support to this great enterprise; the greatest single effort of the United Nations, as the Secretary-General has called it. We must see that the purpose for which these forces were sent is carried out; if it is not, it is unedifying to the United Nations as a body, it discredits the United Nations.

28. If this Council has to introduce a resolution urging the observance of fundamental human rights in the Congo, and if these rights are not observed under the very eye of United Nations troops, then there must be something wrong and that is the real cause of the trouble in the Congo at the present time. I am not excluding other reasons; there are undoubtedly many and I have already referred to some, but we do not want to take up the time of the Council to refer to all the other causes which exist. We want to concentrate our attention on one cause, and this, in our opinion, is that the United Nations Force has applied the mandate in too restricted a manner in a fast changing situation, which required a completely new approach and readjustment, in order to justify the presence of the United Nations Force in the Congo. I shall deal later with some of the remarks made by the Secretary-General in his statement on 7 December [913th meeting], very legitimate observations which he made on this situation.

29. The question is, was it correct to adopt that interpretation? If it was correct, then, of course, we have no right to complain; but we have certainly the right to change the situation. This is an important point, to which I wish to draw the attention of the Council. We have no right to complain, if the Secretary-General is correct in his interpretation, that the Security Council resolutions gave him a certain mandate, which precluded him from taking action for the maintenance of law and order in the Congo, which did not envisage the involvement in matters of internal politics or dealing with internal policies. If that was correct, my contention is that it is the duty of the Security Council, or the United Nations, to change that position completely so that we get away from the position, where we appear like the rabbit, who is transfixed before the gaze of the boa constrictor and cannot move; he is inactive, powerless,

dans ces régions, et pourtant elle ne fait presque rien pour empêcher les troubles qui se manifestent aux quatre coins du pays. Je l'ai déjà dit, c'est avant tout pour y maintenir l'ordre que les troupes des Nations Unies ont été envoyées au Congo. Or, nous nous trouvons maintenant devant une situation où, par suite d'une interprétation assez singulière du mandat donné par le Conseil, ces mêmes troupes assistent passivement aux pillages, aux vols, aux viols, aux incendies, voire même aux meurtres qui s'accomplissent sous leurs yeux. On arrête, on emprisonne, et tout cela en présence des troupes des Nations Unies que l'on croyait occupées à maintenir l'ordre.

27. Comment justifier une telle situation? Voilà la question embarrassante que se pose mon gouvernement face à la situation actuelle dans la République du Congo. Comme beaucoup d'autres Etats, nous avons donné tout notre appui à cette entreprise de grande envergure — le plus grand effort jamais fait par l'Organisation des Nations Unies, comme l'a appelée le Secrétaire général — et nous devons veiller à ce que les forces armées accomplissent la mission pour laquelle nous les avons envoyées au Congo; si cette mission n'est pas accomplie, cela jettera un discrédit sur l'Organisation tout entière.

28. Si le Conseil est appelé à se prononcer sur une résolution demandant que soient respectés les droits fondamentaux de la personne humaine au Congo et si ces droits sont violés sous les yeux mêmes des troupes des Nations Unies, quelque chose ne va pas et c'est cela la véritable cause des troubles qui sévissent actuellement au Congo. Je ne prétends pas que ce soit la seule cause; sans doute y en a-t-il d'autres, et j'en ai du reste mentionné quelques-unes, mais je ne veux pas abuser de la patience du Conseil en les énumérant toutes ici. Il nous suffit de fixer notre attention sur l'une de ces causes, qui, à notre avis, est que la Force des Nations Unies a appliqué le mandat qui lui a été confié dans un sens trop restrictif et d'une manière qui ne cadrerait pas avec les besoins d'une situation en constante évolution; cette situation demandait à être examinée sous un angle tout à fait différent et il fallait procéder aux ajustements nécessaires pour justifier la présence de la Force des Nations Unies au Congo. Je parlerai plus tard des remarques très pertinentes qu'a faites le Secrétaire général au sujet de cette situation dans sa déclaration du 7 décembre [913^e séance].

29. La question qui se pose est de savoir si cette interprétation était la bonne. Si oui, alors, nous n'avons plus aucune raison de nous plaindre, nous avons toujours le droit de modifier l'état de choses actuel. J'attire l'attention du Conseil sur ce point qui me paraît très important. Nous n'avons aucune raison de protester si le Secrétaire général a raison de penser que les résolutions du Conseil de sécurité lui ont confié un certain mandat qui ne lui permet pas de prendre des mesures pour le maintien de l'ordre au Congo, lorsque celles-ci entraînent une immixtion dans les affaires relevant de la politique intérieure. Si cette interprétation est correcte, je prétends qu'il est du devoir du Conseil de sécurité ou de l'ONU de changer complètement d'attitude afin que nous puissions enfin sortir de la position où nous nous trouvons, aussi inactifs, impuissants, paralysés que le lapin figé sur place par le regard perçant d'un boa

mesmerized, almost atrophied. What is the good of the United Nations Force if we get into that position? If that is the position, then we will invite the Security Council to consider that it must be changed and the Council must give a new mandate to the Secretary-General, for the utilization of the forces in the Congo, to carry out the purpose for which they were sent. Now, this assumes the interpretation is right, that when the Security Council's resolution said the Secretary-General was not to interfere in the internal affairs, it meant that it precluded him from dealing with the situation.

30. I might observe parenthetically that the United Nations Command seems to have changed its policy now, which we appreciate very greatly, because the latest news and the information sent in the last report from the Special Representative of the Secretary-General in the Congo [S/4590] is that, in view of the serious situation in Stanleyville, the United Nations has taken action to protect the people whose lives have been threatened. That is maintaining law and order, and we, in our delegation, contend that was the correct action for the United Nations troops to take. But would not that be construed as interference with the internal administration of the country? There is a government today, whatever it may be, there is a President who carries on the government of the country, the government goes on. There are officials in charge who are responsible for the maintenance of law and order. But here, this would amount, or could be argued technically to amount to, an interference with law and order. But it has been done, and correctly done. What would have been the use of 20,000 troops of the United Nations Force if they stood by in their barracks, well armed, quite capable of doing their task, if the large number of people who were threatened were allowed to be arrested, molested, and ultimately killed by those in control of the provincial Government?

31. Our contention is that this action was also required of the United Nations Force in other situations, if only for the purpose of maintaining law and order. If it was not taken, because it was considered to be outside the mandate which the Secretary-General received under the resolutions of the Security Council, then I think that interpretation is wrong. But if the interpretation is right, or if we have any reasonable doubt with regard to it, I would advise the Council to consider the alteration of those instructions in a new resolution, so that the Secretary-General could be given the right to depart from that position completely and to use the forces, not to take part in the political affairs of the country, nor to bolster one politician in his attempt to seize political control of another, or even over another area, but to keep order. I know the Secretary-General has faced the situation that one politician has tried to get him to use United Nations forces to support attempts to harm the political activities of a rival. We are not thinking of situations of that kind; but of situations comparable to the one in Stanleyville, where action has now been taken, and we say should have been taken, so that confidence in the United Nations is not lost.

constrictor. A quoi peut donc servir la Force des Nations Unies si elle ne réussit qu'à nous placer dans une telle situation? Si cette interprétation du mandat du Conseil est la bonne, nous devons demander au Conseil de sécurité de donner au Secrétaire général de nouvelles directives tenant compte de la nécessité d'utiliser les forces que nous avons envoyées au Congo aux fins prescrites. Cela dans l'hypothèse où serait justifiée l'interprétation selon laquelle les résolutions du Conseil de sécurité, en interdisant au Secrétaire général de s'immiscer dans les affaires intérieures du Congo le mettraient dans l'impossibilité de redresser la situation.

30. Je tiens à signaler, entre parenthèses, que le Commandement des Nations Unies semble avoir modifié sa ligne de conduite, ce que nous apprécions beaucoup. Les dernières nouvelles, de même que les informations contenues dans le dernier rapport du représentant spécial du Secrétaire général au Congo [S/4590], indiquent en effet qu'en raison du caractère sérieux de la situation à Stanleyville, l'ONU a pris des mesures pour protéger la vie des habitants menacés. Fort bien, voilà ce que j'appelle maintenir l'ordre public, et notre délégation trouve que les troupes des Nations Unies ont très bien agi dans la circonstance. Mais ne va-t-on pas objecter qu'elles se sont ingérées dans les affaires intérieures du pays? Il y a un gouvernement au Congo à présent, quoi qu'on en pense. Il y a un président à la tête de ce gouvernement et ce dernier fonctionne normalement. Il y a des fonctionnaires et ce sont eux qui sont responsables du maintien de l'ordre. Techniquement parlant, il était donc possible d'interpréter ces mesures comme une ingérence dans les affaires intérieures du pays. Mais ce qui a été fait, en l'occurrence, a été bien fait. De quelle utilité serait la Force des Nations Unies, si ses 20.000 hommes, bien équipés, parfaitement capables de remplir leurs tâches, étaient demeurés enfermés dans leurs baraquements tandis qu'on laissait arrêter, molester et finalement assassiner tant de personnes menacées par des individus qui ont la haute main sur le gouvernement provincial?

31. Nous soutenons précisément que c'est ce genre d'interventions destinées à maintenir l'ordre public que l'on attendait de la Force des Nations Unies dans d'autres situations. Si elles n'ont pas eu lieu en raison de l'interprétation donnée par le Secrétaire général du mandat à lui confié par les résolutions du Conseil de sécurité, cela prouve à mon avis que cette interprétation est fausse. Mais si elle est juste, ou si nous avons encore quelques doutes à son sujet, je pense qu'il serait bon que le Conseil envisage la modification des instructions qu'il a données au Secrétaire général. Ces modifications pourraient faire l'objet d'une nouvelle résolution donnant à ce dernier le droit d'abandonner l'attitude adoptée jusqu'ici et d'utiliser les forces des Nations Unies non pour s'immiscer dans les affaires politiques du pays, ni pour aider tel homme politique à évincer un rival ou même à prendre le pouvoir dans telle ou telle région, mais pour maintenir l'ordre public. A ce propos, je sais fort bien que le Secrétaire général s'est trouvé dans la situation à laquelle je viens de faire allusion. Je sais qu'un homme politique a tenté de se servir du Secrétaire général et des forces des Nations Unies pour faire obstacle à la politique de son rival. Mais ce n'est pas de situations de ce genre que nous voulons parler.

32. I referred a little while ago to the statement made by the Secretary-General on 7 December, in which he said:

“ From the legal standpoint, therefore, the only conclusion open to the Secretary-General was to apply the mandate of the Force with full regard to the provisions of the Council resolutions. . . . As events have shown, this task has been a delicate and complex one, and not always attainable. Ambassador Dayal's reports have vividly revealed the difficulties in concrete situations. Thus, the Force has exercised its military power to protect political leaders of various factions from outright violence, even though such acts of protection have given rise to vigorous objection from the opposing side as being interference in political events. On the other hand, it has been considered beyond the scope of the mandate for the United Nations to interpose its Force against the national Congolese army acting under the authority of a Chief of State whose representatives now have been accepted by the General Assembly. ” [913th meeting, para. 30.]

The Secretary-General went on to say:

“ What I have said here about the mandate given to me and through me to the United Nations Force in the Congo is all too often forgotten or perhaps wilfully neglected or distorted. We could simply not do or have done the things which you have seen presented as our clear obligation. Criticism would have been justified if we had done what is now requested, by going beyond the clear mandate of the Security Council. But instead we are attacked for having remained within its limits. Why were the critics not, at an earlier stage, interested in widening the mandate, as their comments now indicate, including a disarming of the Armée nationale congolaise? Are they really willing to do so now, irrespective of what further changes may come about in the Congo? ” [Ibid., para 33.]

33. And then the Secretary-General once again referred to the question of the mandate given to him. He asked this very important question of the Council: “ Has the Council, have you, gentlemen, ever given the Secretary-General or the Force the means — I mean now the legal means — by which we could carry out the wider mandate which you believe has been given to the Force? ” [915th meeting, para 157.]

34. That is a fair question for the Secretary-General to ask us, and let us give him a fair and precise answer. Let us, in view of the very grave conditions now prevailing in the Congo, give to the Secretary-General and

Nous songeons plutôt à une situation du genre de celle qui règne aujourd'hui à Stanleyville; nous pensons que les mesures qui ont été prises dans ce cas auraient dû également être prises ailleurs, et que c'est seulement de cette manière que l'on pouvait maintenir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies.

32. Je faisais allusion tout à l'heure à la déclaration faite le 7 décembre par le Secrétaire général. Voici ce qu'il a dit:

« Du point de vue juridique, en conséquence, la seule conclusion qui s'offrait au Secrétaire général était de mettre en œuvre le mandat de la Force en tenant intégralement compte des dispositions des résolutions du Conseil. . . . Comme les événements l'ont montré, cette tâche était délicate, complexe et pas toujours réalisable. Les rapports de M. Dayal ont mis en lumière de façon frappante les difficultés rencontrées dans des situations concrètes. La Force a donc usé de sa puissance militaire pour protéger les chefs politiques de diverses factions de violences directes, même lorsque ces mesures de protection ont soulevé de vives objections de la partie adverse, qui y voyait une ingérence dans les événements politiques. D'autre part, on a considéré qu'il ne rentrait pas dans le cadre du mandat de l'ONU d'opposer la Force des Nations Unies à l'armée nationale congolaise agissant sous l'autorité d'un chef d'Etat dont les représentants ont été acceptés par l'Assemblée générale. » [913^e séance, par. 30.]

Le Secrétaire général a poursuivi:

« Ce que j'ai dit au sujet du mandat qui m'a été donné et, par mon entremise, qui a été donné à la Force des Nations Unies au Congo, n'est que trop souvent oublié ou peut-être délibérément négligé ou déformé. Il nous était tout simplement impossible de faire ou d'avoir fait les choses que l'on vous présente comme étant pour nous une claire obligation. Les critiques auraient été justifiées si nous avions fait ce qu'on nous demande maintenant de faire en allant au-delà du mandat clairement donné par le Conseil de sécurité. Bien au contraire, nous sommes attaqués pour être restés dans le cadre de ce mandat. Pourquoi, à un stade antérieur, ceux qui nous critiquent ne se sont-ils pas montrés désireux d'élargir le mandat, comme leurs observations l'indiquent maintenant, de manière qu'il comprenne le désarmement de l'armée nationale congolaise? Sont-ils véritablement disposés à faire cela maintenant, quels que soient les changements qui puissent intervenir ultérieurement au Congo? » [Ibid., par. 33.]

33. Par la suite, le Secrétaire général est encore revenu sur la question du mandat qui lui a été confié. Il a posé au Conseil la question très importante que voici: « Est-ce que le Conseil, est-ce que vous, Messieurs, avez donné au Secrétaire général ou à la Force les moyens — j'entends par là les moyens légaux — permettant de mettre en œuvre le mandat plus large qui, pensez-vous, aurait dû être donné à la Force? » [915^e séance, par. 157.]

34. La question du Secrétaire général me paraît pertinente. Donnons-lui une réponse franche et précise. En considération des conditions très graves qui règnent en ce moment au Congo, donnons au Secrétaire général et

to the United Nations Command a wider mandate, a mandate which will not be hemmed in and circumscribed, nor open to other interpretations. We owe it to him, we owe it to the United Nations Command and to all ranks of the United Nations Force. If the interpretation which has been put on the mandate by the Secretary-General is upheld, then we owe it to him and to the General Assembly, to give to the Secretary-General a firm, clear and unequivocal mandate, to enable him to carry out the principal tasks for which the United Nations was invited to the Congo on 14 July last by President Kasa-Vubu and Mr. Patrice Lumumba.

35. I am not unaware of the difficulties of widening the mandate, in view of the earlier practices of United Nations operations in the territories of its Member States. It is certainly a delicate matter. It is our most sincere belief that the ever-worsening situation in the Republic of the Congo has created not only for that territory, but for the world at large, an unprecedented crisis. Solutions to such situations cannot be found by recourse to existing precedents, for precedents are created by ever new and varying circumstances. It would be hopeless to search in the archives of this Organization for a precedent to cover an operation which, in its very inception, development, magnitude and complexity has become the first of its kind in the history of the United Nations.

36. We ourselves, therefore, are not afraid to face the reality of the situation and to advocate what may appear to some, revolutionary remedies. The Secretary-General himself voiced some doubts as to whether the Council could give a wider mandate without the risk of acting against the Charter. We do not see the grounds for any such fears. We do not think in this case there would be any action which could be interpreted as against the Charter, for this is a case where the Head of a State approached the United Nations and requested the Organization to render certain assistance of a specified kind. Even if there were no law and order in a Member State of the United Nations, even if there were violence and consequently the greatest danger to world peace, it would be improper and wrong for the United Nations to go to a sovereign country and to interfere in its internal affairs, except under the provisions of the Charter and the terms of the Security Council's decisions.

37. In this case, where a country has invited the United Nations to go to its territory and to take certain action, it would not be against the Charter if it went to that country and, in trying to do what it had been requested to do, followed certain interpretations in the discharge of its duties and tried to carry out the requests of that country. We do not, therefore, see grounds for any fears about the infringement of the Charter in this situation. After all, why did we send the United Nations Force to the Congo? It was not to have a good time and then come back, it was not to play about and to have a pleasant holiday there. We sent it to do a certain duty, to look after the interests of the people of the Congo. We are interested in the welfare of the people of the

au Commandement de la Force des Nations Unies au Congo un mandat plus vaste, qui ne soit pas circonscrit dans des limites étroites ni sujet à des interprétations plus larges. Nous lui devons cela, nous le devons aussi au Commandement de la Force des Nations Unies et à tous les soldats placés sous ses ordres. Si l'interprétation que le Secrétaire général a donnée du mandat initial est confirmée, alors nous lui devons, et nous devons à l'Assemblée générale, de donner au Secrétaire général un nouveau mandat rédigé avec clarté, précision et netteté, grâce auquel il sera en mesure de remplir les principales tâches qui lui ont été confiées le 14 juillet dernier lorsque le président Kasa-Vubu et M. Patrice Lumumba ont invité l'ONU à intervenir au Congo.

35. Je me rends bien compte des difficultés qu'implique l'élargissement du mandat du Conseil de sécurité. Les exemples précédents d'opérations des Nations Unies dans les territoires de certains Etats Membres nous ont prouvé à l'évidence qu'il s'agit là d'une affaire délicate. Toutefois, nous sommes convaincus que la situation qui ne cesse de s'aggraver dans la République du Congo a provoqué une tension dont les effets se font sentir non seulement dans ce territoire, mais dans le monde entier. On ne peut se baser sur des précédents pour régler de telles situations car les précédents sont toujours le produit de circonstances inattendues et variables. Il serait vain de chercher dans les archives de l'Organisation un précédent applicable à une situation qui, de par ses origines, son évolution, son importance et sa complexité, est unique en son genre dans les annales de l'ONU.

36. Pour notre part, donc, nous ne craignons pas de regarder les choses en face et de proposer des solutions réalistes, même si elles peuvent paraître révolutionnaires à certains. Le Secrétaire général s'est lui-même demandé si le Conseil de sécurité pouvait lui donner un mandat élargi sans risquer d'enfreindre les principes de la Charte. Nous ne partageons pas ses craintes. Nous ne pensons pas qu'en l'occurrence l'action du Conseil puisse être considérée comme contraire aux dispositions de la Charte puisque, dans le cas qui nous occupe, c'est le chef de l'Etat qui s'est adressé à l'Organisation des Nations Unies au nom de cet Etat et lui a demandé une assistance bien définie. Même si l'ordre public était définitivement compromis et remplacé par la violence dans un pays Membre de l'Organisation, même si, de ce fait, la paix du monde était mise en danger, l'ONU n'aurait aucun droit de se rendre dans un pays souverain et d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays, si ce n'est en conformité avec les dispositions de la Charte et en exécution des décisions du Conseil de sécurité.

37. Mais, dans le cas présent, un pays a invité l'ONU à se rendre dans son territoire et à y entreprendre une action bien définie. Sans enfreindre les dispositions de la Charte, l'Organisation des Nations Unies a le droit d'aller dans un pays et même d'interpréter dans une certaine mesure le mandat qui lui a été confié afin de pouvoir remplir les tâches que ce pays lui a fixées. Il n'y a donc à notre avis aucune raison de craindre une infraction aux termes de la Charte dans ce cas. Après tout pourquoi avons-nous envoyé la Force des Nations Unies au Congo? Ce n'est pas pour y passer de belles vacances, pour s'y amuser, et puis rentrer. Nous l'avons envoyée pour remplir une tâche bien déterminée, pour veiller aux intérêts du peuple congolais. Nous nous

Congo. We want to protect their rights, and it is in fulfilment of that desire that these people were sent to the Congo. If we are not going to see that purpose is carried out, if we are not going to fortify the troops with authority to carry it out, what is the use of our taking action at all?

38. Article 39 of the Charter is clear as regards the duties of the Security Council whenever there exists a threat to the peace or a breach of the peace. Article 40 further elaborates the duties of the Security Council to prevent an aggravation of a situation likely to cause a breach of international peace and security. The United Nations is today in the Congo, in all its aspects, because it was invited by the legitimate and unquestioned Government, so that our action can in no way be regarded as an intervention in matters essentially within the domestic jurisdiction of the Republic of the Congo.

39. The United Nations went into the Republic of the Congo in July 1960 to assist the Government of that country to maintain law and order. Since the military *coup d'état* organized by Colonel Mobutu in September of this year, the record of events in the Congo, so far as the achievement of the objectives for which the United Nations went there, is an extremely melancholy one. We have had the doubtful pleasure of witnessing a serious deterioration in public order, a callous disregard by those in authority, both at the central and the provincial level, for the security of life and property, a complete and unmitigated removal of parliamentary institutions, and open mockery and disregard for fundamental human rights. More recently, the United Nations itself has suffered a series of incidents culminating in the loss of life of members of the Irish and Tunisian contingents.

40. During the last few days, three of the Member States contributing to the United Nations operation have expressed very serious dissatisfaction in the state of affairs existing in the Republic. The question is being asked, and we have to face this question: has the United Nations succeeded in maintaining even a semblance of tranquillity? Have we helped to bring together the leaders of the fighting political parties? Have we assured to the Congolese people safety of life and limb?

41. It is my duty, on behalf of my Government, to observe with regret that the presence of the United Nations, even in so demonstrable a fashion, has not prevented the situation in the Congo from going from bad to worse with every passing week. That is due to the interpretation of the mandate and to the execution of that mandate, and it is time for the Security Council — I repeat again — to correct the interpretation if it is wrong and to take further action, by a proper resolution, to give the correct mandate to the Secretary-General. If the prestige of the United Nations is not to suffer a serious blow, we must act.

42. It is our belief that more damage can be done to the moral position of our Organization by an inactivity amounting to a combination of many things, in complete contradiction to the purposes and principles of our Charter, to the Universal Declaration of Human Rights, and to the accepted standards of international diplomatic

soucions du bien-être de la population congolaise et nous désirons protéger ses droits; c'est dans ce but que nous avons envoyé des troupes au Congo. A quoi sert d'avoir entrepris cette action, si nous devons maintenant nous désintéresser de son résultat et renoncer à donner à ces troupes l'autorité nécessaire pour parvenir au but?

38. L'Article 39 de la Charte définit clairement les devoirs du Conseil de sécurité en cas d'une menace contre la paix ou d'une rupture de la paix. L'Article 40 fait en outre une obligation au Conseil de sécurité d'empêcher l'aggravation d'une situation constituant une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'ONU est actuellement au Congo pour la seule raison qu'elle y a été invitée par le gouvernement légitime et incontesté de ce pays de sorte que notre action ne peut en aucune façon être considérée comme une intervention de l'ONU dans les affaires relevant essentiellement de la compétence nationale de la République du Congo.

39. L'ONU est intervenue au Congo au mois de juillet 1960 pour y maintenir l'ordre public, de concert avec le Gouvernement de ce pays. Depuis le coup d'Etat militaire organisé par le colonel Mobutu au mois de septembre, les événements du Congo, du moins en ce qui concerne le réalisation des objectifs visés par l'ONU, présentent un tableau extrêmement sombre. Nous avons eu le triste privilège d'assister à une détérioration grave de l'ordre public, au mépris total des autorités centrales ou provinciales pour la vie et les biens des individus, à la suppression complète des institutions parlementaires, tandis que les droits fondamentaux de la personne humaine étaient tournés en dérision. Plus récemment encore, les Nations Unies elles-mêmes ont été les victimes d'une série d'incidents qui ont abouti à la mort de plusieurs soldats des contingents irlandais et tunisien.

40. Durant ces derniers jours, trois Etats Membres participant à l'opération des Nations Unies ont exprimé leur vif mécontentement de la situation actuelle dans la République. La question est posée, et il nous faudra y répondre: les Nations Unies ont-elles réussi à maintenir au moins un semblant de calme? Avons-nous contribué à rapprocher les dirigeants des divers partis politiques opposés? Avons-nous assuré la sécurité du peuple congolais?

41. Il est de mon devoir, au nom de mon gouvernement, de constater avec regret que la présence de l'ONU n'a pas empêché la situation au Congo de s'aggraver de semaine en semaine. La faute en est à l'interprétation qui a été donnée du mandat du Conseil de sécurité, et à l'application qui en a été faite. Il est grand temps, je le répète, que le Conseil de sécurité rectifie cette interprétation si elle est fautive et qu'il donne par une résolution appropriée un mandat adéquat au Secrétaire général. Si nous voulons éviter une perte grave de prestige pour l'ONU, il n'est que temps d'agir.

42. Nous sommes persuadés que rien ne peut faire plus de tort à la position morale de notre organisation qu'une inaction, qui équivaut à une combinaison d'éléments en complète contradiction à la fois avec les principes et les buts de notre charte, avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes universels qui régissent

intercourse and the fundamental basis of the diplomatic structure of the modern state.

43. If I have used strong words, it is because we feel very sincerely that the situation is extremely grave, and that to allow ourselves to be outstripped by events is to shirk our responsibilities to the Congolese people as well as to the rest of the world.

44. I now wish to make a few constructive suggestions. There are four areas, in our view, in which firm and resolute action by the United Nations, even at this eleventh hour, might well put us back on the road to sanity. I shall briefly indicate what they are and how the delegation of Ceylon thinks the United Nations should carry out its responsibilities in relation to them.

45. First, we believe that the primary task of the United Nations in the Congo still is the immediate restoration of law and order. To think that law and order could be restored by adherence to a so-called theory of neutralism between the legitimate institutions of the State, on the one hand, and disruptive forces, on the other, is a mistaken one, the consequences of which have already shown themselves in no uncertain terms. To talk of law and order outside the Constitution's framework is to be occupied with a kind of fantasy. The Constitution of the Republic is based on two institutions: the Chief of State and the Parliament. The sooner we bring the parliamentary institution back into effective functioning the better it will be for us, as well as for the Congolese people. That is the first point on which we would ask that action be taken.

46. This brings me to the second area in which the United Nations must assert its authority in a positive manner. We should ask the Chief of State, who invited the assistance of the United Nations on 12 and 13 July, to reconvene without delay both houses of Parliament, if the mandate entrusted by the Security Council to the Secretary-General on 14 July is to be effectively carried out. We cannot carry out the mandate unless Parliament is reconstituted, because we want a lawful authority created in the Congo, with which the United Nations can be in close contact. A resolution of the Security Council spoke of consultation with the Central Government, the Central Government should be brought into being, and there is no person who can do that other than he who asked the Security Council to send assistance.

47. We, for our part, should assure the Head of State that the United Nations will afford to all deputies complete protection in the fulfilment of their parliamentary duties, so that the fundamental structure of democratic government would be protected and nursed in this fledgling State. This, in the view of my Government, is an immediate and necessary prerequisite for a solution of the differences in the Congo.

48. Thirdly, the Security Council will recall the statements made by President Kasa-Vubu during his stay in New York [912th meeting], that on his return to Leopoldville, he would, as Chief of State, make every effort to bring together the political leaders of all parties to

les relations diplomatiques internationales et les fondements de la structure diplomatique de l'Etat moderne-

43. Si j'ai prononcé des paroles énergiques, c'est parce que nous estimons sincèrement que la situation est extrêmement grave, et qu'en nous laissant dépasser par les événements nous ne ferions qu'esquiver nos responsabilités envers le peuple congolais et envers le monde entier.

44. Je voudrais maintenant faire quelques propositions constructives. Il y a selon nous quatre domaines dans lesquels une action ferme et résolue de l'ONU pourrait, même en ce dernier quart d'heure, nous remettre sur la bonne voie. Je les exposerai brièvement et en même temps j'indiquerai comment, de l'avis de la délégation de Ceylan, l'ONU devrait s'acquitter de ses responsabilités dans chacun de ces cas.

45. En premier lieu, nous estimons que la tâche primordiale de l'ONU au Congo est de rétablir immédiatement l'ordre public. Penser qu'il est possible de rétablir l'ordre en adoptant une attitude de prétendue neutralité entre les institutions légitimes de l'Etat, d'une part, et les forces de discorde, d'autre part, est une conception erronée dont les conséquences se sont déjà manifestées très clairement. Parler d'ordre public en dehors du cadre de la Constitution, cela relève de la fantaisie. La République est fondée sur deux institutions: le chef de l'Etat et le Parlement. Plus tôt nous remettrons en activité l'institution parlementaire, mieux ce sera pour nous et pour le peuple congolais. C'est là le premier point sur lequel nous voudrions que des mesures soient prises.

46. Je passe maintenant au deuxième point à propos duquel l'ONU doit faire preuve d'autorité de façon positive. Si nous désirons réellement que soit exécuté le mandat confié par le Conseil de sécurité au Secrétaire général le 14 juillet, nous devrions demander au chef de l'Etat qui a sollicité l'aide de l'ONU les 12 et 13 juillet de convoquer à nouveau, sans tarder, les deux Chambres du Parlement. Nous ne pouvons pas exercer le mandat sans que le Parlement soit rétabli; nous voulons au Congo une autorité légitime avec laquelle l'ONU puisse établir des relations étroites. Dans une résolution du Conseil de sécurité il est fait allusion à des consultations avec le Gouvernement central; il faut donc créer un gouvernement central, et seul est qualifié pour le faire celui-là même qui a demandé l'aide du Conseil de sécurité.

47. Pour notre part, nous sommes prêts à donner au chef de l'Etat l'assurance que l'ONU offrira une protection totale à tous les députés dans l'accomplissement de leurs devoirs parlementaires, afin de ménager et de consolider les structures fondamentales du gouvernement démocratique dans cet Etat chancelant. De l'avis de mon gouvernement, c'est là une condition *sine qua non* de toute solution possible aux différends du Congo.

48. En troisième lieu, le Conseil de sécurité se souviendra des déclarations faites par le président Kasa-Vubu pendant son séjour à New York [912^e séance]. Il a affirmé qu'en sa qualité de chef de l'Etat, il ferait tout son possible dès son retour à Léopoldville pour réunir les diri-

explore ways and means whereby the Congolese public could smooth out their present political differences. We, for our part, proclaim this as a statesmanlike approach of a leader devoted to the progress of his people.

49. We regret, however, that so far President Kasa-Vubu does not appear to have taken any steps towards the fulfilment of his promise in New York. Indeed, we sometimes wonder at the long silences of President Kasa-Vubu at a time when the very structure of his country and the bases for law and order are tottering, to the point of collapse, in his presence.

50. We recommend that the United Nations use every persuasive measure to promote a round-table conference of political leaders of all parties in the Congo, for the purpose of solving the very complex and constitutional divisions that now exist among them. To this conference we urge and submit that Mr. Patrice Lumumba be invited. There is a good precedent for this, and perhaps it would solve our present difficulties. There is an urgent demand for the release of Mr. Patrice Lumumba from prison. Apart from other arguments, such as parliamentary immunity, for his release, here is the best argument that could be advanced to release him. If a round-table conference is convened, Mr. Lumumba could be released to attend that conference. That is just what the Belgian Government did when Mr. Lumumba was in prison. They released him in order to enable him to attend the Brussels Conference, which preceded the independence of the Congo. We earnestly trust that this round-table conference could be held, and that it will include all the leaders, including Mr. Lumumba.

51. Lastly, my Government is gravely perturbed at the trend in the Congo, recently accelerated, towards what the Secretary-General, in his statement on 7 December, described as the "development of private armies loyal to individual political leaders within the Armée nationale congolaise". I would like to read the words of the Secretary-General on this very important point. He said:

"The development of private armies loyal to individual political leaders within the Armée nationale congolaise led in September to the emergence of Colonel Mobutu as a military leader in the Leopoldville area. It is difficult to see how this emergence of a more consolidated Armée nationale congolaise in the Leopoldville and surrounding area could be possible without some outside technical and financial assistance. This development has led to the creation of authorities which have no basis in the constitution of the Congo. The Armée nationale congolaise under Colonel Mobutu and the other authorities now holding control in Leopoldville have on many occasions directly and aggressively challenged the United Nations military forces, as well as the United Nations civilian operation, restricting on many occasions the task of the United Nations to maintain law and order, with which it was charged by the resolutions of the Security Council." [913th meeting, para 41.]

geants politiques de toutes tendances en vue de rechercher les moyens de régler les différends politiques qui sèment la discorde dans la population congolaise. Nous considérons cette attitude comme digne d'un homme d'Etat soucieux du progrès de son peuple.

49. Nous regrettons cependant que le président Kasa-Vubu n'ait, semble-t-il, encore rien fait pour tenir la promesse qu'il avait faite à New York. A vrai dire, nous nous étonnons du long silence que s'impose le président Kasa-Vubu au moment où la structure même de son pays et les bases élémentaires de l'ordre public menacent de s'écrouler sous ses yeux.

50. Nous recommandons à l'ONU d'user de toute sa force de persuasion pour favoriser la convocation d'une conférence de la « table ronde » réunissant tous les dirigeants politiques du Congo et au cours de laquelle ceux-ci rechercheraient une solution aux problèmes constitutionnels très complexes qui les divisent actuellement. Nous insistons pour que M. Lumumba soit invité à cette conférence. Il y a d'ailleurs un précédent qui peut nous aider à sortir de l'embarras. On demande instamment la libération de M. Lumumba: or, nous tenons ici le meilleur argument en faveur de cette libération — sans parler de l'immunité parlementaire et d'autres arguments encore. Si on convoque une conférence de la « table ronde », on peut libérer M. Lumumba pour lui permettre d'y participer. C'est ce qu'a fait le Gouvernement belge, la dernière fois que M. Lumumba était en prison. Il l'a libéré pour qu'il puisse prendre part à la Conférence de Bruxelles précédant l'accession du Congo à l'indépendance. Nous espérons vivement que cette conférence de la « table ronde » pourra avoir lieu, et que tous les chefs politiques y participeront, M. Lumumba y compris.

51. Enfin, mon gouvernement est très inquiet de la tendance qui se manifeste depuis un certain temps au Congo, et qui s'est récemment aggravée, vers ce que le Secrétaire général a appelé dans sa déclaration du 7 décembre « la formation, à l'intérieur de l'armée nationale congolaise, d'armées privées loyales à tel ou tel dirigeant politique ». Je voudrais citer les paroles du Secrétaire général qui, au sujet de ce point très important, a dit:

« La formation, à l'intérieur de l'armée nationale congolaise, d'armées privées loyales à tel ou tel dirigeant politique a abouti, en septembre, à l'arrivée du colonel Mobutu comme chef militaire dans la région de Léopoldville. Il est difficile de voir comment l'apparition d'une armée nationale congolaise plus cohérente à Léopoldville et dans la région avoisinante a pu être possible sans une assistance technique et financière extérieure. Cette évolution a conduit à la création d'autorités qui n'ont aucun fondement dans la Constitution du Congo. L'armée nationale congolaise, sous les ordres du colonel Mobutu, et les autres autorités qui exercent maintenant le contrôle à Léopoldville ont, à maintes reprises, de façon directe et agressive, défié les forces militaires des Nations Unies, ainsi que l'opération civile, mettant obstacle, en de nombreuses occasions, à ce que les Nations Unies s'acquittent de la tâche du maintien de l'ordre que leur avaient assignée les résolutions du Conseil de sécurité. » [913^e séance, par. 41.]

52. Why, then, were these unlawful military forces allowed to be formed? It is part of our duty to prevent such illegal activities. It is a violation of law and order to allow the building of an irregular army in a country where we know there is some attempt by the Government to build up a regular army. This is the source of the disorder and the violence which is occurring in the Congo, and some action must be taken to suppress it. We entirely agree with this view of the Secretary-General. I stated earlier that we are dismayed by the fact that precisely those authorities "which have no basis in the Constitution of the Congo" have provoked many serious incidents in the very presence of the highest officers of the United Nations Command.

53. It is with full regard to the legal as well as the military implications of the consequences that we state our view that the United Nations Command must now be directed to take all necessary measures to disarm any private armies throughout the territory operating under the orders of "authorities which have no basis in the constitution of the Congo". This is a serious step to take. Quite candidly, we are at a loss to see what alternative faces the United Nations in the present condition of complete anarchy which appears to prevail in the Congo. If one were cynical, one could fairly quote Thomas Hobbes, in *Leviathan*, where he described the state of nature as the state where "every man is enemy to every man... and the life of man solitary, poore, nasty, brutish and short".

54. We do not believe that this world Organization can tolerate such chaos. If it is felt in certain quarters that the disarming of Congolese forces would be an undesirable or dangerous precedent, we can only reply that it would be an even worse precedent for the United Nations to be rendered powerless, when in its very presence a country is tottering to ruin and the entire governmental structure is collapsing. I said earlier that if we are not prepared to face our responsibilities, it would be in our wider interests to acknowledge the fact and to withdraw our forces from the territory with dignity and with courage.

55. Needless to say, my delegation does not advocate this course at all. It would be disastrous to the interests of world peace, and the advancement of these newly emerging independent States, for the United Nations to withdraw from the responsibility which it has undertaken. Since we are there, we have to do a job and that job must be done notwithstanding the consequences, however inconvenient they may be.

56. These are the views of my Government. I express them to you with considerable concern at the worsening situation in that African country. We believe that inaction would lead to further deterioration. It is with regret that I disagree with my colleagues who think that there is really no necessity to introduce a resolution. My delegation is of the view that a resolution should be submitted to the Council, embodying the points to

52. Pourquoi donc a-t-on permis à ces forces militaires irrégulières de se constituer? Il était de notre devoir d'empêcher des activités illégales de ce genre. La constitution d'une armée irrégulière dans un pays est une violation de l'ordre public; c'en est une également que de laisser se constituer une telle armée quand nous savons fort bien que le gouvernement de ce pays essaye de son côté de mettre sur pied une armée régulière. Il ne faut pas chercher plus loin la cause du désordre et de la violence qui règnent au Congo et il faut faire quelque chose pour en finir; nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général sur ce point. J'ai dit tout à l'heure que nous étions stupéfaits de constater que ce sont précisément les autorités « qui n'ont aucun fondement dans la Constitution du Congo » qui sont à l'origine des nombreux et graves incidents qui se sont déroulés en présence des officiers supérieurs du Commandement des Nations Unies.

53. C'est pleinement conscients des conséquences qu'elle implique sur les plans juridiques et militaires que nous émettons l'opinion que le Commandement des Nations Unies doit recevoir l'ordre de prendre à n'importe quel moment toutes les mesures nécessaires pour désarmer les bandes armées qui opèrent sur tout le territoire pour le compte d'autorités « qui n'ont aucun fondement dans la Constitution du Congo ». C'est là une décision d'une extrême gravité. Mais, franchement, nous ne voyons pas ce que l'ONU pourrait faire d'autre dans la situation d'anarchie complète qui semble régner actuellement au Congo. Si l'on voulait être cynique, on pourrait citer à ce propos les paroles de Thomas Hobbes qui, dans *Leviathan*, décrivait ainsi l'état de nature: « Chacun est l'ennemi de son prochain... et la vie de l'homme est solitaire, misérable, sordide, bestiale et courte. »

54. Nous ne pensons pas que notre organisation mondiale puisse tolérer un tel chaos. Si certains milieux pensent qu'il serait inopportun et dangereux de désarmer les forces congolaises, nous répliquerons que ce serait un précédent encore plus regrettable et dangereux que de laisser l'ONU impuissante en face d'un pays qui court à sa ruine et dont la structure gouvernementale tout entière est en train de s'effondrer. Voilà la raison pour laquelle j'ai dit et je répète que, si nous ne sommes pas disposés à affronter nos responsabilités, il serait dans notre intérêt supérieur de le reconnaître avec courage et dignité et de retirer nos troupes du territoire.

55. Bien entendu, ma délégation ne préconise nullement une telle action. Il serait désastreux du point de vue de la paix internationale et du progrès des nouveaux Etats qui viennent d'accéder à l'indépendance que l'ONU se soustraie aux responsabilités qu'elle a assumées. Nous sommes ici pour accomplir notre tâche, quels qu'en soient les inconvénients et les conséquences.

56. Telle est l'opinion de mon gouvernement. Je vous en fais part avec tout le souci que nous cause l'aggravation de la situation dans ce pays d'Afrique. Nous croyons fermement que notre inaction ne servirait qu'à aggraver cette situation. Je regrette de n'être pas d'accord avec ceux de mes collègues qui ne jugent pas nécessaire de présenter un nouveau projet de résolution. Ma délégation est d'avis qu'il y a lieu de soumettre à l'examen

which I have referred so that they will not be ignored and by-passed. We shall state categorically our desire to confer on the Secretary-General a mandate to make use of the armed forces at his disposal so as to carry out the purpose of maintaining law and order in the territory of the Congo by all the means that appear to him to be necessary.

57. We propose also to embody in such a resolution references to the urgent necessity of taking whatever measures possible to have Parliament reconvened in that country, with guarantees of protection for it. We would at the same time urge the release of all members of Parliament who have been arrested and imprisoned by both sides, so that they may be able to perform their parliamentary duties, and we suggest that every effort be made to maintain law and order.

58. In concluding, I wish only to say this: whatever we have suggested has been suggested because of our deep desire to help the people of the Congo to maintain the new independent Republic which they have established. Here, in the Security Council from 9 September we have manifested, and the whole Council has manifested, our desire to assist the people of the Congo, and we can complete that picture today if we agree to adopt a resolution which will give to the Secretary-General the authority that is necessary for him to function in such a way that law and order will be restored once more in the Congo; legal processes will be established, parliamentary institutions will be reconvened and people will be without fear of arbitrary arrest and incarceration, and may go about assured that their fundamental human rights will be fully observed.

59. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before calling on the next speaker on my list, the representative of India, I give the floor to the Secretary-General who wishes to make a short statement.

60. The SECRETARY-GENERAL: I think it would be more useful if I were to revert to those comments which I should like to make on the various statements made here at a much later stage in the debate, but on the other hand I believe that it might be of value if at this stage I made a few observations aiming at straightening out what may be misunderstandings or misinterpretations of the legal situation.

61. The representative of Ceylon talked about the stand we have taken in the Stanleyville story of yesterday as indicating a change of policy. It is not a change of policy. It is exactly the same stand which we took regarding Mr. Lumumba when he requested protection, regarding Mr. Kamitatu when he requested protection, regarding Mr. Gizenga, in Stanleyville, when he did the same, and regarding Mr. Welbeck, the Chargé d'Affaires of Ghana at Leopoldville, when he did the same. That is to say it is, in that respect, a constant policy which we have adopted, and if the representative of Ceylon is satisfied with the present stand I understand that he is satisfied with the interpretation we have given to our duty to protect law and order in the sense of protection of life and property.

62. The point has been made that it should be the duty of the United Nations, or of the Secretary-General

du Conseil un projet de résolution mentionnant les divers points que j'ai indiqués afin qu'on ne puisse les négliger ou les ignorer. Nous devrions déclarer catégoriquement dans cette résolution que nous donnons mandat au Secrétaire général de faire usage des forces armées placées à sa disposition de manière à être en mesure de rétablir l'ordre dans le territoire du Congo par tous les moyens qu'il estimera nécessaires.

57. Nous proposons en outre de faire mention dans cette résolution de la nécessité de mettre tout en œuvre pour réunir le Parlement de ce pays sous la garantie de notre protection. Nous insisterions également sur la libération de tous les membres du Parlement emprisonnés par les deux camps, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions parlementaires; enfin, nous demanderions que rien ne soit négligé pour assurer le maintien de l'ordre.

58. En conclusion, je dirai ceci: les suggestions que nous avons faites ont été dictées par notre désir sincère d'aider le peuple congolais dans sa lutte pour la sauvegarde de la jeune république indépendante qu'il a fondée. Depuis le 9 septembre nous avons, tout comme les autres membres du Conseil de sécurité, manifesté ici notre désir de venir en aide au peuple du Congo. Aujourd'hui nous pouvons apporter la preuve de notre sincérité en donnant au Secrétaire général l'autorité nécessaire pour rétablir l'ordre public au Congo, pour assurer le retour à la légalité et la rentrée en activité des institutions parlementaires, bref, pour que le peuple congolais soit libéré de la crainte des arrestations et des emprisonnements arbitraires et puisse vaquer à ses occupations avec l'assurance que ses droits individuels fondamentaux seront intégralement respectés.

59. Le PRÉSIDENT [*traduit du russe*]: Avant de donner la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, qui est le représentant de l'Inde, je la donnerai au Secrétaire général pour une brève déclaration.

60. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL [*traduit de l'anglais*]: Je crois préférable de remettre à plus tard les commentaires que je voudrais faire au sujet de certaines opinions qui ont été exprimées ici. En revanche, il me paraît utile de faire dès maintenant quelques remarques pour dissiper les malentendus possibles en ce qui concerne la situation juridique telle qu'elle se présente.

61. Le représentant de Ceylan a cru discerner un changement de politique dans l'attitude que nous avons adoptée hier dans l'affaire de Stanleyville. Il n'en est rien. Nous avons dans ce dernier cas adopté exactement la même attitude qu'à l'égard de M. Lumumba, de M. Kamitatu, de M. Gizenga à Stanleyville et de M. Welbeck, chargé d'affaires du Ghana à Léopoldville, lorsqu'ils nous ont demandé protection. Nous avons donc suivi une politique constante dans ce domaine, et, si le représentant de Ceylan se déclare satisfait de notre politique actuelle, il ne peut qu'approuver l'interprétation que nous avons donnée de notre mission de maintenir l'ordre en protégeant la vie et les biens des personnes.

62. On a prétendu que l'Organisation des Nations Unies, autrement dit le Secrétaire général et le Commandement

and the Command, under present rules to liberate Mr. Lumumba. I have no reason at all to discuss this matter here. That would go beyond the framework of my present intervention. I want only to point out that, to our knowledge, Mr. Lumumba is arrested under a warrant of arrest which is probably signed — certainly approved — by the Chief of State, who is also the head of a delegation to the United Nations. That is to say, any action by force to liberate Mr. Lumumba would, in fact, mean overriding by force the authority of the Chief of State. I think we are all aware what that means in legal terms in relation to a country.

63. It was also said that if any act is against law and order it is the building-up of illegal armies. Now, the same observations apply. The Armée nationale congolaise, as it functions in Leopoldville under Colonel Mobutu, is sanctioned by, and under the authority of President Kasa-Vubu, who in fact is regarded — and regards himself, and constitutionally is — the Commander in Chief. It is perhaps something which should be taken into account when it is said that it would be within the competence of the United Nations to decide that we should disarm these "illegal armies". It is again a question of an action which overrides the authority of the Chief of State in his own country. I do not argue; I just want to draw this to the attention of the Council.

64. The representative of Ceylon mentioned Articles 39 and 40 of the Charter. They give certain rights; they may be considered as the background for action taken, although that is not quite clear legally. But I think that the Council may wish to consider whether those Articles can entitle the Council or the United Nations to action of the kind I have just mentioned. It was also hinted that if not, we may be entitled — or rather the Council may be entitled — to act, as indicated, on the basis of the fact that United Nations assistance was requested by the Central Government of the Congo. On that point I may just remind the Council of the fact that the request was signed "Kasa-Vubu" and countersigned "Lumumba"; that is to say, you are again facing a situation where you would act against the person who was at least one of the co-signatories of the paper on which you base your action.

65. Finally, there are the legal observations which have to be taken into account when you come to other political action. By diplomatic means, by political persuasion, of course the United Nations can try to further the meeting of both houses of Parliament and a round-table conference. But most certainly it is an entirely different proposition to say that we could put might behind such an invitation and thus, in fact, be those inviting. That would open vistas which I am sure this Council would like to consider most seriously.

66. In all these various respects it is quite obvious that the Council — and, may I add, the Secretary-General — is bound by the Charter provisions. I am sure that members of the Council wish to take that into account.

de la Force, était tenue, aux termes des règles actuelles, de libérer M. Lumumba. Je n'ai pas l'intention de discuter pour le moment cette question qui dépasserait le cadre de mon intervention. Mais je voudrais quand même faire remarquer que M. Lumumba, autant que je sache, a été arrêté sur un ordre signé — ou tout au moins approuvé — par le chef de l'Etat, lequel est également chef d'une délégation à l'Organisation des Nations Unies. Cela veut dire que toute mesure visant à libérer M. Lumumba par la force aurait constitué un abus de pouvoir à l'égard du chef de l'Etat. Je pense que vous vous rendez compte de ce qu'un tel acte à l'égard d'un pays souverain représente du point de vue juridique.

63. On a affirmé en outre que la constitution d'une armée irrégulière était au premier chef une violation de l'ordre public. Je répondrai que l'armée nationale congolaise, telle qu'elle existe aujourd'hui à Léopoldville sous le commandement du colonel Mobutu, est placée sous l'autorité du président Kasa-Vubu, qui se considère comme son chef — ce qu'il est en réalité, constitutionnellement parlant. C'est sans doute une considération dont il convient de tenir compte avant d'affirmer que l'ONU est compétente pour décider de désarmer cette « armée irrégulière ». Nous nous trouvons ici devant le même problème qu'auparavant: celui de savoir s'il faut passer outre à l'autorité du chef de l'Etat dans son propre pays. Je ne discute pas, me contentant d'attirer l'attention du Conseil sur ce point.

64. Le représentant de Ceylan a parlé des Articles 39 et 40 de la Charte. Ces articles confèrent certains droits et on peut les considérer comme formant la base des décisions prises, bien que la situation juridique à cet égard ne soit pas tout à fait claire. Mais je pense que ce qui importe pour le Conseil, c'est de savoir si ces articles l'autorisent lui ou l'ONU à entreprendre une action du genre de celle que je viens de mentionner. On a laissé entendre également que, dans la négative, le fait que l'aide de l'Organisation des Nations Unies au Congo ait été demandée par le Gouvernement central de ce pays nous donnerait le droit — ou, plutôt, donnerait le droit au Conseil — d'agir dans le sens indiqué. A ce sujet, je me permettrai de rappeler au Conseil que la demande en question était signée « Kasa-Vubu » et contresignée « Lumumba ». Autrement dit, nous nous trouvons une fois de plus dans une situation où il s'agit de prendre des mesures contre une personne qui est à tout le moins un des cosignataires du document sur lequel seraient fondées ces mesures.

65. Enfin, pour ce qui est des autres aspects de notre action politique, il faut tenir compte de certaines formes juridiques avant de s'engager. Il va sans dire que l'ONU peut, par la voie diplomatique, ou bien par la persuasion, favoriser la convocation d'une conférence de la « table ronde » et le rappel des deux Chambres du Parlement. Mais quant à utiliser la force pour provoquer la décision des autorités congolaises de réunir cette conférence et de rappeler le Parlement, c'est une tout autre affaire. Je suis sûr que le Conseil demanderait à réfléchir sérieusement sur les conséquences qui pourraient s'ensuivre.

66. Dans tous les cas, il est clair que le Conseil — et je pourrais ajouter, le Secrétaire général — est lié par les dispositions de la Charte et je suis certain que les membres du Conseil ne voudront pas perdre de vue cette considération.

67. I apologize for these added observations. I am just drawing attention to certain facts in the situation. My basic reason for this intervention was to point out that the Stanleyville action is entirely in line with the policy we have pursued over the past few months.

68. Mr. Krishna MENON (India): At the outset I should like to express the appreciation of my Government for the consent that the Security Council has given to our participation in this meeting, under the relevant clauses of the Charter and the provisional rules of procedure of the Security Council.

69. We are privileged to be here, but at the same time we are weighed down by a sense of responsibility, as it lies, in an organizational sense, on the members of the Council, and we have therefore to warn ourselves that we should not be in the position of armchair critics. That would be so in a normal case, but here my first duty, under the instructions of my Government, is to convey to this Council the sense of great concern and, in a certain respect, the sense of the anger of our people in regard to what is happening in the Congo — concern, inasmuch as we realize, in the words of the Prime Minister of India spoken to Parliament only a few days ago, that the situation is “extraordinarily complex not only for us but for everybody and more especially for the Congo itself”. He went on to say:

“If the United Nations withdrew, it would lead to absolute chaos there and civil war of the worst type and possible intervention by foreign Powers. On the other hand, the United Nations could hardly function if it could not function effectively; that was the dilemma.”

70. I assume that the task of the United Nations in difficult situations of this kind is to bring forth from its Members States the best that they can contribute so that solutions may be found for difficult situations. This is not the first time that the United Nations has met with challenges of a difficult character where great Powers have been involved, where those associated in alliances have had to take different positions, where those that have usually been apart, in opposite alliances, have come together. I particularly think of the situation in regard to the invasion of Egypt by France, the United Kingdom and Israel three or four years ago. At that time the United Nations was at its best, and the unity displayed in the cause of peace, in the cause of the withdrawal of aggression, and the response made, certainly by the two great Powers, also were a great contribution to the strength of the Organization.

71. My country is not carrying as much of a burden in the Congo as those with combat troops there. Our personnel in the Congo are, under Indian law, combatants. They are all either officers or other ranks of the Indian armed forces, men or women, but they are in the Congo specifically on non-combatant duty. That does not take away from their character of combatants, and in their daily duties they incur as much risk as anyone else, and they know that when they go there.

67. Je m'excuse de ces remarques supplémentaires. Je voulais simplement attirer l'attention du Conseil sur certains éléments de la situation. Le véritable motif de mon intervention était de souligner que les mesures que nous avons prises à Stanleyville sont entièrement conformes à la ligne de conduite que nous avons suivie au cours des quelques mois qui viennent de s'écouler.

68. M. Krishna MENON (Inde) [*traduit de l'anglais*]: Pour commencer, je tiens, au nom de mon gouvernement, à remercier le Conseil de sécurité de nous avoir autorisé à participer à cette réunion dans les conditions prévues par la Charte et le règlement intérieur provisoire du Conseil.

69. Nous apprécions l'honneur qui nous est fait de siéger ici, mais en même temps nous sommes impressionnés par les responsabilités qui incombent aux membres du Conseil, et c'est pourquoi nous devrions nous garder de jouer les esprits critiques. Mais aujourd'hui il en ira tout autrement, car mon gouvernement m'a chargé de faire part au Conseil du sentiment d'inquiétude, voire de colère, qu'éprouve le peuple de l'Inde à l'égard des événements du Congo. Cette inquiétude est due au fait que nous nous rendons compte que la situation est, comme disait il y a quelques jours le Premier Ministre de l'Inde en s'adressant au Parlement, «extraordinairement complexe non seulement pour nous, mais aussi pour tout le monde, et en particulier pour le Congo lui-même». Le Premier Ministre a dit ensuite:

«Si l'ONU se retirait, il n'en résulterait que le chaos le plus absolu et la guerre civile dans toute son horreur, voire même une intervention des puissances étrangères. D'autre part, l'ONU est pratiquement impuissante du moment qu'elle ne peut agir avec efficacité. Voilà le dilemme.»

70. J'imagine que le rôle de l'ONU dans des situations difficiles de ce genre est de donner l'occasion aux Etats Membres de contribuer de leur mieux à la solution des problèmes posés par ces situations. Ce n'est pas la première fois que l'ONU est aux prises avec des situations difficiles, dans lesquelles les grandes puissances se trouvent impliquées, et où les parties à une même alliance sont amenées à adopter des positions opposées, tandis que celles qui font partie d'alliances opposées se rejoignent parfois. Je pense en particulier à ce qui se produisit il y a quatre ans lorsque la France, le Royaume-Uni et Israël envahirent l'Egypte. A ce moment-là, tout allait pour le mieux à l'ONU et l'unité de vues qui s'est manifestée, entre les deux plus grandes puissances, en particulier pour la cause de la paix et de la lutte contre l'agression, a beaucoup contribué à renforcer l'Organisation.

71. Mon pays n'assume pas au Congo une charge aussi lourde que les pays qui y ont envoyé des troupes. D'après les lois de l'Inde, le personnel que nous avons envoyé au Congo est du personnel combattant. Tous, hommes et femmes, font partie des forces armées de l'Inde avec le grade d'officier ou d'autres grades, mais ils ont été envoyés au Congo pour y accomplir des tâches autres que celles de combattants. Cela ne leur enlève pas le caractère de combattants, et dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes ils courent le même risque que tous les autres et ils le savent.

72. We are also concerned about the fact — and here I speak with great restraint, and I am sure the Secretary-General will not misunderstand me — that we have Indian nationals placed in positions of great responsibility. When the Secretary-General asked for their services, we readily spared them, though it is not possible for us to find personnel easily. But we made it clear that they were international servants and no longer under the direction of the Government of India. However that may be, a national is a national and he cannot isolate himself from that. They were asked because they were nationals of a state uncommitted to other controversies, and perhaps because of their own records of having discharged their duties with objectivity in the past. Therefore we are very much concerned; and with regard to any reflection on these gentlemen which have nothing to do with particular acts — criticisms of policy and attacks on policy, we will accept — I would say that it is the position of my Government, that any officer who holds the President's commission, or any member of the armed forces of India, has the protection of the Government in so far as honour and things of that kind are concerned. In the Congo they have to take pot luck; that is to say, they have to function according to the vicissitudes of events.

73. Therefore, we are participating in this debate for three reasons. First, like all those present here, we are part of the world and a Member State of the United Nations. Second, we are involved through the dispatch of personnel which, the Secretary-General well knows, in view of our difficulties in our own land, could ill be spared at the present time. Thirdly, we are concerned — and this is a matter which I shall develop later — we regard this Congo situation not as something that should be shuttlecocked between domestic jurisdiction and foreign jurisdiction. It is a question of peace and security, and I do not say this in a dogmatic manner. I have very high authority on this matter, largely in the Secretary-General's own statements to us from the beginning of the incident. What is involved here ultimately — I believe, from the beginning — is aggression by a foreign Power on an independent territory, when that Power was supposed to have withdrawn. One part of the Secretary-General's report says it had withdrawn, and another part says it is there, but anyway let us assume for the purpose of argument that it is there. So it begins with aggression, or a threat which is a violation of the Charter, and then a situation where peace and security is threatened.

74. We could conduct these meetings — as unfortunately has become too often the case — by taking up debating positions and scoring points, and at the end finding out who has been more abusive than the other. I do not think that is going to lead us anywhere, because the situation, so far as my country's estimation of it is concerned, is, in all conscience, very serious. Therefore, I want to start off with the position that there are four main factors which first strike one's mind: what ought to be done in the circumstances, and how much of it

72. Il est un autre fait qui nous préoccupe — et ici je m'exprime avec une grande modération; je suis certain que le Secrétaire général ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles — c'est le fait qu'il y a des ressortissants de l'Inde qui occupent des postes très importants. Quand le Secrétaire général a fait appel à leurs services, nous nous sommes séparés d'eux sans hésitation, bien qu'il ne nous soit pas facile de trouver du personnel. Nous avons bien précisé qu'ils devaient être considérés comme des fonctionnaires internationaux et qu'ils n'avaient plus d'ordres à recevoir du Gouvernement de l'Inde; malgré tout, un ressortissant est un ressortissant et il n'y peut rien. On a fait appel à leurs services parce qu'ils venaient d'un pays qui n'est pas engagé dans d'autres controverses, et sans doute aussi parce qu'ils avaient toujours fait preuve d'objectivité dans l'accomplissement de leurs devoirs. Par conséquent, nous avons aussi notre mot à dire et nous accepterons que l'on critique notre politique, mais cela s'arrête là; quant aux réflexions que l'on a pu faire à leur sujet et qui n'avaient rien à voir avec leur conduite, je tiens à rappeler que mon gouvernement est prêt à défendre l'honneur de toute personne chargée de mission par notre président ainsi que de n'importe quel membre des forces armées de l'Inde. Au Congo, ils doivent accepter leur sort, quel qu'il soit; je veux dire que leur rôle dépend des possibilités du moment.

73. Nous participons à cette discussion pour trois raisons: premièrement, parce que nous sommes Membres de l'Organisation des Nations Unies comme tous ceux qui sont ici présents; deuxièmement, parce que nous avons envoyé au Congo un personnel dont nous ne pouvons guère nous passer en ce moment en raison de nos propres difficultés — le Secrétaire général le sait fort bien; troisièmement, nous ne voulons pas que l'on considère la situation au Congo comme pouvant être ramenée à un simple problème de compétence entre la juridiction interne et la juridiction internationale — je reviendrai sur cette question dans quelques instants. C'est une question de paix et de sécurité; je ne dis pas cela de façon dogmatique, mais c'est une réalité que je tiens de source sûre, et en tout premier lieu des déclarations que nous a faites le Secrétaire général au début de cet incident. Ce dont il s'agit ici en définitive — et à mon avis il ne s'est jamais agi d'autre chose — est, d'une part, l'agression commise par une puissance étrangère contre un territoire indépendant alors qu'elle était censée s'être retirée de ce territoire. Dans une partie du rapport du Secrétaire général, il est dit que cette puissance s'est retirée, dans une autre, il est dit qu'elle est encore là, mais, pour les besoins de la cause, supposons qu'elle est encore là. Donc, tout commence par une agression, ou par une menace, qui est une violation de la Charte; ensuite se crée une situation menaçant la paix et la sécurité.

74. Nous pourrions mener la discussion — comme c'est malheureusement trop souvent le cas — à partir de positions contradictoires, marquer des points et désigner à la fin celui qui a été le plus injurieux. Je ne vois pas où cela nous mènerait, car franchement la situation est très grave — du moins c'est ce que pense mon pays. En conséquence, je voudrais commencer par indiquer qu'il y a quatre problèmes qui nous viennent immédiatement à l'esprit. Tout d'abord, que devons-nous faire et jusqu'où faut-il aller étant donné les circonstances?

should be done; and to decide whether one course of action or another is likely to yield results, which will further the purposes of the Charter and of peace and security in the interests of the people of the Congo. The two other factors are in opposition: the legal problems of how much can legally be done and how much can be done from the remote possibilities. So, going back to these four points, I would say that what ought to be done is to a certain extent, in the minds of people, quite rightly affected by what is legal and by what is possible. But, having said that, I would also say that the subjective view taken of the matter of what ought to be done and what ought not to be done, depends upon political orientations, upon the sense of right and wrong, upon the importance of peace in Africa, upon the role that liberated colonial peoples should play; apart from the statements we make. So what ought to be done is very likely conditioned by these circumstances but tends — I do not say mischievously, but tends unconsciously — to be covered up by legal arguments. Law is the best aid to justice. It is also the best smoke-screen for the reverse. It always has been so in human history.

75. Therefore, I propose to take these things one by one at a later stage. But the main position that I want to submit on behalf of my Government is this, that the United Nations does not work on a set of instruments which are divine revelation. These are not like the laws of the Medes and the Persians. The Charter of this vast Organization of nearly a hundred nations is contained in a small compass which is probably half the length of the constitution of our national countries because it enunciates principles; it lays down certain guide-lines. But the main feature of our Organization is that it is a dynamic Organization and I therefore want to examine the statements made at various times on behalf of the Secretary-General or of the delegations from this point of view, and, since time is short I should like first of all to submit the position of international law in regard to this.

76. I believe that a doctrine which I submitted before, on another occasion, in this Council — what is usually called *rebus sic stantibus*, that is to say, changing conditions — is applicable here. We cannot be bound today by a course of action which was valid three months ago. This does not mean that we are like a weather-cock, changing from one day to another, or that we are being opportunists. Certain actions, certain interpretations, were valid at certain points. If we read the Secretary-General's report, for example, we find that the way the thing was handled has depended on what was necessary at the time. Therefore, we should not be too much bound by the fact that someone has said: no interference in internal affairs — I shall deal later with how much we have interfered and where — or in domestic jurisdiction, or the use of force or non-use of force, or of standards and double standards, and so on. We have looked at the conditions as they change and then we take these changed conditions.

Nous devons décider, compte tenu de tous les éléments de la situation, quelle est la ligne de conduite susceptible de donner des résultats favorisant les buts de la Charte et la cause de la paix et de la sécurité dans l'intérêt du peuple congolais. Les deux autres problèmes sont contradictoires: il s'agit de savoir, d'une part, ce qui peut être entrepris du point de vue juridique, et, d'autre part, ce que l'on peut espérer réaliser en tirant parti de toutes les possibilités. A considérer ces quatre problèmes dans leur ensemble, il me semble que la plupart des gens pensent à juste titre que ce que nous devons faire dépend dans une certaine mesure de ce qu'il est légitime et aussi de ce qu'il est possible de faire. Mais, cela dit, il me semble aussi que la question de savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire dépend pour chacun de nous de ses opinions politiques, de sa conception du bien et du mal, de l'importance qu'il attache au maintien de la paix en Afrique, du rôle que sont appelés à jouer les peuples libérés du joug colonial, indépendamment de nos déclarations. Sans doute, notre conception de ce qu'il faut faire dépend de tout cela, mais nous avons tendance — je ne dis pas que nous le faisons exprès, mais nous avons inconsciemment tendance à couvrir tout cela d'arguments juridiques. Le droit est le meilleur soutien de la justice. Mais il n'est pas non plus de meilleur paravent pour l'injustice. Il en a toujours été ainsi dans l'histoire humaine.

75. Je me propose donc d'examiner ces questions une à une un peu plus tard. Mais dans l'ensemble, la position de mon gouvernement est que l'ONU ne fonctionne pas sur la base de lois divines comme celles, par exemple, des Mèdes et des Perses. La Charte de cette vaste organisation de quelque 100 nations tient dans un très petit volume qui ne contient probablement que la moitié des dispositions de nos constitutions nationales, parce qu'elle se contente d'énoncer des principes, d'indiquer certaines lignes de conduite. Mais la principale caractéristique de notre organisation étant son dynamisme, je voudrais examiner sous ce rapport les déclarations faites à diverses reprises par le Secrétaire général ou par certaines délégations; étant donné cependant que nous disposons de peu de temps, je désire indiquer tout de suite le point de vue du droit international à l'égard de la question qui nous occupe.

76. Je crois que la doctrine que j'ai déjà eu l'occasion de défendre devant le Conseil dans d'autres circonstances — celle de l'évolution des conditions — est applicable dans le cas présent. Nous ne pouvons pas être liés aujourd'hui par la ligne de conduite valable il y a trois mois. Il n'en résulte pas que nous sommes des girouettes, changeant d'avis à tout instant, ni que nous sommes des opportunistes. Certaines actions, certaines interprétations étaient valables à certains moments. Si nous lisons le rapport du Secrétaire général, par exemple, nous voyons bien que la façon dont le problème a été traité dépendait des nécessités du moment. Par conséquent, nous n'avons pas à nous sentir tellement liés parce que quelqu'un a dit qu'il ne fallait pas intervenir dans les affaires intérieures d'un pays — j'examinerai plus tard dans quel cas et jusqu'à quel point nous sommes intervenus de cette façon — ni empiéter sur les compétences nationales, ni employer la force, ni faire ceci ou cela. Nous avons constaté que la situation a évolué et nous en prenons acte.

77. If we look at the Secretary-General's statement, we find that he says: "Even though normal economic activities were far from satisfactory, life has continued on a minimum basis of normalcy due to the various forms of assistance rendered by the United Nations" [913th meeting, para. 36]. That is to say that, up to the beginning of September there was more or less, by the action of the United Nations, a return to normal conditions. Then there was deterioration. The action taken at that time has varied from day to day because law in this case has been a matter of interpretation.

78. Then comes the period from September on, and it would not be polite to argue whether our meeting here at the emergency special session of the General Assembly had anything to do with the situation; it might be the cause, it might be the result, but whatever it is, the controversy is here and is largely reflected in the Congo itself, and the changed conditions have come one by one. I should like to speak about these changed conditions.

79. First of all, the United Nations intervened, not at the request of a public meeting, not because it thought that it was a good thing to do and therefore went in; the United Nations intervened at the request of a constituted Government which, so far as we know, was a Government sanctified by the laws of the territory. Since then, the situation has changed. It is not only common knowledge, but it appears from the Secretary-General's report, that there is no organized government, there is a state of chaos altogether; and since we were asked to go there by a Government that was the authority at that time, that is a big changed condition and we must therefore see what consequences follow from it.

80. Secondly, when the United Nations intervened, the Congolese army, while it was far from being a disciplined force, was one that was considered by the United Nations as a worthy subject of discipline. Again I do not want to quote at length, but the report shows that this discipline would have been possible because the army entered into politics; and Mr. Hammarskjöld quite definitely refers to this feature of the army becoming a political organ. In other words, the constitutional Government, the Government that was democratic as far as it went, and certainly a constitutional and legal Government, has in fact been replaced by a *de facto* Government by a *coup d'état*. This is a changed condition: the army entering into politics, which means that the operation of law had to take that into account.

81. The third is that, while the United Nations went there for the purpose, among other purposes, of maintaining the integrity of the Congo, that is, not encourage the forces of separatism but, to the extent possible, either by economic, technical or other aid, to bring them together. This cycle also has changed. Disintegration has begun, and this disintegration is referred to by the Secretary-General in his last report where he says:

"This disintegration of the Central Government was accompanied by, and perhaps even a result of, the emergence of units within the Armée nationale congolaise loyal to individual political leaders who began

77. Nous lisons dans la déclaration du Secrétaire général que « même si les activités économiques normales ont été loin d'être satisfaisantes, la vie a continué dans des conditions plus ou moins normales grâce aux diverses formes d'assistance des Nations Unies » [913^e séance, par. 36.] Autrement dit, grâce à l'intervention de l'ONU, les conditions, au début de septembre, étaient redevenues à peu près normales. C'est alors que les choses commencèrent à se gâter. A partir de ce moment, l'action de l'ONU a varié d'un jour à l'autre, parce que, dans ces circonstances, le droit devenait une simple question d'interprétation.

78. Puis vint la période qui suivit le mois de septembre, et j'aurais mauvaise grâce à supposer que la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale fût pour quelque chose dans la situation; elle a pu en être la cause ou le résultat, mais, quoi qu'il en soit, la controverse se poursuit, et il est certain qu'elle a des répercussions au Congo, où la situation a évolué petit à petit. Je voudrais maintenant parler un peu de cette situation nouvelle.

79. Premièrement, l'ONU est intervenue, non pas à la demande d'une assemblée publique, non pas parce qu'elle croyait bien faire, mais à la demande d'un gouvernement normalement constitué et, pour autant qu'on le sache, sanctionné par les lois applicables dans le pays en question. Depuis lors, la situation a changé. Tout le monde sait, et cela ressort d'ailleurs du rapport du Secrétaire général, qu'il n'y a plus de gouvernement organisé, le chaos règne; or, c'était un gouvernement en exercice qui nous avait demandé de nous rendre au Congo. Je pense que c'est là une modification importante de la situation et nous devons en tirer les conséquences.

80. Deuxièmement, lorsque l'ONU est intervenue, l'armée congolaise, bien qu'elle ne fût pas ce qu'on peut appeler disciplinée, était considérée par elle comme capable d'une certaine discipline. Là encore, je pourrais citer le rapport du Secrétaire général, mais je me contenterai de dire qu'il montre que la discipline était devenue impossible à partir du moment où l'armée se mit à s'occuper de politique: M. Hammarskjöld indique très clairement que cette armée était devenue un organe politique. Autrement dit, le gouvernement constitutionnel, légitime, le gouvernement démocratique, on peut le dire, a été remplacé par un gouvernement *de facto* à la suite d'un coup d'Etat. La situation était donc changée; l'armée prenant désormais une part active à la politique, l'application du droit devait être modifiée en conséquence.

81. Troisièmement, l'ONU s'est rendue au Congo afin notamment de préserver l'intégrité du territoire, c'est-à-dire de décourager les forces séparatistes et, dans la mesure du possible, de les rapprocher, au moyen soit d'une aide technique, soit d'une aide économique, ou de toute autre nature. Là aussi, la situation a changé. La désintégration a commencé, cette désintégration dont nous parle le Secrétaire général dans son dernier rapport. Je cite:

« Cette désintégration du Gouvernement central s'est accompagnée — et est peut-être même résultée — de l'apparition dans l'armée nationale congolaise de groupes loyaux à divers dirigeants politiques qui ont

to feud with each other. This situation was on the verge of developing into a major civil war, had it not been for the quick intervention by the United Nations which neutralized, to the greatest degree in its power, the warring factions. . . . » [Ibid., para. 39.]

82. This was the position when disintegration first reared its head. It was dealt with by the United Nations, and somewhere else Mr. Hammarskjöld refers to the position. If it was necessary for the United Nations to intervene in July — and all of you agreed that it was necessary; it was one of the occasions when the Security Council voted unanimously, then, as the Secretary-General says, it is more necessary today. And we concur in this in the terms stated by our Prime Minister which I have read out.

83. Then there are other facts that have changed; that is to say, the United Nations intervened to obtain the withdrawal of the Belgian forces. How far they have been withdrawn and how far they have not I will deal with later, but the fact of the matter is that while it was fundamental that, with the entry of the United Nations, outside forces should be withdrawn, now more outsiders are intervening than the United Nations. It is not necessary today to make a chart of this because we have not the material, and it is a great pity that the United Nations has no Military Intelligence, although it has an army. I do not say that its officers have no intelligence, but it has no Military Intelligence. We have been asked to send doctors, pilots, a supply of officers, nurses, but no Military Intelligence officers are asked for. Some of us, however, have our representatives there.

84. So, to return to the changed conditions; there was a situation, in which a new State asked for the assistance of the United Nations, and the United Nations stepped in to help things to improve — and, according to Mr. Hammarskjöld's statement, the situation did improve, certainly up to the beginning of September — but I now think there is no way to describe it except as virtually a state of chaos and anarchy, not only in regard to today, but in regard to another circumstance. There has been the institution of what is called the "college of commissioners" wherein overgrown school boys and students are recruited for the purpose of partisan and blood feuds. There are seeds of future anarchy in this country, where the liberty of this great part of Africa which, of course, belongs to Africa — and I do not want the representative of Cameroun to think that anyone else is laying any claims — is something that concerns us all. One of the worst features in the situation is that the younger generation should have been harnessed by politicians who seek to create feuds not only among themselves, but among the rising generation. The situation is one which has got to be dealt with from this point of view and in consideration of the changes from time to time. Therefore, the interpretation

commencé à s'opposer les uns aux autres. Cette situation était sur le point de dégénérer en une guerre civile grave qu'a permis d'éviter une rapide intervention des Nations Unies, qui ont neutralisé, autant que faire se pouvait, les factions antagonistes. » (Ibid., par. 39.)

82. Telle était la situation lorsque la désintégration fit sa première apparition. L'Organisation des Nations Unies est intervenue. M. Hammarskjöld nous dit par ailleurs dans quel cas. S'il était nécessaire que l'Organisation intervienne en juillet — et nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il en était ainsi, c'est même une question sur laquelle le Conseil de sécurité s'est prononcé à l'unanimité — alors à *fortiori*, doit-elle intervenir aujourd'hui comme l'a dit le Secrétaire général; et nous exprimons notre accord sur ce point dans les termes du Premier Ministre, que j'ai cités il y a quelques instants.

83. Mais il y a encore eu d'autres changements; en effet, l'ONU est intervenue, entre autres choses, pour obtenir le départ des troupes belges. Que ces troupes soient ou non parties, je reviendrai là-dessus dans un moment, mais le fait est qu'il était essentiel que toutes les troupes étrangères se retirent au moment où la Force des Nations Unies prenait possession du terrain; or il semble que, sous une forme ou une autre, il y a en ce moment plus de monde qui intervient au Congo que n'en compte la Force des Nations Unies. Il n'est pas utile d'entrer dans les détails sur ce point; d'ailleurs, nous manquons des éléments d'information nécessaires, et, à cet égard, il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies ne dispose d'aucun service de renseignements militaires, bien qu'elle ait une armée. Entendez-moi bien, je ne dis pas que ses officiers sont ignorants, mais qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés. On nous a demandé d'envoyer des médecins, des pilotes, toute une gamme d'officiers, des infirmières, mais personne n'a demandé d'envoyer des officiers des services de renseignements. Cependant, quelques-uns d'entre nous ont leurs représentants sur place.

84. Pour en revenir à l'évolution de la situation, je crois que l'on peut dire qu'il y avait au début un jeune Etat qui a demandé l'aide de l'ONU pour mettre les choses en ordre et l'ONU s'est mise à la tâche; d'après M. Hammarskjöld, la situation s'est effectivement améliorée jusqu'au commencement du mois de septembre — et il y a maintenant un véritable chaos, un état d'anarchie quasi totale au Congo. Pas seulement maintenant d'ailleurs, mais également à une certaine époque antérieure. On a institué un « collège de commissaires », composé de lycéens et d'étudiants à peine sortis de l'enfance, à qui l'on a confié la tâche de semer la discorde et l'inimitié. Il y a tous les germes d'une anarchie future dans ce pays qui fait partie indubitablement de l'Afrique — j'insiste là-dessus parce que je ne veux pas que le représentant du Cameroun croie que je suis de ceux qui revendiquent des droits sur le Congo — et dont la liberté est un sujet de préoccupations pour nous tous, tant que nous sommes. L'un des pires aspects de la situation au Congo est que la jeune génération ait été entraînée par les politiciens professionnels à semer la discorde non seulement en son sein, mais encore parmi la génération montante. La situation doit être envisagée sous ce rapport et du point de vue des changements qui se pro-

of our powers, and of our positions, has got to be looked at.

85. Before I go further it is necessary for me to deal with the other aspects of things. We have no special position in this matter, but it is very difficult, as we have informed the Secretary-General, to keep Parliament quiet, to keep public opinion satisfied, when members of the Armed Forces are there unarmed. I said a while back they are combatants but on non-combat duty — to do this sort of thing is one of the most difficult things to ask of a soldier; they are trained to fight, and if anybody attacks them, they attack in return. But these men who have gone out, be it in the Congo or in Gaza or anywhere else, have rendered such a good account of themselves with self-restraint.

86. It is not my province to go into the case of other people, but so far as our people are concerned, our diplomatic officials and their womenfolk have not been treated in the way — I shall put it as mildly as I can — that there have been intrusions on their liberty, their property, and their movement. We have the case of officers of the Indian Army — and I pay tribute to them for taking it in this way. It is easy for a soldier to chastise and kill; it is very difficult for a soldier to take blows and not return blows. It is, in a sense, a truly Gandhian Army that we have sent out. One of these officers was knocked down on the ground, sat upon and beaten, and we are told that his spine is affected — we have no means of finding out — and taken to the hospital, just because he was in a car and somebody else wanted it. It is plain highway robbery. And we talk about law and order. It is an insult in a way that exercises the minds of our people. We are not whining about it. In fact, when certain sections of public opinion, as you would naturally expect, want action of a different character, our Government has taken the view that we must take the rough with the smooth; it is part of our duty. But still it should be known that this is not the kind of thing that a country — or I will not say a country, because we cannot call it the whole of a country — but those who are responsible, or irresponsible, for its management at the moment should have meted out to those who have gone to serve them. Another officer was beaten up, and his eardrums are gone and he was no longer able to function in the capacity he used to. I will not read out all these things.

87. On the 28th November, troops of Mobutu seized an ambulance van belonging to the Indian medical unit. Even in times of war there is a sanctity about a medical unit. I would particularly ask my colleagues here who can exercise influence over those who may be legally or illegally in power to see that some sort of decency is observed in these matters. In *The Times of India* of 29 November 1960 one reads:

“Troops of Colonel Joseph Mobutu yesterday seized an ambulance van belonging to the Indian Medical

duisent de temps en temps, En conséquence, nous devons user de beaucoup de circonspection dans l'interprétation que nous donnons de nos pouvoirs et de nos attitudes.

85. Avant de poursuivre, il faut que je traite des autres aspects du problème. Nous n'avons pas d'opinion particulière sur cette affaire, mais il est difficile, comme nous l'avons déjà fait comprendre au Secrétaire général, d'apaiser le Parlement national et de contenter l'opinion publique alors que des membres de notre armée se trouvent au Congo, sans armes. Je l'ai dit tout à l'heure, ces gens sont des combattants, bien qu'ils ne soient pas en mission de combat, et, comme tels, ils sont entraînés à se battre; il est très pénible pour un soldat de se trouver désarmé; en général, si on l'attaque, il riposte — mais, là, il ne peut pas le faire. Et malgré tout, ces hommes ont accepté d'aller au Congo, comme ils avaient accepté d'aller à Gaza et ailleurs, dans les mêmes conditions; ils se sont bien conduits et ont fait preuve de retenue.

86. Je n'ai pas à m'occuper des autres, mais, en ce qui concerne nos ressortissants, je puis dire que nos représentants diplomatiques et leurs collaboratrices n'ont jamais été traités de manière telle que l'on puisse dire qu'il y ait eu atteinte à leur liberté, à leurs biens ou à leur droit de se déplacer. Mais il y a le cas des officiers de l'armée indienne: je rends hommage à leur patience. Il est facile à un soldat de châtier et de tuer; il lui est très difficile de recevoir des coups sans les rendre. C'est en quelque sorte une véritable armée de Gandhi que nous avons envoyée là-bas. Un de ces officiers a été jeté à terre, on s'est assis sur lui et on l'a roué de coups à tel point qu'il paraît avoir la colonne vertébrale atteinte — nous n'avons aucun moyen de savoir exactement ce qu'il en est — et on l'a conduit à l'hôpital. Pourquoi lui a-t-on fait cela? Tout simplement parce qu'il circulait dans une voiture dont quelqu'un avait envie. Ce sont des procédés de bandits de grand chemin! Et nous voilà en train de parler d'ordre public! Notre peuple a ressenti vivement cette injure. Mais nous n'allons pas pleurnicher là-dessus. Au contraire, alors que, vous vous en doutez, certains milieux de l'opinion publique réclament des mesures d'un tout autre genre, notre gouvernement préfère s'en tenir à rendre le bien pour le mal; cela fait partie de notre devoir. Mais, tout de même, je tiens à souligner que ce n'est pas ainsi qu'un pays — ou plutôt des responsables, ou des irresponsables de ce pays, car on ne peut pas accuser le pays tout entier — devrait se conduire à l'égard de gens qui sont là-bas dans le seul but de les aider. Un autre officier a lui aussi été brutalisé, et celui-là a eu les deux tympans perforés et il n'est plus en mesure de s'acquitter de ses fonctions. Je ne donnerai pas un récit détaillé de tous ces incidents.

87. Le 28 novembre, les soldats de Mobutu se sont emparés d'une ambulance appartenant à un groupe sanitaire indien. Même en temps de guerre, on ne touche pas aux ambulances des groupes sanitaires. Je demande à mes collègues ici présents s'il y a quelqu'un qui puisse exercer une influence sur ceux qui détiennent légalement ou illégalement le pouvoir afin qu'ils observent une attitude au moins décente dans ce domaine? On lit dans le *Times of India* du 29 novembre 1960:

«Des soldats du colonel Joseph Mobutu se sont emparés hier d'une ambulance appartenant au groupe

Unithere ... earlier, the Congolese soldiers disarmed two Indian military policemen escorting a Nigerian General to the airport. ... the Congolese officer forcibly took away all the goods of the house of the Commander of the Indian contingent and has now occupied the house. »

88. Even these Indian nationals, who have been lent to the United Nations, like Brigadier Rikhye, for example, had armoured cars and things taken away. Mr. Dayal and Brigadier Rikhye often have been under threats of attack. We have also been in the position of having considerable amounts of indignities, small as they are, heaped upon our people in the Congo; political propaganda of a character as if we had been an occupying force in this place. Colonel Roy was stopped on the way to the airport on the morning of 22 October not by civilians, but by the Congolese troops. Colonel Harmandar Singh, Officer Commanding Indian Contingent, and Captain Jagjit Singh, his adjutant, were stopped on the way to their office and deprived of the use of their cars. This is plain highway robbery.

89. On 3 December, the situation became worse — an attack on civilians by civilians. Therefore, we are now coming to the state in which there is total anarchy. In those circumstances, when there is such a situation, how much we can argue the fine points of law in older terms, is a matter for consideration. Earlier this month, the correspondent of the Press Trust of India, our leading news agency, was twice set upon by Congolese civilians and beaten up. The local gendarmerie went to his hotel during his absence and — I will leave the rest to the imagination. It is not as though a couple of ruffians did this, because immediately after — I cannot say the Government — the authorities, whoever they are, ordered his expulsion from the place; which means that these unlawful acts received some kind of sanctification from them. I am happy to say, although I have no official information, that I heard rumours yesterday the Congolese authorities have withdrawn his order of expulsion, and therefore some news will come from there. It was probably due to the kind intervention of friendly powers.

90. Official papers, which are covered by diplomatic immunity, have been interfered with, not interfered with in the way of espionage, but just by way of plunder. These were business papers held up by some people representing the Congolese authorities.

91. What is more, we have reason to think that the Congolese Government — the authorities at the present time — seemed to take the attitude that any country, expressing an opinion in the United Nations that does not suit them, is a hostile country. In that case, we could not be here. We would have no ambassador in any country if that were the criterion, that we should not express our opinions here.

92. This is the position. Therefore, these atrocities are not told in the way of atrocity tales. I believe that we are probably people slightly less affected than some others.

sanitaire indien actuellement en service ici ... un peu plus tôt, des soldats congolais ont désarmé deux membres de la police militaire indienne qui escortaient un général nigérien jusqu'à l'aérodrome ... un officier congolais a fait déménager de force la maison du commandant du contingent indien et s'y est installé à sa place. »

88. Des ressortissant indiens qui ont été prêtés à l'ONU, tel que le général Rikhye, ont été victimes d'actes de pillage. On leur a dérobé des voitures blindées et des objets personnels. M. Dayal et le général Rikhye ont souvent fait l'objet de menaces. Les Indiens qui se trouvent au Congo ont été accablés d'injures et ont fait l'objet d'une propagande politique telle que l'on pourrait croire qu'il font partie d'une armée d'occupation. Le 22 octobre, le colonel Roy a été arrêté sur le chemin de l'aéroport, non pas par des civils, mais par des soldats congolais. Le colonel Harmandar Singh, commandant du contingent indien, de même que le capitaine Jagjit Singh, son adjoint, se sont vu confisquer leur automobile alors qu'ils se rendaient à leur bureau. Ce sont là des procédés de bandits de grand chemin.

89. Le 3 décembre, la situation a encore empiré: des civils s'en sont pris à d'autres civils. Nous sommes en présence d'un Etat en pleine anarchie. Dans ces conditions, on se demande comment on peut encore perdre son temps à discuter sur des points de droit subtils. Au début de ce mois, le correspondant du Press Trust of India, notre principale agence d'information, a été à deux reprises brutalisé par des civils congolais. La gendarmerie locale s'est rendue à son hôtel pendant son absence et ... je vous laisse à deviner le reste. Ce n'est pas la même chose que s'il s'agissait d'une bande de voyous car, aussitôt après, les autorités — je ne peux pas me forcer à dire le Gouvernement — ont ordonné son expulsion: ce qui signifie que ces actes illégaux — étaient en quelque sorte sanctionnés par elles. J'ai heureusement le plaisir d'annoncer que, selon certaines rumeurs — on ne m'a rien communiqué d'officiel à ce sujet — les autorités congolaises auraient décidé hier de retirer l'ordre d'expulsion, de sorte que nous finirons par savoir exactement ce qui s'est passé. Cette décision est probablement due à l'intervention de puissances amies.

90. Des documents officiels, qui sont protégés par l'immunité diplomatique, ont été subtilisés, non pas par des espions, mais tout simplement par des pillards. Il s'agissait de papiers d'affaires détenus par des gens qui représentent les autorités congolaises.

91. Ce qui est plus grave, c'est que nous avons de bonnes raisons de croire que le Gouvernement congolais — c'est-à-dire les autorités actuelles — a pris le parti de déclarer hostile tout pays qui exprime, au sein de l'Organisation des Nations Unies, une opinion qui n'a pas l'heur de lui plaire. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas rester au Congo. Nous n'aurions d'ambassadeur dans aucun pays si cela devait nous obliger à ne pas donner notre avis ici.

92. Telle est la situation. C'est pourquoi, je n'ai pas fait à plaisir le récit de ces atrocités. Je pense du reste que nous ne sommes pas les plus directement affectés dans la situation.

93. Then we come to the position in regard to the reasons why the United Nations went there. It was said in the first resolution, on 14 July [S/4387], and repeated several times afterwards: "*Calls upon* the Government of Belgium to withdraw their troops from the territory of the Republic of the Congo". It authorized the Secretary-General to take all necessary steps to that effect. Then, on 9 August [S/4426] the Security Council said: "*Calls upon* the Government of Belgium to withdraw immediately its troops from the province of Katanga under speedy modalities. . . .".

94. In answer to the Secretary-General's requirement, the Belgian Government replied, on 30 August 1960:

"...the withdrawal of Belgian troops in the Congo has been completed with the sole exception of some members of the First Paratroop Battalion who are in transit at Albertville. . . ." [S/4475, *annex IV*.]

It is one of those cases where the troops have withdrawn and they are still there, because it says that the withdrawal of the Belgian troops from the Congo has, in effect, been completed.

95. On the same day as this came, the Secretary-General wrote to the permanent representative of Belgium:

"The Secretary-General has, however, just received a report from his representative who arrived at Kamina today, 30 August, at 14.30 hours local time. At that time Belgian combat troops consisting of one 400-man battalion of paratroopers, one 120-man company of airfield guards and one school of aviation comprising fifty instructors and students had not yet been evacuated. . . .

"The Secretary-General expresses his surprise at finding that there is a marked difference" — a very mild statement — "between the information received from Brussels and the facts observed on the scene." [Ibid., *annex V*.]

96. I am quite aware that there is a difference in time between Brussels and the Congo, but here is not only a question of time, but a question of difference in facts. The Belgian Government said this was due to the

"...overlapping period in which to transfer authority and hand over the provisions. . . ." [S/4475/Add. 2, *sect. I*.]

97. Now, it has been an unfortunate experience of this Council and of the United Nations that troops take less time to go into somebody else's country than to come out. We had this before. All invading troops get there very quickly, maybe they land by parachute, and gravity therefore pulls them, but they cannot leave in the same way.

98. Then the Belgians, after having talked about this overlapping, on 4 September received this reply from the Secretary-General:

"Furthermore, according to the report, there are still 650 Belgians at the base, including those at

93. Venons-en maintenant aux raisons qui ont amené l'ONU au Congo. Dans la première résolution du Conseil, celle du 14 juillet [S/4387], figurent les termes suivants qui ont été répétés plusieurs fois par la suite: "*Fait appel* au Gouvernement belge pour qu'il retire ses troupes du territoire de la République du Congo." Cette résolution autorisait le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Dans sa résolution du 9 août [S/4426], le Conseil de sécurité disait: "*Invite* le Gouvernement belge à retirer immédiatement ses troupes de la province du Katanga selon de promptes modalités".

94. Répondant à la demande du Secrétaire général, le Gouvernement belge déclarait le 30 août 1960:

"... le retrait des troupes belges du Congo est achevé avec la seule exception de quelques éléments du 1^{er} bataillon de parachutistes qui se trouvent en transit à Albertville." [S/4475, *annexe IV*.]

Les troupes ont été retirées mais elles sont encore là: on nous dit pourtant que l'évacuation des troupes belges du Congo est achevée!

95. Le même jour, le Secrétaire général écrivit au représentant permanent de la Belgique:

"D'autre part, le Secrétaire général vient de recevoir un rapport de ses représentants qui sont arrivés à Kamina aujourd'hui 30 août, à 14 h 30 (heure locale). A cette heure, des troupes de combat belges se composant d'un bataillon de parachutistes de 400 hommes, d'une compagnie de gardes d'aéroport de 120 hommes et d'une école d'aviation de 50 instructeurs et élèves n'avaient pas encore été évacués..."

"Le Secrétaire général exprime sa surprise de voir ainsi une différence marquée" — on ne saurait être plus modéré — "entre les renseignements reçus de Bruxelles et les faits constatés sur place." [Ibid., *annexe V*.]

96. Je me rends parfaitement compte qu'il y a un décalage d'heures entre Bruxelles et le Congo, mais il ne s'agit pas ici d'un décalage d'heures, il s'agit d'un décalage entre les différentes versions des faits. Le Gouvernement belge a déclaré que cette situation était due à la nécessité d'une "présence commune pour la remise des pouvoirs et pour le transfert des vivres". [S/4475/Add.2, *sect. I*.]

97. Le Conseil de sécurité et l'ONU n'ont que trop souvent eu l'occasion de constater qu'il fallait beaucoup plus de temps pour évacuer des troupes d'un pays étranger que pour les y amener. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Les troupes des envahisseurs arrivent toujours très vite à pied d'œuvre, mais, quand il s'agit de repartir, c'est autre chose. Peut-être est-ce parce qu'elles arrivent en parachute: la pesanteur leur vient en aide; on ne peut évidemment s'attendre à les voir repartir de la même façon!

98. Les Belges, qui venaient de parler de présence commune, reçurent le 4 septembre la réponse suivante du Secrétaire général:

"En outre, d'après le rapport, il reste encore à la base 650 Belges, y inclus ceux qui se trouvent à Banana.

Banana. The commander himself has said that all these men are combatants, that there are no technicians among them, and that he himself is a paratroop. On a flight over the Banana naval base two gunboats were observed. » [Ibid., *sect. II.*]

99. Of course, this can all be called technology, the gunboat is certainly a result of technology, but there it is. This is four days after Mr. Hammarskjold said it is not correct. Facts differ, it is explained away, and then four days afterwards the position is that there are 650 Belgian troops in one place.

100. Again on the same day, the Secretary-General said:

« According to information received by the Secretary-General, officers of Belgian nationality are at the present time attached to Katanga forces and other groups in armed conflict with the Central Government of the Republic of the Congo. » [S/4482/Add.3, *sect. I.*]

Now, the question arises whether direct participation in the event is less or more grave than aiding and abetting. I believe any technical advice given, and direction of operations of a military character or of a semi-military character is direct intervention.

« In view of the circumstances, however, the situation can be interpreted in the sense that the Belgian Government has at least permitted persons connected with its military services under a 'technical assistance' programme to give help to forces fighting the Government of the Congo. » [Ibid.]

Therefore, we have a Member of the United Nations, a country whose history we look upon in many chapters with great respect, and with great regard in other ways, not only rendering assistance, but rendering it under the cover of technical assistance.

101. This is not the first time that the Security Council has been given information which is contrary to the facts. On a previous occasion, I spent two or three days when this idea of concealing facts from the Security Council was exposed. Mr. Hammarskjold went on to state that "the situation is essentially different from that in which private individuals volunteer their services in a foreign army" [ibid.]. The usual story that these are not troops, that they are soldiers on leave and so on, does not apply.

102. The Secretary-General went on to say:

« In view of customary military regulations, it may be assumed that this transfer... could not have occurred without the assent in one form or another of the Belgian military authorities; at all events, it would be hard to believe that officers of the Belgian Army have severed their connexion with that Army in order to enrol in provincial forces fighting in the Congo without having obtained the approval of their military superiors and without having thereby made certain that they could

Le commandant lui-même a dit que ces hommes sont tous des combattants, qu'il n'y a pas parmi eux de techniciens et qu'il est, lui-même, un parachutiste. En survolant la base navale de Banana, on a noté deux canonnières. » [Ibid., *sect. II.*]

99. Evidemment tout ceci n'est rien d'autre que de la technique pure. Après tout, une canonnière n'est rien d'autre qu'un produit de la technique. Et ceci se passe quatre jours après que M. Hammarskjold a déclaré que cette attitude n'était pas correcte. On donne des versions différentes des faits, on s'en explique, et puis tout à coup, quatre jours plus tard, on découvre 650 soldats belges dans un coin.

100. Le 4 septembre également, le Secrétaire général disait:

« Selon les renseignements reçus par le Secrétaire général, des officiers de nationalité belge font actuellement partie des forces katangaises et d'autres groupes qui sont en conflit armé avec le Gouvernement central de la République du Congo. » [S/4482/Add.3, *sect. I.*]

On peut se demander s'il est moins grave d'agir dans la coulisse que de prendre une part active aux événements. A mon avis, l'intervention directe englobe aussi bien l'assistance technique que la direction d'opérations militaires ou paramilitaires.

« Toutefois, étant donné les circonstances, on peut interpréter la situation comme signifiant que le Gouvernement belge a tout au moins permis à des personnes liées à des services militaires au titre d'un programme d'« assistance technique » de fournir une aide aux forces qui luttent contre le Gouvernement congolais. » [Ibid.]

Par conséquent, nous nous trouvons en présence d'un pays Membre de l'ONU, dont bien des chapitres de l'histoire méritent notre respect, et pour lequel nous avons la plus haute considération à bien d'autres égards, et qui non seulement fournit une assistance militaire — auquel cas il lui serait facile de l'admettre — mais la fournit sous le couvert d'assistance technique.

101. Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité reçoit des informations contraires à la vérité. Il m'est arrivé de passer deux ou trois jours à démontrer que l'on dissimulait certains faits au Conseil de sécurité. M. Hammarskjold a déclaré ensuite que « la situation est essentiellement différente d'une situation dans laquelle des particuliers s'engagent volontairement dans une armée étrangère » [Ibid.]. Il est donc impossible de nous faire croire en l'occurrence à la fable habituelle selon laquelle il ne s'agirait pas de troupes, mais de soldats en congé, etc.

102. Le Secrétaire général a poursuivi:

« Compte tenu des règles habituelles de l'autorité militaire, on peut supposer que ce transfert (qu'il s'agisse du « détachement » ou de la « démission » des officiers) n'a pu se faire sans que les autorités militaires belges aient, sous une forme ou une autre, donné leur consentement; il serait pour le moins difficile de croire que des officiers de l'armée belge ont rompu leurs liens avec cette armée pour s'engager dans des forces provinciales qui se battent au Congo,

rejoin the Belgian Army, if necessary with a loss in rank or seniority. " [Ibid.]

103. Here I should like to interpolate that if this deviation from the law is not looked into very closely, if at any time there should be disarmament — perhaps I should not put it that way — when the world becomes a disarmed world, then this way of getting round things is going to create a serious situation for maintaining peace.

104. In their reply, the Belgian Government stated: " Under the circumstances, a small number of Belgian experts were supplied to the Corps de Gendarmerie of Katanga as technical assistance. " [Ibid., *sect. II.*] It is hard to see why the gendarmerie should want technical assistance unless they cannot handle their guns? If that is the case, they should not have them. The Belgian reply went on: " It is hard to see in this technical assistance a measure contrary to operative paragraph 2 of Security Council resolution of 22 July 1960. " [Ibid.] Now the Secretary-General is told that the facts are right, but his interpretation is wrong.

105. On 8 September, the Secretary-General wrote to the permanent representative of Belgium:

" Confirmed reports have been received to the effect that a cargo of weapons, marked ' Belgian weapons ' or something similar, the weight of which is estimated at nine tons, was unloaded at Elisabethville airport yesterday from a DC-7 civil aircraft of the Sabena Airlines.

" The Secretary-General wishes to draw this report to the immediate attention of the Belgian Government in order to ascertain whether it is true that the Belgian Government has thus sent, or authorized the sending of, weapons from Belgium to the provincial authorities at Elisabethville. " [S/4482/Add.1.]

106. The Belgians replied that: " This was an order made on behalf of the Public Force and placed before 30 June 1960 " — this is a customary excuse. If an order for medicine was placed when a patient was not so ill, it should not be delivered when he is likely to die by taking it — " The execution of the order was due to the incompetence of an ill-informed official. " [S/4482/Add.2.] I must say that it is tragic when a responsible Government blames things on a poor official.

107. I would refer again to the Second Progress Report of the Secretary-General, and I deal with all these reports as reports of the Secretary-General, because I am sure he takes responsibility for his representatives and the representatives who act under his instructions. There is a complete team spirit in this matter, and we do not want to make any division. In his Second Progress Report he stated:

" In the last few weeks there has been increasing evidence of the return of Belgian nationals into many phases of public life in the Congo. While the reacti-

sans avoir reçu l'approbation de leurs supérieurs militaires et s'être ainsi assuré la possibilité de servir à nouveau dans l'armée belge, même au prix d'une perte de grade ou d'ancienneté. » [Ibid.]

103. Je voudrais ajouter ici entre parenthèses que, si l'on ne fait pas très attention à cette manière de tourner les lois, l'on risque de rendre très difficile le maintien de la paix le jour où le monde sera complètement désarmé.

104. Dans sa réponse, le Gouvernement belge déclarait: « Dans ces circonstances, un petit nombre d'experts belges ont été fournis au corps de gendarmerie du Katanga, à titre d'assistance technique. » [Ibid., *sect. II.*] Je ne vois pas de quelle utilité peut être une assistance technique à la gendarmerie, à moins qu'elle ne sache pas manier un fusil? Dans ce cas, il aurait mieux valu ne pas le lui mettre entre les mains. Le Gouvernement belge poursuivait: « Il est difficile de voir dans cette assistance technique une mesure contraire au paragraphe 2 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité du 22 juillet 1960. » [Ibid.] A présent, on dit au Secrétaire général qu'il a raison sur les faits, mais qu'il les interprète mal.

105. Le 8 septembre, le Secrétaire général écrivait au représentant permanent de la Belgique:

" Des rapports confirmés ont été reçus selon lesquels on a déchargé hier d'un avion civil DC-7 de la compagnie Sabena, à l'aéroport d'Elisabethville, une cargaison d'armes marquées « armes belges », ou quelque chose de semblable, dont le poids est évalué à 9 tonnes.

" Le Secrétaire général désire attirer d'urgence l'attention du Gouvernement belge sur ce rapport pour savoir s'il est exact que ce gouvernement a ainsi envoyé, ou autorisé l'envoi, des armes de Belgique aux autorités provinciales à Elisabethville. » [S/4482/Add.1.]

106. Les Belges répondirent: « ... il s'agit, en fait, d'une commande faite pour le compte de la Force publique » — c'est là l'excuse habituelle — « et placée dès avant la date du 30 juin 1960. L'exécution de cette commande est due à l'inadvertance d'un fonctionnaire mal informé. » [S/4482/Add.2.] Si on commande un médicament quand un malade ne va pas trop mal, il ne doit pas être livré au moment où ce malade risque de mourir en l'absorbant. Il est triste de voir un gouvernement jeter la responsabilité de ses fautes sur un pauvre fonctionnaire.

107. Je voudrais citer à nouveau le deuxième rapport d'activité du Secrétaire général. Je dis du Secrétaire général, parce que, jusqu'à nouvel ordre, nous ne connaissons que lui, et je présume qu'il accepte de prendre la responsabilité de ce que font ses représentants et ceux qui agissent sur la base de ses instructions. Il y a un grand esprit d'équipe dans toute cette affaire, et nous ne voulons créer aucune division. Dans son deuxième rapport d'activité, le Secrétaire général disait donc:

" Au cours des dernières semaines, on a pu constater des indices croissants du retour de ressortissants belges dans de nombreux secteurs de la vie publique au Congo.

vation of economic enterprises and the participation in bona fide humanitarian pursuits is of benefit to the country, unfortunately there has been a substantial incursion of those elements which appear to seek a dominating influence in the councils of administration and to exclude or obstruct the application of United Nations technical assistance and influence. Some Belgian nationals are believed to have been actively arming separatist Congolese forces, and, in some cases, Belgian officers have directed and led such forces, which, in certain areas, have been responsible for brutal and oppressive acts of violence. Advisers of Belgian nationality have been returning to governmental ministries both in Leopoldville and the provinces, partially through what seems to be an organized recruiting campaign in Belgium. » [S/4557, para. 7.]

108. We are informed that there is a recruiting office now in Brussels. That does not tally with the idea that the Congo has been given or obtained independence. The report went on to say: "The motives and activities of a significant portion of these returning officials appear to be clearly at variance with the principles of the General Assembly resolution and with ONUC's basic objectives." [Ibid.]

109. The reply of the Belgian Government was an attack on the Special Representative of the United Nations, and I hope that those who pay tribute to the work of the Secretary-General and his representatives will take notice of this. In its observations on Mr. Dayal's report the Belgian Government stated:

"The Second Progress Report of the Secretary-General's Special Representative in the Congo has greatly displeased the Belgian Government and Belgian public opinion, which have been shocked by tendentious judgements based upon a series of purely subjective allegations and interpretations, ambiguous innuendoes, unfounded insinuations and arbitrary interpretations of the decisions and resolutions of the United Nations. » [S/4585.]

110. That is a polite way of saying that a man has told a lie. It is for you to consider whether Mr. Dayal's objection to the importation of these arms is an arbitrary interpretation of the decisions and resolutions of the United Nations. At the meeting of the Security Council on 8 December, Mr. Hammarskjöld said:

"...in my report of yesterday, I did not raise the question referred to in that report" — that is, Mr. Dayal's report — "regarding the return of Belgium, it was only because we have no confirmed factual information of relevance to the discussion in the Security Council to add to that report." [914th meeting, para. 7.]

That is to say nothing new had been reported. That is the position.

111. In the Second Progress Report it is also stated:

"On 25 October an armed clash took place between the Kanioka and the Baluba in the regions of Mwene-

Si la remise en activité d'entreprises économiques et la participation de bonne foi à des activités humanitaires ne peut que profiter au pays, il y a eu malheureusement des incursions non négligeables d'éléments qui semblent chercher à exercer une influence dominante dans les conseils de l'administration et à empêcher ou entraver la fourniture de l'assistance technique des Nations Unies, avec l'influence qu'elle pourrait avoir. Il y a lieu de croire que certains ressortissants belges se sont employés activement à armer des forces séparatistes congolaises et, dans certains cas, des officiers belges ont dirigé et commandé de telles forces qui, dans certaines régions, se sont rendues coupables d'actes de violence et d'oppression. Des conseillers de nationalité belge sont réapparus dans les ministères, tant à Léopoldville que dans les gouvernements provinciaux, en partie à la suite de ce qui semble être une campagne de recrutement systématique en Belgique. » [S/4557, par. 7.]

108. On nous informe qu'il y a maintenant un bureau de recrutement à Bruxelles. Cela ne concorde pas avec l'idée que le Congo a obtenu son indépendance. Le rapport poursuit: « Les mobiles et les activités d'une partie importante de ces fonctionnaires revenus semblent être nettement en désaccord avec les principes de la résolution de l'Assemblée générale et les objectifs fondamentaux de l'ONU. » [Ibid.]

109. La Belgique a répliqué par une attaque contre le représentant spécial des Nations Unies. J'espère que ceux qui rendent hommage à l'œuvre du Secrétaire général et de ses représentants en prendront bonne note. Dans ses observations au sujet du rapport de M. Dayal, le Gouvernement belge déclarait:

« Le deuxième rapport d'activité du représentant spécial du Secrétaire général au Congo a vivement mécontenté le Gouvernement et l'opinion publique belges, qui ont été heurtés par des jugements tendancieux fondés sur une suite d'allégations et d'interprétations purement subjectives, de sous-entendus équivoques, d'insinuations gratuites et d'interprétations arbitraires des décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies. » [S/4585.]

110. C'est une façon polie de dire que quelqu'un a menti. Je vous laisse le soin de juger si l'objection de M. Dayal à l'importation de ces armes constituait une interprétation arbitraire des décisions et des résolutions de l'ONU. Au cours de la réunion du Conseil de sécurité du 8 décembre, M. Hammarskjöld a déclaré:

« Si, dans mon rapport d'hier, je n'ai pas soulevé la question du retour des Belges, traitée dans le rapport Dayal, c'est uniquement parce que nous ne possédons pas à ce sujet d'informations relatives à des faits certains, dont il puisse être fait état. » [914e séance, par. 7.]

Cela veut dire que rien de nouveau n'avait été signalé. Voilà où nous en sommes.

111. Il est dit également dans le deuxième rapport d'activité:

« Le 25 octobre, une rencontre armée a mis aux prises les Kanioka et les Baluba dans les régions de

Ditu and Kabinda, resulting in a large but still undetermined number of casualties. The clash was temporarily halted by the United Nations Force but was later resumed with greater violence, despite United Nations efforts at pacification. — therefore, there had been efforts at pacification — “A force estimated at 5,000 men and led by one Captain Roberts” — I do not know whether or not that is a Belgian name — “an English-speaking European” — that should not mislead us, because Belgians speak very good English — “and by non-Congolese residents of Mwene-Ditu began to advance towards Luisa on 28 October against the opposition of armed Kanioka. The Belgian-led Kalonji forces burnt the village of Malunda and killed its inhabitants.

“Captain Roberts and three of his assistants were taken into custody on 29 October while attempting to lead their units across United Nations lines in defiance of the cease-fire orders.” [S/4557, paras 73 and 74.]

If the last is not a total defiance of the United Nations, I would like to know what would be. Mr. Dayal goes on to say:

“The presence in central and north Katanga of heavily armed gendarmerie units under the command of Belgian officers had been for some time a source of irritation to the Baluba tribes opposed to the present Katangese authorities.” [Ibid., para. 75.]

112. So this is the position, and it is with this background that we received further information from the Secretary-General. Therefore, apart from the purposes for which the Soviet delegation called this meeting, which to a certain extent have been modified by the change in the agenda — it is not our business to go into these procedural matters — we are very definitely considering an urgent situation. While we were sitting here, the Secretary-General quite rightly informed us of a new situation in Stanleyville. I want to make the position of my Government entirely clear. We think that cruelty is cruelty, wherever it is perpetrated. We think that any exercise of violence which is not legally sanctioned and, even more, not morally sanctioned, is cruelty. Therefore, anything that happens in Leopoldville is no less important than anything that happens in Stanleyville, and vice versa. We stand by the position that the taking of hostages, if the report is true, for political or military purposes is entirely contrary to the laws of civilization. I want to draw attention to the fact that if the former Belgian Congo is still a State, and there is a generally accepted canon of international law that States do not die — governments die, but States do not — then the Congo accepts the responsibilities the Belgian Government undertook in regard to the Geneva Conventions.

113. The Geneva Conventions deal with questions of civilians and conditions arising from civil commotion; and the taking of hostages, the cruelties and the heaping of indignities, done by the authorities in Leopoldville, are total violations of international law under the Geneva Conventions. It is a very bad thing indeed for a State

Mwene-Ditu et de Kabinda; les pertes ont été lourdes bien que le chiffre exact n'en soit pas encore établi. La lutte a été temporairement arrêtée par la Force des Nations Unies, mais elle reprit plus tard avec une violence redoublée, malgré les efforts de pacification de l'ONU — donc on a fait un effort de pacification — « Une force estimée à 5.000 hommes et commandée par un certain capitaine Roberts » — je ne sais pas s'il s'agit d'un nom belge — « un Européen de langue anglaise » — il ne faut pas s'y tromper, car les Belges parlent très bien l'anglais — ainsi que par des résidents non congolais de Mwene-Ditu, s'est avancée sur Luisa le 28 octobre malgré l'opposition de Kanioka armés. Les forces de Kalonji, commandées par des Belges, ont brûlé le village de Malunda et tué ses habitants.

« ... le capitaine Roberts et trois de ses adjoints ont été arrêtés le 29 octobre alors qu'ils cherchaient, à la tête de leurs unités, à franchir les lignes des Nations Unies en violation des ordres de cessez-le-feu. » [S/4557, par. 73 et 74.]

Si cela n'est pas un défi absolu aux Nations Unies, je me demande ce qu'il nous faut. M. Dayal dit ensuite:

« La présence, dans le Katanga central et le Katanga septentrional, d'unités de gendarmerie puissamment armées, placées sous les ordres d'officiers belges, était depuis quelque temps déjà une cause d'irritation pour les tribus Baluba hostiles aux autorités katangaises actuelles. » [Ibid., par. 75.]

112. Telle est donc la situation qui sert de toile de fond aux informations supplémentaires que nous a communiquées le Secrétaire général. Par conséquent, en dehors des objectifs en vue desquels la délégation soviétique a demandé la convocation de cette séance et qui ont été modifiés dans une certaine mesure par le changement de l'ordre du jour — nous n'avons pas à entrer dans ces questions de procédure — il ne fait pas de doute que nous sommes ici pour examiner une situation urgente. Tandis que nous siégeons ici, le Secrétaire général nous a informé d'une situation nouvelle à Stanleyville. Je désire préciser la position de mon gouvernement. Nous pensons que la cruauté est la cruauté, où qu'elle soit commise. Nous pensons que tout usage de la violence qui n'est sanctionnée ni par la loi, ni par la morale, est de la cruauté. Par conséquent, rien de ce qui se passe à Léopoldville n'est moins important que ce qui se passe à Stanleyville, et vice versa. Nous estimons que la prise d'otages à des fins politiques ou militaires dont fait état le rapport est absolument contraire à toutes les règles de la civilisation. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que si l'ancien Congo belge est toujours un Etat — il y a une règle générale du droit international qui veut que les Etats ne meurent pas, les gouvernements disparaissent, mais l'Etat demeure — alors il a repris les responsabilités qu'avait assumées le Gouvernement belge à l'égard des conventions de Genève.

113. Les conventions de Genève traitent de questions relatives aux civils et aux conditions qui résultent des troubles civils; la prise d'otages, les cruautés et toutes les vilenies commises par les autorités de Léopoldville constituent des violations absolues du droit international aux termes des conventions de Genève. Il est tout de

which comes here for the first time, and in its first year, to start its career in the United Nations with gross violations of the Geneva Conventions, which are not only international laws accepted by people by means of ratification — they are not imposed upon anybody — but a monumental piece of humanitarian legislation. My country played a great part in shaping this in 1946, and the whole of it is based on humanitarian considerations.

114. This takes me to another question. We were told there were reports of the Red Cross. We are happy about this. We are not saying that the International Red Cross is composed of men with sympathetic minds which are totally objective. That is impossible, since there is unconscious non-objectivity. But, by and large, as human nature goes, the International Red Cross has a great reputation and we are prepared to accept it; but we think that if the International Red Cross is useful and valid in one place, it should be equally useful and valid in another.

115. We were told that there were reports about violations and cruelties which were perpetrated on some of Lumumba's former supporters. We cannot now take the position that we are not interested in these persons whose eyes have been gouged out. According to one statement I have read with regard to one of these persons, one eye is gone and the other will probably go shortly. Anyway, there is a report from the International Red Cross. If a report from the International Red Cross can be called for in one case, why is there no report on the former Prime Minister? Why is that report only from Belgian doctors? Why should President Kasa-Vubu object to the International Red Cross reporting on this gentleman?

116. Now I am not here to reveal information which we have, because that may have consequences. But we do not accept, at the present moment, the statements made either by the representative of the United Kingdom or the representative of the United States, second-hand, or by the gentlemen from the Congo, who said that he was well cared for or is well. Of course, a person being well, or otherwise, may be very important to his relatives, but in matters of this kind it is a different story. There was a great statesman who said: "When one man dies it is a calamity; when a million men die it is just statistics." Therefore, we will take it in that fashion.

117. I think the same law should apply everywhere. My Government is prepared to condemn acts of atrocities, whether they happen in Stanleyville, or in another part of the country, because this is a law of nations, a custom and a convention, a moral injunction that must be obeyed by everybody.

118. Although it may be presented out of order, I would like to complete our position on Stanleyville; and I would request, with great respect, that the Secre-

même regrettable pour un Etat qui vient ici pour la première fois de commencer sa carrière à l'ONU par des violations flagrantes des conventions de Genève; celles-ci ne sont pas seulement un instrument juridique international accepté par voie de ratification dans un grand nombre de pays — on ne les a imposées à personne — mais aussi un acte remarquable de législation humanitaire. Mon pays a joué un grand rôle dans l'élaboration de ces conventions en 1946, et je puis dire qu'elles sont entièrement basées sur des considérations humanitaires.

114. Ceci m'amène à une autre question. On nous a dit que la Croix-Rouge avait établi des rapports et nous nous en félicitons. Nous ne prétendons pas que la Croix-Rouge internationale soit composée d'hommes à l'esprit ouvert et compatissant qui soient entièrement objectifs; c'est impossible étant donné qu'il existe un manque d'objectivité inconscient. Mais enfin, dans l'ensemble, la Croix-Rouge internationale jouit d'une grande réputation et nous sommes prêts à reconnaître qu'elle est justifiée. Nous pensons cependant que si la Croix-Rouge internationale peut jouer un rôle utile à un endroit, elle devrait également le faire ailleurs.

115. On nous a dit que des rapports avaient été établis au sujet de violences et de cruautés perpétrées sur la personne de plusieurs anciens partisans de Lumumba. Nous ne pouvons pas déclarer maintenant que nous nous désintéressons du sort de ces personnes à qui l'on a arraché les yeux. Selon une information que j'ai lue au sujet d'une de ces personnes, on lui aurait arraché un œil et elle serait sur le point de perdre l'autre. Quoi qu'il en soit, il existe un rapport de la Croix-Rouge internationale. S'il a paru opportun de permettre à la Croix-Rouge internationale d'établir un rapport dans un cas, pourquoi pas aussi dans le cas de l'ancien premier ministre? Pourquoi ce rapport-ci émane-t-il seulement de médecins belges? Pourquoi le président Kasa-Vubu s'oppose-t-il à ce que la Croix-Rouge internationale enquête sur le sort de cette personnalité?

116. Je ne suis pas ici pour révéler certains renseignements qui sont en notre possession, parce qu'il pourrait en résulter des conséquences indésirables. Mais, à ce stade, nous ne pouvons souscrire aux déclarations du représentant du Royaume-Uni, qu'a répétées le représentant des Etats-Unis, ni à celles du monsieur qui parle au nom du Congo et qui nous a dit que M. Lumumba allait bien, qu'il était bien traité. Bien entendu, savoir si une personne va bien ou non peut avoir une grande importance pour sa famille, mais, dans une affaire de ce genre, il ne s'agit pas de cela. Un grand homme d'Etat a dit un jour: « Quand un homme meurt, c'est une calamité; quand un million d'hommes meurent, ce n'est qu'une donnée statistique. » Par conséquent, considérons les choses sous cet angle.

117. Je pense que la même règle doit s'appliquer partout. Mon gouvernement réprouve toutes les atrocités, qu'elles aient été commises à Stanleyville ou dans une autre partie du pays; ainsi le veulent le droit des gens, la coutume, les conventions, la morale, auxquels tout le monde est tenu de se conformer.

118. Bien que cela tombe peut-être mal à propos du point de vue de la présentation, je voudrais ajouter maintenant quelques mots sur notre attitude à l'égard

tary-General take note of what I am saying. It was said that there are several thousands of Europeans who are likely to be held as hostages, and that they have heard stories of previous atrocities and the atrocities that are likely to be perpetrated — such as the taking of their personal property, violations of persons, and all sorts of things that may be done. This is a very harassing situation, a situation that must cause us grave concern. But at the same time we would like to say that we congratulate the United Nations authorities for using the necessary amount of force — force does not always mean killing — to prevent these cruelties from happening.

119. Our country does not advocate war or military activities. However, if anybody attacks us, we shall do whatever is necessary.

120. Therefore, in regard to Stanleyville, we welcome this action. But this is not a Council for waging war or reprisals, or anything of that character. The Secretary-General has just explained to us the action that is to be taken. I am also glad to have his explanation of what was done in Stanleyville.

121. But there are certain other circumstances to which I want to draw the attention of the Council, and I hope the Secretary-General will take note of this. First of all, there is a report in the newspapers — and quite frankly I do not believe everything I see in the newspapers; life would be very difficult if one did — that Colonel Mobutu — I believe he is entitled to that title — is going to lead 300-odd paratroopers into this place.

122. Now two considerations arise — and this is a very serious matter. First of all, where do these paratroopers come from? If they are purely Congolese paratroopers, then what are the reasons for the Belgian technicians being there? Where do the parachutes come from? Where do the aeroplanes come from? They can only come from outside the Congo, because the Congolese Government is not in any position to manufacture these things. I know of Governments that are more technically advanced, and a paratroop battalion is not an easy business. Where do they come from? It is quite possible that the men who will be pushed out of the plane will be Congolese. I would not deny that. In colonial armies the so-called brave men were pushed out in the line of battle. Where do these paratroopers come from? If they had been supplied by the Belgians or by outside Powers, we are entitled to know about it.

123. But that is the least of it. The most important thing is this. Let us assume, for the moment, that those paratroopers are going there in order to defend law and order, to protect those who are likely to be harassed. The position then arises that the Congolese paratroopers and the United Nations troops have the same objective. Now if the objective is the same, it is likely to lead to an alliance. Will the United Nations find itself mixed up with Colonel Mobutu's troops, and will join in a war against the opposition of Colonel Mobutu? This is a very serious position.

des événements de Stanleyville, et je prierai respectueusement le Secrétaire général de bien vouloir prendre note de ce que je vais dire. On a dit que plusieurs milliers d'Européens allaient vraisemblablement être pris comme otages; ils ont entendu parler des atrocités qui ont été commises et des mesures vexatoires dont ils feraient probablement l'objet, telles que le vol, les mauvais traitements, et bien d'autres choses encore. C'est là une situation très grave et qui nous donne de graves inquiétudes. Mais, d'un autre côté, nous tenons à féliciter les autorités des Nations Unies d'avoir eu recours à la force — force ne veut pas toujours dire tuer — dans toute la mesure nécessaire pour éviter ces atrocités.

119. Notre pays n'est pas partisan de la guerre ou des actions militaires. Toutefois, si on nous attaque, nous ferons tout ce qui est nécessaire en pareil cas.

120. C'est pourquoi, en ce qui concerne Stanleyville, nous nous déclarons satisfaits des mesures qui ont été prises. Mais le rôle du Conseil n'est pas de faire la guerre ou d'exercer des représailles. Le Secrétaire général vient de nous exposer les mesures qu'il compte prendre. Je le remercie de nous avoir également expliqué ce qui a été fait à Stanleyville.

121. Mais il y a d'autres événements sur lesquels je désire attirer l'attention du Conseil, et je prie le Secrétaire général de prendre note de ceci. Tout d'abord, les journaux ont publié une information — je vous avoue que je ne crois pas tout ce que je lis dans les journaux, cela rendrait la vie impossible — selon laquelle le colonel Mobutu — je suppose qu'on peut lui accorder ce titre — va se rendre dans cette région à la tête de quelque 300 parachutistes.

122. Deux questions se posent à ce sujet, et il s'agit d'une affaire très sérieuse. En premier lieu, d'où viennent ces parachutistes? S'il s'agit de parachutistes exclusivement congolais, alors que font les techniciens belges parmi eux? D'où viennent les parachutes? d'où viennent les avions? Ils ne peuvent venir que de l'extérieur, car le Gouvernement congolais n'est pas du tout en mesure de les fabriquer. Il y a des gouvernements qui disposent de moyens techniques beaucoup plus importants, et pour qui la mise sur pied d'un bataillon de parachutistes n'est pas une petite affaire. Donc d'où viennent-ils? Il est fort possible que les hommes qu'on poussera dans le vide soient des Congolais. Loin de moi de le nier. Dans les armées coloniales, ceux qu'on appelait les braves étaient bien poussés en première ligne. Mais d'où viennent ces parachutistes? S'ils ont été fournis par la Belgique ou par d'autres puissances étrangères, nous sommes en droit de le savoir.

123. Mais ce n'est pas cela le plus important. Ce qui compte, c'est ceci: supposons un instant que ces parachutistes se rendent à Stanleyville pour y maintenir l'ordre, pour y protéger ceux qui sont en danger. Dans ce cas, les parachutistes congolais et les troupes des Nations Unies auraient la même intention. Si leur objectif est le même, il en résultera probablement une alliance. Les troupes des Nations Unies vont-elles se trouver mêlées à celles du colonel Mobutu, vont-elles faire à leurs côtés la guerre aux adversaires du colonel Mobutu? C'est là une situation très grave.

124. If the United Nations is going there, then no other protective hand is necessary. If the United Nations feels that its protective hand is not sufficient, or if the Congolese paratroopers feel it is their duty to go there, then they must join the United Nations Force and accept orders from the United Nations Command. There cannot be two independent lines of action in regard to the same problem. If that takes place it will lead to serious political complications and it will compromise the position of the United Nations.

125. I may be entirely wasting breath on this matter because, after all, it is only a report. The Secretary-General has not given us this information. It has to be inquired into.

126. I now come to another circumstance, which is even more serious. In this connexion, I am not relying on press reports. I speak on behalf of my Government. We believe that the Belgians have concentrated troops in the Trust Territory of Ruanda-Urundi. This is a gross violation of the Charter and of the agreements into which the Belgians have entered. The amount of troops in Ruanda-Urundi is more than is required for a Trust Territory. In order for a Trust Territory to be used for these purposes, the Security Council must sanction it. I believe that comes under Article 82 of the Charter. You all recall the legal argument going on about the use of a Trust Territory for experimental purposes. I am not going into this.

127. This Trust Territory is the sacred trust of the United Nations, and the Belgians are only in the position there of an Administering Authority. The General Assembly will shortly consider the transfer of power in Ruanda-Urundi. We are quite concerned about a Congo situation developing or being repeated there. My country takes a most serious view of the position with regard to trying to convert Ruanda-Urundi into a base of operations, either by this method, or by giving them what is known as a "bogus independence".

128. The United Nations carries a serious responsibility if Trust Territories are to be justified as jumping-off grounds for the invasion of other places, especially in regard to Stanleyville. At the same time I hope that the members of this Council and the Heads of Government will exert their influence on all parties to refrain from acts of cruelty, because the Secretary-General has said that he wishes to have the backing of world leaders. I have no doubt that the United States, the United Kingdom, the countries of the West; the Soviet Union on the other hand, and people like us who have no allies in the world — thank God — will exert their influence in order to prevent the violations of the Charter, so as not to increase the difficulties in the Congo.

129. In spite of what was said by the representative of Cameroun yesterday [916th meeting], we have a great deal of kinship with the liberated countries of Africa. We were a colony only a few years ago. There are some people who ask: "What are colonies?" I can understand

124. Si les troupes des Nations Unies se rendent dans cette région, aucune autre protection n'est nécessaire. Si les Nations Unies ont l'impression que leur protection n'est pas suffisante, ou si les parachutistes congolais ont l'impression qu'il est de leur devoir de se rendre là-bas, alors il faut qu'ils se joignent aux forces des Nations Unies. On ne saurait tolérer qu'il y ait deux opérations parallèles pour régler le même problème. S'il en était ainsi, cela mènerait à de graves complications politiques et compromettrait la position de l'ONU.

125. Il se peut que je m'égare complètement car, après tout, je ne me fonde, dans cette affaire, que sur une nouvelle de presse. Le Secrétaire général ne nous a rien dit à ce sujet. Il faudra examiner la question de plus près.

126. J'en viens maintenant à un autre fait, encore plus grave et qui n'est pas fondé sur des informations de presse. Je parle au nom de mon gouvernement. Nous croyons savoir que les Belges ont concentré des troupes dans le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi. C'est là une violation flagrante des termes de la Charte et des accords de tutelle conclus avec la Belgique. Il y a au Ruanda-Urundi plus de troupes qu'il n'est nécessaire dans un territoire sous tutelle. Pour qu'un de ces territoires sous tutelle puisse être utilisé de la sorte, il faut d'abord que le Conseil de sécurité donne son accord. Cela relève, je crois, de l'Article 82 de la Charte. Tout le monde se souvient de la discussion juridique qui a eu lieu à propos de l'utilisation d'un territoire sous tutelle à des fins expérimentales. Je ne reviendrai pas là-dessus.

127. L'ONU a un devoir sacré à l'égard de ce territoire sous tutelle, et les Belges ne sont que l'autorité chargée de l'administration. L'Assemblée générale examinera prochainement la question du transfert des pouvoirs du Ruanda-Urundi. Mon pays condamne sévèrement l'attitude qui consiste à essayer de convertir le Ruanda-Urundi en une base opérationnelle, soit par le moyen que je viens d'indiquer, soit en lui accordant une prétendue « indépendance ».

128. L'ONU encourrait une lourde responsabilité si elle devait autoriser l'emploi des territoires sous tutelle comme points d'appui pour l'invasion des territoires avoisinants; et ceci est particulièrement vrai à l'égard de Stanleyville. Etant donné que le Secrétaire général a demandé l'appui des hautes personnalités du monde entier, j'espère que de leur côté les membres du Conseil et les chefs de gouvernement exerceront leur influence sur toutes les parties en cause afin qu'elles s'abstiennent de commettre des actes de cruauté. Je suis certain que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les pays occidentaux, d'une part, l'Union soviétique, d'autre part, et les pays comme le nôtre qui — Dieu soit loué — n'ont pas d'alliés dans le monde exerceront leur influence sur les parties en cause afin qu'elles s'abstiennent de violer les termes de la Charte, ce qui ne pourrait qu'accroître les difficultés du Congo.

129. En dépit de ce qu'a dit hier le représentant du Cameroun [916^e séance], nous avons beaucoup de choses en commun avec les pays récemment libérés d'Afrique. Il y a quelques années à peine, nous étions encore une colonie. Des gens demandent: « Qu'est-ce que cela veut

their asking that question; they were never colonial subjects. We know what a colony is.

130. We want to tell you that an empire does not change its spots. Empires have been dissolved in the past. There may be situations, as in the case of the British Empire, where it has broken with the concept of imperialism. Perhaps the journey is a little slower than we would wish, but there is no question of disguising it in a different way. It will not be tolerated by their own people; it will not be tolerated by the people over whom they rule. I say this without any reservation whatsoever. But past empires have governed by the policy of division. Having left Africa, they are trying to divide it, not only physically, but by setting up one lot of African people against another.

131. An empire always takes this step. Even in the United Nations, where the Asian and African countries were very united on most questions, every attempt is now made to prevent their unity from developing. It is quite true that empires live by the policy of divide and rule, but the later version of the policy of divide and rule is divide and leave. That is what happened to our country and that is what happened to Korea. There are other places where partitions occur and that is what happened in China and so on. Therefore, it is either divide and leave or divide and rule.

132. Secondly, they set up populations one against the other. I do not say that anybody who supports an empire is necessarily an evil person or an immoral person — they condition their minds to the belief that they are doing good. I think the worst evil is done by people who do evil and think they are doing good. That is the position in regard to some of these matters.

133. Now we come to the question of the legal aspects of this situation. We start from the premise, first of all, that the Secretary-General — I mean the institution; I am making no personal references — will have to re-think this problem. It is in fact a problem of continual re-thinking, but, unfortunately, events go so fast that one cannot keep pace. We must re-think this problem and look at it in a simplified way.

134. If the function of the United Nations is to maintain law and order, how can we maintain law and order through the agency of lawless people? Therefore, it is not a question of interpreting the fundamental law in the Congo — I do not know whether anybody can; it is very badly drafted. My Government would not come here and say that the function of the Security Council is to interpret legal questions; that is not permitted by the Charter. But if we are going to maintain law and order it is necessary that it be accepted on the other side.

135. Here we have a situation in which my Government wants especially to disassociate itself from any personal fights. The only legal authorities in the Congo are the President of the Republic, the Parliament, the officials of Parliament and those who are appointed

dire, une colonie? » Je comprends qu'ils posent cette question, car ils n'ont jamais vécu sous le régime colonial. Mais nous, nous savons ce que c'est.

130. Un empire est toujours un empire. On a vu des empires s'écrouler. Parfois, comme c'est le cas de l'Empire britannique, ils rompent avec les conceptions de l'impérialisme. Peut-être l'évolution est-elle plus lente que nous le souhaiterions, mais elle est irréversible. Les peuples mêmes de ces empires n'admettraient pas qu'on revienne là-dessus, et les peuples qu'ils gouvernent ne le toléreraient pas davantage. Je dis cela sans aucune réserve. La politique des empires était de diviser pour régner. Ayant quitté l'Afrique ils s'efforcent à présent de la diviser, non seulement géographiquement, mais encore en dressant les peuples africains les uns contre les autres.

131. Même au sein de l'ONU, où les pays africains et asiatiques manifestaient une grande unité de vues sur la plupart des questions, tout est à présent mis en œuvre pour empêcher leur unité de se renforcer; c'est là la politique des empires. Il est exact de dire que la politique des empires a toujours été de « diviser pour régner »; mais, dans sa version actuelle, cette politique est devenue: « diviser et partir ». C'est ce qui s'est passé dans notre pays, et aussi en Corée. C'est encore ce qui s'est passé en Chine et dans bien d'autres pays victimes de la politique du partage. Par conséquent, c'est soit la politique de « diviser et partir », soit la politique de « diviser pour régner ».

132. En second lieu, ils dressent les populations les unes contre les autres. Je ne dis pas cependant que toute personne qui défend la politique d'un empire soit nécessairement mauvaise ou immorale, les gens s'habituent à croire que ce qu'ils font est bien. Ce sont les gens qui croient bien faire qui font le plus de mal. Voilà ce que j'avais à dire sur ces quelques sujets.

133. Venons-en maintenant aux aspects juridiques de la situation. Nous partons tout d'abord de l'hypothèse que le Secrétaire général — je veux dire le Secrétaire général en tant qu'institution, car je ne m'adresse à personne en particulier — devra réétudier ce problème. C'est du reste un problème qui demande à être constamment réexaminé, mais, malheureusement, les événements vont si vite qu'on n'arrive plus à les suivre. Nous devons reconsidérer ce problème avec beaucoup de simplicité.

134. Si le rôle de l'ONU est de maintenir l'ordre, comment peut-elle le faire par l'intermédiaire de gens sans foi ni loi? Il ne s'agit pas d'interpréter la Loi fondamentale du Congo — d'ailleurs je me demande si quelqu'un en serait capable; elle est si mal rédigée! Mon gouvernement ne dit pas que le rôle du Conseil de sécurité soit de donner son avis sur des questions juridiques; la Charte ne lui en donne pas le droit. Mais il est évident que, si nous voulons maintenir l'ordre, nous devons obtenir le consentement de l'autre partie.

135. Dans une situation de ce genre, mon gouvernement tient particulièrement à rester à l'écart des rivalités de personnes. Les seules autorités légitimes du Congo sont le Président de la République, le Parlement, les membres de ce parlement et les fonctionnaires désignés

according to the constitution. Here I would like the representative of the United Kingdom to take note of our position, and it has been communicated to him. We recognize Mr. Kasa-Vubu as the head of the Republic of the Congo, but the recognition of his status does not mean that we accept his interpretations of his functions.

136. There is no country in the world, no group of political thinkers, which knows more about the difference between status and function sanctified by one of your statesmen some years ago. Equality of status does not mean equality of function, he said, in talking about the Dominions in those days. Similarly, just because we recognize Kasa-Vubu as the Head of State and pay him all the courtesies that are due him, it does not mean that we recognize the usurpation of authority. It does not mean the substitution of himself as an authority in defiance of Parliament. We say that Parliament is the legal authority. I am quite certain that the Security Council would not have voted unanimously for entry into the Congo if at that time there was one-man rule, one man's principles and one man's interest at stake.

137. What is the position today? Parliament does not exist. According to some people it is absorbed, according to some people it has been suspended, and according to some people it does not exist. The *Loi fondamentale* of the Republic of the Congo does not permit the suspension of Parliament for more than one month. Therefore, the suspension is illegal. No doubt these lessons were learned from Belgium, because the sleight-of-hand is again the same, just the same as with these troops that were withdrawn, which I talked about previously.

138. It is necessary, for example, to legalize certain documents, with the signatures of ministers, and in order to legalize these documents you get a minister to sign, who himself is not legal. A Prime Minister is appointed illegally because he has never been approved by Parliament. The removal of the Prime Minister has never been approved by Parliament. Therefore he is a *de facto* Prime Minister because he is a minister of Kasa-Vubu. There is a palace government. I recognize it for what it is worth; but authorization by an illegal personality would not make an instrument legal. That is a simple truth.

139. Then we are told by Mr. Kasa-Vubu, in talking about the constitution in a text attached to a letter dated 16 November — and I would like the United States delegation to give attention to this:

“The institutions given to the Congo by the *Loi fondamentale* are not in keeping with the sociological and political realities of the country. For that reason, the local authorities of the Republic of the Congo wish these institutions to be modified, with due regard for the unity and territorial integrity of the Congo, and taking into account the defects of the *Loi fondamentale* and the experience of the months which have passed since the promulgation of independence.”¹

¹ Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Annexes, agenda item 85, document A/4577, annex, para. 1.

par la Constitution. Je voudrais attirer l'attention du représentant du Royaume-Uni sur notre position à cet égard; nous lui en avons d'ailleurs déjà fait part. Nous reconnaissons à M. Kasa-Vubu la qualité de président de la République du Congo, mais cela ne veut pas dire que nous approuvons l'idée qu'il se fait de ses fonctions.

136. Il n'y a pas de pays au monde qui connaisse mieux que le Royaume-Uni ou que ses théoriciens de la science politique la différence qui existe entre statut et fonction. C'est un homme d'Etat de ce pays qui a dit, en parlant des dominions: «Egalité de statut ne signifie pas égalité de fonctions.» De même, le seul fait que nous reconnaissons Kasa-Vubu en tant que chef d'Etat et que nous ayons pour lui tous les égards auxquels cette qualité lui donne droit ne signifie pas que nous approuvons ses abus de pouvoir et que nous lui donnions raison de tenir tête au Parlement. Au contraire, nous considérons le Parlement comme la seule autorité légitime. Je suis persuadé que le Conseil de sécurité n'aurait pas voté à l'unanimité l'intervention de l'ONU dans un pays gouverné par un seul homme selon les principes bien à lui et dans son seul intérêt.

137. Quelle est la situation aujourd'hui? Le Parlement n'existe plus. Certains disent qu'il a été dissous; pour d'autres, il a été suspendu, et, pour d'autres encore, il n'existe plus. La loi fondamentale de la République du Congo ne prévoit pas de suspension du Parlement pour une durée supérieure à un mois. Par conséquent, la suspension actuelle est illégale. Il ne fait pas de doute que la Belgique a été l'inspiratrice de ce tour de passe-passe: cela s'est passé exactement de la même manière qu'avec les troupes dont j'ai parlé plus haut.

138. Lorsqu'il est nécessaire, par exemple, d'obtenir la signature d'un ministre pour légaliser un document, on donne le document à signer à un ministre qui n'a aucun droit à ce titre. Un premier ministre a été nommé sans l'approbation du Parlement, ce qui est illégal. Le Parlement n'a jamais prononcé la destitution du véritable premier ministre. Celui qu'on a nommé est donc un premier ministre *de facto*: c'est un ministre de Kasa-Vubu. C'est un gouvernement de palais. Je le reconnais comme tel, mais un document ne devient pas légal du fait de son approbation par une personnalité illégale. C'est une vérité élémentaire.

139. En parlant de la Constitution, M. Kasa-Vubu, dans le texte annexé à une lettre en date du 16 novembre, nous dit ce qui suit — je demande à la délégation des Etats-Unis d'écouter attentivement:

«Les structures données au Congo par la Loi fondamentale ne répondent pas aux réalités sociologiques et politiques de ce pays. Pour cette raison, les autorités locales de la République du Congo désirent que ces structures soient adaptées dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Congo, compte tenu des imperfections de la Loi fondamentale et de l'expérience des mois qui se sont écoulés depuis la promulgation de l'indépendance¹.»

¹ Documents officiels de l'assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 85 de l'ordre du jour, document A/4577, annexe, par. 1.

But there is no reference here that these changes should take place in a legal manner. What he says is this: This constitution is "...not in keeping with the sociological and political realities...", "so I am going to change it."

"The problem is an institutional one, which can only be solved by the Congolese authorities, guided by the wishes of the people."¹

That is entirely correct — if he knew who the Congolese authorities were and how the wishes of the people were to be ascertained.

"One of the allegations which must be refuted is that of a high-handed closure of Parliament. The chief physical difficulty preventing the assembly of Parliament is that the state of disorder, fomented by the supporters of Mr. Lumumba, deters members from the provinces from returning to Leopoldville."²

Our view is that, whether the disorder was created by Lumumba supporters or Mobutu supporters, whatever government is in the country is responsible for it. If they are not responsible then the writ does not run.

140. One of the fundamental conditions of the Charter is that any State which is a member should be able to carry out the obligations that it undertakes as a Government. If the writ does not run, then it is a toy government; it does not work. This difficulty will only be solved by so adapting the constitution as to give more effective guarantees to see that the rights of the Provinces are respected.

141. I am sure Sir Patrick Dean would not mind my saying this; it is often said in the country where I have lived for a long time: the difference between gentlemen and players in cricket is that the gentlemen play according to the rules except when the game goes against them, and then they change the rules. The players — poor devils — have to play according to the rules. They are paid for it, so it is not a question of changing the rules when the game goes against them.

142. Mr Kasa-Vubu goes on to say:

"Parliament is certainly competent to control the executive power and, if need be, deny it confidence. It is not within its power, however, to restore to the Government on the demand of the Prime Minister, a prerogative of which it has been stripped. And even if it had that power it could only be subject to authorization by the majority required when a new Government appears before both houses of Parliament."³

143. I will not read all of this; it is here in the text; the long and the short of it is: the President contends that the former Prime Minister has not had a vote of confidence or, in any event, the vote in Parliament has

Mais il n'est fait aucune allusion ici au fait que ces structures devraient être adaptées selon des procédés légaux. Ce que dit M. Kasa-Vubu est ceci: «... ces structures ne répondent pas aux réalités sociologiques et politiques», par conséquent «je vais les adapter».

«Il s'agit d'un problème institutionnel qui ne pourra être réglé que par les autorités congolaises en s'inspirant des vœux de la population¹.»

Cela est peut-être vrai, mais il ne sait pas quelles sont les autorités congolaises, ni comment il faut s'y prendre pour connaître les vœux de la population.

«Parmi les allégations qui méritent d'être réfutées figure celle qui a trait à la «fermeture brutale» du Parlement. Une première difficulté matérielle fait obstacle actuellement à sa convocation: le désordre entretenu par les partisans de M. Lumumba dissuade les parlementaires provinciaux de rejoindre Léopoldville².»

A notre avis, que le désordre soit dû aux partisans de Lumumba ou à ceux de Mobutu, c'est le gouvernement du pays qui doit en être tenu pour responsable. S'il n'est pas responsable, c'est qu'il n'est pas capable de faire respecter les lois.

140. Une des conditions fondamentales de l'application de la Charte est que tout Membre de l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de remplir les obligations qu'il accepte en tant que gouvernement. S'il n'est pas capable de faire respecter ses lois, c'est qu'il n'est qu'un gouvernement fantoche, qui ne fonctionne pas. La difficulté ne peut être aplanie qu'en adaptant la Constitution de manière à y inclure des garanties concernant les droits des provinces.

141. Je pense que sir Patrick Dean ne m'en voudra pas de répéter ce que j'ai souvent entendu dire dans son pays, où j'ai vécu assez longtemps; la différence entre un «gentleman» et un joueur professionnel de cricket est que le gentleman joue selon les règles jusqu'au moment où il commence à perdre; à ce moment-là, il change les règles. Le pauvre diable de joueur professionnel, lui, doit suivre les règles jusqu'au bout. Il a été payé pour cela, il n'est donc pas question pour lui de changer les règles quand le jeu tourne à son désavantage. Il en prend son parti.

142. Nous lisons encore dans la lettre de M. Kasa-Vubu:

«Le Parlement est en effet compétent pour contrôler le pouvoir exécutif et lui refuser, le cas échéant, la confiance. Il ne dispose pas du pouvoir de rendre au gouvernement les prérogatives qui lui ont été enlevées par la revendication du Premier Ministre. Quand bien même il en disposerait, ce ne pourrait être que dans les conditions de vote exigées lors de la présentation d'un nouveau gouvernement devant les chambres³.»

143. Je ne vais pas lire ce document en entier; il n'y a qu'à se reporter au texte. Tout cela se résume à ceci: le Président prétend que l'ancien premier ministre n'a

¹ *Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Annexes, agenda item 85 document A/4577, annex, para. 1.*

² *Ibid.*, para. 13.

³ *Ibid.*, para. 14.

¹ *Documents officiels de l'assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 85 de l'ordre du jour, document A/4577, annexe, par. 1.*

² *Ibid.*, par. 13.

³ *Ibid.*, par. 14.

been against him, and he says the vote is 60 to 19; and in order to make the total, it must be 69. This is not any new mathematics. I will tell you what it is. It is 60 to 19; Mr. Lumumba gets 60 votes and against him are 19 votes in the lower house. In the Senate I think it is 40 to 2. The contention is that 60 does not make a two-thirds majority. But then you look at the constitution and it says two-thirds of those present; and the total number that was present was 79, and out of it 60 people voted, so it was not only two-thirds, but it was an overwhelming two-thirds majority in favour this way. Therefore, whatever has been done in this way is illegal and it is not a question of the Security Council sitting in judgement on this. But the facts of the matter are set out here. "This constitution does not suit me. It is not in keeping with sociological and political realities." That is a very fine term for a dictator to use. Therefore, while it is quite true that the origin of Mr. Kasa-Vubu is the constitution, the ladder he has climbed has been kicked away.

144. Therefore, it is a moot question whether, when the constitution is altered in any way, the constitutionality remains. But my Government recognizes him as the Head of State and continues to give him all the respect that is due to the Head of a State because of the respect of the Congolese people and in the embodiment of their sovereignty. But to say, for that reason, that everything unconstitutional is illegal, is a different matter.

145. Then we have the situation today where the former Prime Minister, the former Speaker of Parliament, the former President of the Senate — all these people are in prison. Some of them have changed sides; and not alone in the Congo do people change sides in politics. That is one of the usual vicissitudes of fortune in this matter, and I think that when you come to a very highly sophisticated country like the United Kingdom, they say "crossing the floor". But this is a little more than that. In a thousand years everybody else will be like that. Or, if you do not quite want to "cross the floor" — Mr. President, I do not think you do it in Russia — then you sit below the gangway. And if one goes to the House of Commons in the United Kingdom one sees red carpets in front of both sides. This is not to honour the Members, but because in the old days these gentlemen used to hit each other and so it was laid down that if anyone put his foot on the red carpet he was out of order. It is like the mahout who puts a little stick on the elephant's foot so that it cannot move anywhere.

146. In any case, the point is that these rules cannot be changed in this way. The President of the Republic says that he is in favour of the reconvening of Parliament as soon as the necessary conditions of security and freedom of action for members of Parliament have been re-established. Why do we not take this gentleman at his word? Why do we not request the countries which no doubt have great influence on him, to advise him to try and create conditions in which Parliament can

pas obtenu une vote de confiance du Parlement, ou en tout cas que le vote du Parlement ne lui était pas favorable, et il nous donne le décompte des voix: 60 pour, 19 contre, alors qu'il fallait 69 voix. C'est un calcul fort simple, mais vous allez voir. Le vote est donc: 60 voix en sa faveur contre 19 à l'opposition. Au Sénat, je crois qu'il a obtenu 40 voix contre 2. L'argument de M. Kasa-Vubu est que 60 voix ne constituent pas une majorité des deux tiers. Mais, quand on examine la Constitution, on découvre qu'il y est question de la majorité des deux tiers des membres présents. Or, il y avait 79 membres présents, sur lesquels 60 ont voté pour M. Lumumba, de sorte que celui-ci n'a pas seulement obtenu une majorité des deux tiers, mais une majorité écrasante. Par conséquent, tout ce qui a été fait par la suite est illégal et il n'est pas nécessaire que le Conseil de sécurité s'interroge sur cette question: la Constitution est parfaitement claire. La vérité est toute simple: « Cette constitution ne me convient pas, elle ne répond pas aux réalités sociologiques et politiques du pays. » Ce sont des paroles dignes d'un dictateur. S'il est bien vrai que M. Kasa-Vubu a été nommé conformément à la Constitution, il n'en reste pas moins qu'il s'est servi de celle-ci comme d'une échelle pour accéder au faite du pouvoir. Une fois arrivé au pouvoir, il a repoussé l'échelle d'un coup de pied.

144. On peut donc se demander s'il existe encore une autorité constitutionnelle une fois qu'on a modifié la Constitution. Néanmoins mon gouvernement reconnaît M. Kasa-Vubu en tant que chef d'Etat et continue de lui témoigner tout le respect dû à un chef d'Etat, par égard pour le peuple du Congo dont il symbolise la souveraineté. Mais de là à dire que tout ce qui est anti-constitutionnel est légal, il y a une marge.

145. Un autre aspect de la situation actuelle est que l'ancien premier ministre, l'ancien président de la Chambre des représentants, l'ancien président du Sénat sont en prison. Certains d'entre eux ont changé de camp, mais il n'y a pas qu'au Congo que cela arrive. Ce genre de revirement est assez fréquent en politique; dans un pays, hautement évolué, comme le Royaume-Uni, cela s'appelle: « traverser la salle ». Mais, en l'occurrence, il s'agit d'un peu plus que cela. Dans 1.000 ans peut-être, tout le monde « traversera la salle », ou si vous préférez une autre expression — car je crois, Monsieur le Président, que cela ne se fait pas en Russie — disons que tout le monde s'installera au milieu de la salle. En effet, si vous visitez la Chambre des communes, vous verrez qu'un tapis rouge sépare en deux la salle. Il n'est pas posé là pour faire honneur aux députés, mais parce que autrefois ces messieurs avaient la fâcheuse habitude de se colleter: on a fini par décréter que celui qui mettrait le pied sur le tapis rouge serait à l'amende. C'est comme le cornac à qui il suffit de poser un petit bâton sur le pied de l'éléphant pour l'empêcher de s'en aller.

146. Quoi qu'il en soit, on ne change pas ces règles si facilement. Le Président de la République se déclare favorable à la réunion du Parlement dès que les conditions indispensables de sécurité et de liberté d'action des parlementaires seront à nouveau réunies. Pourquoi ne le prendrions-nous pas au mot? Pourquoi ne demanderions-nous pas aux pays qui ont une si grande influence sur lui de lui conseiller d'essayer de rétablir les conditions indispensables à la convocation du Parlement?

be convened? That is all I shall say about the question of changed conditions; unfortunately time goes so quickly that it is not possible for me to deal with that question in any greater detail.

147. I come now to the point that law and order cannot be maintained unless, basically, law is respected. This cannot be done if the present position of those who are in charge of the administration, those with whom we have to treat, is based upon lawlessness and if, what is more, they make a gospel out of it. In such circumstances, it is quite impossible for the Secretary-General or his officials to take the view of maintaining law and order, in the sense of interpreting a criminal code under a parliamentary system of government. That was not what the United Nations went into the Congo to do.

148. But all that is vitiated by the presence of Mr. Mobutu. Now, I am a pacifist myself — even though I am Defence Minister of my country — and I would not wish anything that I say now to be interpreted as meaning that we desire the elimination of Mobutu. Such an interpretation would mean that we were inciting to violence. Mobutu is a colonel of the Congolese army — at least he has had the decency not to give himself titles and call himself a general. But his position is only that of Chief of Staff. He has no political position. However, he carried out a *coup d'état* in which he captured power, and it is that illegal capture of power which the Head of State is now apparently honouring, or sanctifying, or ratifying, or whatever one wishes to call it. That means that this is really government by *coup d'état*. The aim is to make it possible for the United States and the United Kingdom to maintain that the Head of State conforms to all the constitutional requirements.

149. I come now to my next point. My Government agrees that we cannot make bad laws just because of a bad and hard situation. We may not disregard the Charter. We are, however, entitled to submit to the Secretary-General that the Charter has to be read in its entirety; every word is important. This is especially necessary in the case of an instrument which allows of interpretation in the light of moving circumstances.

150. Now, in order to interpret the Charter we must find out what is the disease with which we are dealing. And here Mr. Hammarskjöld comes to my assistance. He says:

“ The coup of the ANC Chief of Staff had introduced a new factor ” — and, therefore, changed conditions: *rebus sic stantibus* — “ adding to the complexity of the situation... the eruption of the army into the political scene ” — I think that “ eruption ” is a bit too mild; “ intrusion ” might be more apt — “ constituted a new menace to peace and security and actually inhibited peaceful political activity. ” [S/4557, para. 118.]

I stress the words “ a new menace to peace and security ”. Now, the Secretary-General is not in the dock here, but in these matters he is the highest authority I can quote. We do not subscribe to any attacks made either upon

Je n'en dirai pas plus au sujet des modifications de la situation. Le temps passe si vite que je ne pourrai malheureusement pas entrer dans plus de détails.

147. J'en viens maintenant à mon argument selon lequel il n'est possible de maintenir l'ordre public que si les lois sont respectées. Or, il est impossible de faire respecter les lois si les gens en place, ceux avec qui nous devons traiter, sont eux-mêmes sans foi ni loi et, qui plus est, s'en font une gloire. Dans ces conditions, il est impossible au Secrétaire général ou à ses représentants de considérer le maintien de l'ordre comme une simple question d'interprétation du code pénal sous un régime parlementaire. Ce n'est du reste pas pour cela que l'ONU est intervenue au Congo.

148. Mais tout cela est vicié par la présence de M. Mobutu. Je m'empresse de dire que je suis, pour ma part, un pacifiste — bien que je sois Ministre de la défense de mon pays. Je ne voudrais pas que ceux qui m'écoutent puissent penser que nous désirons l'élimination de M. Mobutu. Interpréter mes paroles dans ce sens reviendrait à dire que nous incitons les gens à la violence. Mobutu est un colonel de l'armée congolaise — il a au moins eu le tact de ne pas se décerner le titre de général. Mais ses fonctions sont celles d'un chef d'état-major. Il n'exerce aucune fonction politique. Et pourtant il a fait un coup d'Etat qui lui a donné le pouvoir, et c'est cette prise de pouvoir illégale que le chef de l'Etat a entérinée, ou sanctionnée, ou ratifiée, comme on voudra. Cela signifie que nous sommes réellement en présence d'un système de gouvernement par coups d'Etat. Le but poursuivi en l'occurrence est de mettre les Etats-Unis et le Royaume-Uni en mesure d'affirmer que le chef de l'Etat se conforme à toutes les exigences de la Constitution.

149. J'aborde mon deuxième argument. Mon gouvernement est d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire des mauvaises lois simplement parce que la situation est difficile. Nous n'avons pas le droit de faire abstraction de la Charte. Nous avons toutefois le droit de faire remarquer au Secrétaire général que la Charte doit être observée jusqu'au bout: chaque mot a son importance. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'un document qui se prête à des interprétations différentes suivant les circonstances.

150. Pour pouvoir interpréter la Charte, nous devons tout d'abord connaître la nature du mal qui nous occupe. Et là M. Hammarskjöld me vient en aide quand il dit:

« Le « coup » du chef d'état-major de l'ANC a introduit un nouveau facteur — par conséquent, situation nouvelle: *rebus sic stantibus* — « qui a ajouté à la complexité de la situation... L'irruption de l'armée sur la scène politique » — je trouve « irruption » un peu faible, « intrusion » conviendrait mieux — « a constitué une nouvelle menace contre la paix et la sécurité et a, en réalité, empêché une activité politique pacifique. » [S/4557, par. 118.]

Je souligne les mots « une nouvelle menace contre la paix et la sécurité ». Bien entendu, le Secrétaire général n'est pas ici au banc des prévenus, mais je ne puis citer personne qui fasse davantage autorité en la matière.

the office or the individual; policies can be right, policies can be wrong. Mr. Hammarskjöld has indeed been good enough to say that neither he nor the Secretariat is infallible.

151. Mr. Hammarskjöld has said that the resolution [S/4387]: "did not specifically state that the United Nations Force was to maintain law and order, but it was clear from the context that this would be its essential function" — and here I would say that it is a proposition of ordinary law, which also applies to international law, that something is made legal by practice; that is to say, two people conclude a contract and, even if the written instrument is not perfect, it is made an agreement by performance, by conduct, by the honouring of it. The same applies in this case. Mr. Hammarskjöld continues: "The legal justification for the Council decision was the threat to peace and security" — this is not invention of Mr. Hammarskjöld; he has always believed it — "which arose as a result of the intervention of Belgian troops in the Congo; this intervention, in turn, occurred purportedly because of the widespread internal disorders in the country". [913th meeting, para. 25.] Therefore we are entirely justified in regarding this matter as based upon the conception of peace and security, which is necessary in order to interpret the Charter.

152. Now, according to Mr. Dayal, government in the Congo is being conducted by a College of Commissioners — I do not know whether these Commissioners are going to college or whether they have come from college. Mr. Dayal states: "The College of Commissioners, drawn from inexperienced young students" — and this is not disrespectful to the Commissioners; sometimes young students are very capable, and it is certainly no crime to be young — "and whose declared purpose was to keep the elements of the administration running, created problems of its own in relation to the United Nations effort" — and I would say that we are somewhat familiar with that problem. The report continues:

"The young men were invariably accompanied" — this is the sinister part of it — "by numerous Belgian advisers, occasionally drawn from among their own teachers. The inevitable consequence was that the Commissioners were more inclined to listen to their own mentors than to act in co-operation with the United Nations consultants who, in many ministries, found a wall of opposition building up against them. Indeed, instead of co-operating with the United Nations technical aid mission, as was their proclaimed purpose, the Commissioners actually set themselves up in opposition to it. Their inexperience, their lack of method and order, their susceptibility to outside influences, combined with a propensity to issue conflicting statements, introduced new elements of delay, confusion and disorganization. As a result of these combined factors, the chaotic administrative and economic situation reached the verge of collapse." [S/4557, para. 121.]

Nous ne souscrivons à aucune attaque dirigée contre la personne ou la charge du Secrétaire général; une politique peut être bonne ou mauvaise. M. Hammarskjöld a bien voulu reconnaître que ni lui ni le Secrétariat n'étaient infallibles.

151. M. Hammarskjöld a dit que la résolution S/4387 « ne stipulait pas expressément que la Force des Nations Unies devait maintenir l'ordre public, mais qu'il ressortait clairement du contexte que ce serait là sa fonction essentielle ». [913^e séance, par. 25.] A ce sujet je voudrais rappeler qu'il existe un principe de droit courant, qui s'applique aussi bien au droit international, selon lequel une chose est rendue légale par l'usage; lorsque, par exemple, deux personnes concluent un contrat, même si l'acte juridique n'est pas parfaitement rédigé, le contrat devient valable du seul fait qu'il est exécuté et que ses conditions sont respectées par les deux parties. Il en est de même dans le cas présent. M. Hammarskjöld ajoute: « La justification juridique de la décision du Conseil se trouvait dans la menace à la paix et à la sécurité » — ceci n'est pas une nouvelle théorie de M. Hammarskjöld, il y a toujours cru — « qui avait surgi par suite de l'intervention de troupes belges au Congo, intervention qui avait elle-même pour motif déclaré les désordres internes qui s'étaient généralisés dans le pays. » [Ibid.] Par conséquent, nous sommes parfaitement en droit de considérer cette affaire comme basée sur la notion de paix et de sécurité, ce qui est nécessaire pour interpréter la Charte.

152. Selon M. Dayal, le Congo est gouverné par un « collège de commissaires » — j'ignore si ces commissaires vont encore au collège ou s'ils en sont déjà sortis. M. Dayal déclare: « Le Collège des commissaires, composé de jeunes étudiants sans expérience... » Il n'y a rien d'irrévérencieux à le dire, il y a des jeunes étudiants très capables, et ce n'est certainement pas un crime d'être jeune; les gens qui ne sont plus jeunes sont en tout cas de cet avis — « et dont l'objectif déclaré était d'assurer le fonctionnement des rouages de l'administration, a créé des problèmes particuliers au point de vue des efforts des Nations Unies » — nous commençons à nous habituer à ce genre de problèmes. M. Dayal continue:

« Ces jeunes gens étaient invariablement accompagnés » — voici le côté triste de la chose — « de nombreux conseillers belges dont certains avaient été leurs propres professeurs. L'inévitable conséquence en était que les commissaires se montraient plus enclins à écouter leurs mentors qu'à coopérer avec les consultants des Nations Unies, qui, dans de nombreux ministères, se sont bientôt heurtés à un mur d'opposition. En vérité, au lieu de coopérer avec la mission d'assistance technique des Nations Unies, ce qui, selon leurs déclarations, était leur objectif, les commissaires ont en réalité fait de l'opposition. Leur inexpérience, leur manque de méthode et d'ordre, leur vulnérabilité aux influences extérieures, joints à une certaine propension aux déclarations contradictoires, ont introduit de nouveaux éléments de retard, de confusion et de désorganisation. Par le jeu de ces facteurs combinés, la situation économique et administrative, qui était chaotique, en est arrivée au bord de la désagrégation. » [S/4557, par. 121.]

153. Here I should like to say that I read in a newspaper that some Canadian sources had been reported as stating that it was not possible to carry on United Nations technical aid because of the opposition of the Belgian authorities. In other words, whenever there was a proposition for technical aid — whether for oil, or for coal, or for anything else — there was tremendous opposition. There was nothing doing: it was the vested interests of the empire trying to push out the United Nations. Thus, even in the field of technical aid we are up against that situation.

154. In this connexion Mr. Dayal has stated:

“ In dealing with the College on a purely technical plane, for the purpose of continuing the existing technical aid programmes, there has been no question whatsoever of recognizing the College as a legitimate government ” — in other words, the United Nations has not recognized the College as a legitimate government — “ for its existence does not derive any sanction from the *Loi fondamentale*. The College was nominated by the ANC Chief of Staff ” — that is, by Colonel Mobutu — “ and later formally installed by the Chief of State, an action which the Chief of Staff immediately criticized as unauthorized, since he had ‘neutralized’ the Chief of State.” [Ibid., *para. 123.*]

155. Now, the argument for this College of Commissioners is that politics has been neutralized; that is to say, the administration has been taken out of the field of political squabbles. That should mean objective and learned men, young men who are idealistic — probably they would be more idealistic without their advisers — but there is no evidence whatsoever that this band of people is anything but a political instrument. That is to say, there has been no neutralization of politics. As I said a while ago, we are concerned, as citizens of the world, with young people in a country, particularly a liberated country, with the future before them and the making not only of the Congo, but of Africa as a whole. The contribution which they should make to the world is dependent on the rising generation, especially in the Congo where the Belgians did not think it necessary to see the advantages of higher education when they were there.

156. Mr. Dayal continues:

“ In the confused political situation which prevails, the only two institutions whose foundations still stand are the office of the Chief of State and the Parliament.” [Ibid., *para. 127.*]

That is our position, and with which, I am happy to say, we are able to agree with this report.

“ If the minimum conditions of non-interference and security mentioned earlier could be established, it would open the way to the leaders of the country to seek peaceful political solutions through the medium of these two institutions.” [Ibid.]

That is to say, in spite of all that is happening, if it were possible for the Chief of State to function, as laid down by the constitution, through the instrumentality of its ministers and through the machinery of its Parli-

153. Je voudrais ajouter que j'ai lu dans un journal qu'on avait déclaré dans certains milieux canadiens qu'il n'était pas possible de poursuivre l'aide technique de l'ONU en raison de l'opposition des autorités belges. En d'autres termes, chaque fois qu'une aide technique était proposée — que ce soit sous forme de pétrole, de charbon ou d'autre chose — on se heurtait à une formidable opposition. Il n'y avait rien à faire: l'empire essayait de chasser les Nations Unies pour défendre ses droits acquis. Ainsi, même dans le domaine de l'assistance technique, nous sommes en butte à cette situation.

154. A ce sujet, M. Dayal a dit:

« Les rapports avec le Collège se sont situés sur le plan purement technique et ils ont eu pour but de poursuivre l'exécution des programmes d'assistance technique en cours; à aucun moment, il n'a été question de reconnaître le Collège comme gouvernement légitime » — autrement dit, les Nations Unies n'ont pas reconnu le Collège en tant que gouvernement légitime — « car son existence ne trouve aucune justification dans la Loi fondamentale. Le Collège a été nommé par le chef d'état-major de l'ANC » — c'est-à-dire le colonel Mobutu — « puis installé officiellement dans ses fonctions par le chef de l'Etat, acte que le chef d'état-major a immédiatement qualifié d'abus de pouvoir du fait qu'il avait « neutralisé » le chef de l'Etat. » [Ibid., *para. 123.*]

155. L'argument en faveur de ce collège de commissaires est que la politique a été neutralisée, autrement dit, que l'administration a été soustraite à l'influence des querelles politiques. Cela signifie que les commissaires sont des érudits à l'esprit objectif, des jeunes gens pleins d'idéal — ils le seraient certainement davantage n'étaient leurs conseillers. Mais rien ne prouve que cette poignée d'hommes soit autre chose qu'un instrument politique. Autant dire que la politique n'a pas été neutralisée. Comme je l'ai dit il y a un instant, nous nous préoccupons, en tant que citoyens du monde, du sort de la jeunesse d'un pays — d'un pays récemment libéré, surtout — qui a tout l'avenir devant elle et la perspective d'édifier non seulement le Congo, mais l'Afrique tout entière; la contribution qu'apportera ce peuple jeune au reste du monde dépend de la génération montante, et cela est particulièrement vrai au Congo où les Belges n'ont pas jugé utile de faire bénéficier les jeunes des bienfaits de l'instruction supérieure.

156. M. Dayal continue comme suit:

« Dans la situation politique confuse qui règne actuellement, les deux seules institutions dont les fondements demeurent sont l'office de chef de l'Etat et le Parlement. » [Ibid., *para. 127.*]

C'est également notre avis, et sur ce point j'ai le plaisir de dire que nous sommes d'accord avec le rapport.

« Si les conditions minimums de non-ingérence et de sécurité mentionnées plus haut pouvaient être créées, les dirigeants du pays pourraient alors rechercher des solutions politiques pacifiques par l'entremise de ces deux institutions. » [Ibid.]

C'est-à-dire que, en dépit de tous les événements, si le chef de l'Etat pouvait remplir ses fonctions, comme le veut la Constitution, par le truchement de ses ministres, des rouages de son parlement et conformément à la loi,

ment and in conformity with law, then, the Chief of State, as the embodiment, the personality of the Congo and the sovereignty of the people, would perform not only a good service but would be entitled to high respect. But if the Chief of State wants to appropriate to himself functions that are not placed upon him by the constitution — and the Congo fundamental law, as I see it, contains far more stringent measures, written down in terms, than is contained in the unwritten law of the United Kingdom or in our written constitution, where it is left to conventions. But here, the Chief of State has been tied down; the limitations are explicitly laid down — “You cannot do this unless Parliament does that; and you cannot initiate this unless a minister says something else”. As it is a written constitution of the Latin type, they have been more logical in that way and therefore there is no question that while the status can be respected, the functions cannot be.

157. Now, if it is true that peace and security is endangered — I would not say that I join issue, because I have not heard Mr. Hammarskjöld objecting to this — then the Government of India takes the view, as it has been expressed here, that it is necessary for the United Nations either to stay there and function or to think of other things.

158. We think the withdrawal of the United Nations would be a calamity, not only for the Congo but for ourselves. It is not a question of losing face or anything of that sort. The position of the United Nations is that the capacity of the great African countries should be developed, without being canvassed by one side or the other, or without being a kind of object of economic bargaining — all that should disappear; or the great schemes of technical and economic advancement, the resurgence of Africa, the development of its 200 million people and of its large territory would become impossible.

159. Therefore, I address your attention to Article 14 of the Charter:

“Subject to the provisions of Article 12, the General Assembly may recommend measures for the peaceful adjustment of any situation, regardless of origin, which it deems likely to impair the general welfare or friendly relations among nations, including situations resulting from a violation of the present Charter setting forth the Purposes and Principles of the United Nations.”

There are two words here which are the key to this: “any situation”. It does not say any dispute; it does not say any war. No one will doubt that there is a situation in the Congo — otherwise, we would not be here. As the sentence is constructed “general welfare or friendly relations among nations” that is an alternate. The “general welfare” is the welfare of the human family as put out in the preamble of the Charter “We the peoples of the United Nations” — that is “the general welfare”. And the Congolese people are part of it.

160. My Government submits that Article 14 is applicable to the present situation, that there is “a situation” and we do not have to bother about the “origin” although I share the view that, in certain circumstances,

il rendrait, en tant que symbole de la personnalité du Congo et de la souveraineté du peuple, un grand service à son pays et aurait droit à notre plus profond respect. Mais, s’il veut assumer des fonctions qui ne lui sont pas dévolues par la Constitution — et la Loi fondamentale du Congo, comme j’ai pu m’en assurer, contient, en toutes lettres, des dispositions beaucoup plus strictes que la loi non écrite du Royaume-Uni ou que notre propre constitution, où il est fait une large place à la tradition — il outrepasserait ses droits. Ici, le chef de l’Etat est assujéti à des limites explicitement définies: «vous ne pouvez pas faire ceci à moins que le Parlement ne fasse cela; vous ne pouvez prendre l’initiative de cela à moins qu’un ministre ne donne son approbation.» Etant donné qu’il s’agit d’une constitution écrite de type latin, on a été beaucoup plus logique à cet égard et il n’est par conséquent pas question que les fonctions ne soient pas respectées si le statut l’est.

157. S’il est vrai que la paix et la sécurité sont menacées — je n’ai pas entendu M. Hammarskjöld soulever d’objection sur ce point — le Gouvernement de l’Inde est d’avis, comme il l’a déjà dit ici, que l’ONU doit rester sur place et agir, ou bien s’occuper d’autre chose.

158. Nous pensons que le retrait de l’ONU du Congo serait une calamité non seulement pour le Congo, mais aussi pour nous-mêmes. Il ne s’agit pas de perdre la face ou de quelque chose de ce genre. La position de l’Organisation des Nations Unies est que les possibilités des grands pays africains doivent être développées à l’abri des sollicitations de l’un ou l’autre des deux camps et des marchandages économiques — tout cela doit disparaître, sinon les grands programmes techniques et économiques, la résurrection de l’Afrique, le progrès de ses 200 millions d’hommes et le développement de son immense territoire — tout cela deviendrait impossible.

159. C’est pourquoi j’attire votre attention sur le texte de l’Article 14 de la Charte:

«Sous réserve des dispositions de l’Article 12, l’Assemblée générale peut recommander les mesures propres à assurer l’ajustement pacifique de toute situation, quelle qu’en soit l’origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations, y compris les situations résultant d’une infraction aux dispositions de la présente Charte où sont énoncés les buts et les principes des Nations Unies.»

Les mots clefs de cet article sont: «toute situation». Il ne dit pas: «tout différend», ni: «toute guerre». Personne ne doute qu’il y ait une situation au Congo, sans quoi nous ne serions pas ici aujourd’hui. La phrase est construite de telle façon que «le bien général» et «les relations amicales entre nations» apparaissent comme une alternative. Le «bien général» est le bien de la grande famille des hommes telle qu’elle est définie dans le préambule de la Charte: «Nous, peuples des Nations Unies» — c’est cela que l’on entend par «bien général». Et le peuple congolais en fait partie.

160. Mon gouvernement est d’avis que l’Article 14 est applicable à la situation actuelle, qu’il y a effectivement «une situation» et que nous n’avons pas à nous embarrasser de son «origine», bien que, dans certaines

regardless of "origin", even if it were purely a situation of anarchy and chaos, the United Nations should intervene on account of "a violation of the provisions of the Charter setting forth the Purposes and Principles of the United Nations".

161. Therefore, from Article 14 we go back to Article 1, to the Purposes, that is to say, "measures for the prevention and removal of threats to the peace". It does not say peace in the event of war between two countries — "removal of threats to the peace, and for the suppression of acts of aggression or other breaches of the peace, and to bring about... adjustment or settlement of international disputes or situations which might lead to a breach of the peace".

162. In the view of my Government, in spite of what may have appeared in some parts of the Secretary-General's report, aggression continues. So long as Belgian troops are there, whether they are in cold storage, whether they are in technical assistance or whether they are in Ruanda, there is aggression, and if what is going to happen in Stanleyville, what has been happening in Leopoldville, if these are not threats or breaches of the peace, what else are they? Then we have "disputes or situations" — it is not a situation — "situations which might lead to a breach of the peace".

163. As I said, the Charter has to be read as one piece. So Article 14, read for the purposes of the Charter, places this matter squarely within its conspectus. Therefore, we are not able to agree that there is any fear of going beyond the Charter. My Government would not subscribe to going beyond it. We have always held that the torturing of procedures, the torturing of rules in order to gain an immediate point, ultimately creates problems. Hard cases make bad law.

164. All we are saying is this: the Charter has to be interpreted first in its normal order — and I say "general welfare" does not apply merely to the welfare of two nations; secondly "regardless of origin, a situation". If unfortunately a situation should develop in that way, there are eleven sections of the Charter, which I shall not go into detail, in Chapter VI and Chapter VII. Long before we go to Chapter VI, Chapter VII becomes relevant.

165. I say all this because, unfortunately, in some parts of the statements made by the Secretary-General, some parts of the report, certainly in all parts of the statement made by those who regard the present situation as a legal one, as Mr. Wadsworth said yesterday [916th meeting], it seems to be interpreted that not only the intervention of the United Nations by force of arms, but even the pacific settlement, is a matter of intervention.

166. I should like to ask you, Mr. President, since you come from a country that has been involved in this

circonstances, il me semble que, indépendamment de la question de l'« origine » et même s'il s'agit d'une situation purement anarchique et chaotique, l'ONU ait le devoir d'intervenir en raison « d'une infraction aux dispositions de la... Charte où sont énoncés les buts et les principes des Nations Unies ».

161. De l'Article 14, donc, je passe à l'Article premier, aux buts, autrement dit aux « mesures... en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ». Cet article ne parle pas de paix dans l'éventualité d'une guerre entre deux pays — il dit « en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser... l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations... susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

162. L'opinion de mon gouvernement est que, malgré ce qui semble ressortir de certains passages du rapport du Secrétaire général, l'agression continue. Tant que les troupes belges sont là, qu'elles soient tenues au frais quelque part, qu'elles s'occupent d'assistance technique ou qu'elles soient stationnées au Ruanda, peu importe, il y a bel et bien agression — et, si ce qui est sur le point de se passer à Stanleyville, ce qui s'est passé à Léopoldville n'est pas une menace à la paix ou une rupture de la paix, qu'est-ce donc? Dans l'Article premier, il y a aussi les mots « différends et situations » — il ne s'agit pas ici d'une situation — « susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

163. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Charte doit être considérée comme un tout. Ainsi l'article 14, lorsqu'on le lit en tenant compte des buts des Nations Unies, place carrément la question dans son contexte. Par conséquent, il nous est impossible de nous ranger à l'avis de ceux qui craignent de dépasser le cadre des dispositions de la Charte. Mon gouvernement n'approuverait pas qu'on dépasse ce cadre. Nous avons toujours soutenu qu'en faisant violence aux règles ou à la procédure pour marquer un point dans l'immédiat, on ne fait que se créer des ennuis pour plus tard. Les causes difficiles créent de mauvais précédents.

164. Ce que nous voulons dire est ceci: la Charte doit être interprétée, tout d'abord, dans son ordre logique — et je prétends que le « bien général » ne s'applique pas seulement au bien de deux nations; en second lieu, « toute situation, quelle qu'en soit l'origine ». Si par malheur une situation prend une tournure aussi grave, il y a 11 articles de la Charte — je ne les examinerai pas en détail — que l'on peut invoquer aux Chapitres VI et VII. D'autre part, le Chapitre VII devient applicable bien avant que l'on ait recours au Chapitre VI.

165. Tout cela, je le dis parce que, malheureusement, on trouve dans certains passages des déclarations du Secrétaire général, dans certains passages du rapport, et sûrement dans tous les passages des déclarations de ceux qui, comme M. Wadsworth l'a dit hier [916^e séance], semblent considérer la situation actuelle comme conforme à la légalité, une interprétation selon laquelle non seulement l'intervention de l'ONU par les armes, mais même le règlement pacifique du conflit sont à assimiler à une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

166. Je vous pose la question, Monsieur le Président, vous qui venez d'un pays qui, dans l'histoire contem-

quite a lot, in pre-present historic times, when does a domestic event become a domestic event? It is only when it is possible to isolate the home from the country. I would like to ask whether the murder at Sarajevo was a domestic event or not? It provoked a war all the same. In all history the marriage of two people, of two dynasties, has created both complications and otherwise. I should have thought that it was a very domestic event. So it is a question of what are the repercussions of a domestic event?

167. The history of the United Nations from September 1946 has been a history where, every time an attempt is made by any side here, on the lines of progress, on the lines of redressing of evils — for racial discrimination or otherwise — Article 2, para. 7, has always been pleaded. We yield to no one in respect for the sovereignty of countries, particularly when those countries respect the sovereignty of others. But you cannot have it both ways. If this were a domestic matter, then why did the United Nations go there at all? It could go there through the machinery of the Economic and Social Council and not with armed troops. What is more, the United Nations having at the present moment no international police forces — its military organization merely being an embryo not functioning as was expected under the Charter — has devised this machinery for the purpose.

168. Therefore, it was not as though somebody slipped it in absent-mindedly. The Security Council took a very deliberate decision; and here it will not be considered impertinence — my Government wishes to say something in regard to the Security Council decisions. We have heard here and elsewhere a great deal of criticism of the Secretary-General. We put in no special pleading for him. He can well look after himself. I do not doubt that he made mistakes; if he did not he would not be human; but the main responsibility lies on the Security Council. The Security Council having passed the resolutions, the Security Council had the responsibility, in our opinion, of continuous surveillance of the matter. The Charter provides for periodic meetings of the Security Council and detailed instructions should have gone out. The Secretary-General is the executive officer — though he is an organ of the United Nations he has to function from day to day and I heard Mr. Hammarskjöld say the other day in the General Assembly or in the Advisory Committee, I forget which, "Let the General Assembly take the responsibility; let them say what is wanted". So when resolutions are passed and Member States are asked to make contributions, not of money but of people, when troops go in, it cannot be taken in a light-hearted way.

169. It is a very serious matter, and therefore my Government would regret the withdrawal of the United Nations from this operation — I am not saying that in a calamitous way — because that would lead to anarchy. It would lead to a loss of prestige — I do not mean in a false sense, but a loss of prestige for the United

poraine, a acquis pas mal d'expérience dans ce domaine: qu'est-ce qui fait d'un événement un événement intérieur? N'est-ce pas seulement quand il est possible d'isoler la vie privée de celle du pays? L'assassinat de Sarajevo n'était-il pas un événement intérieur? Il n'en a pas moins provoqué une guerre. Tout au long de l'histoire, le mariage entre deux personnes appartenant à des dynasties différentes a créé des complications; il semblerait pourtant qu'il s'agisse là d'un événement essentiellement intérieur. Par conséquent, ce qui importe, c'est de savoir quelles sont les repercussions d'un événement intérieur.

167. L'histoire de l'ONU depuis 1946 a été une histoire au cours de laquelle, chaque fois qu'une tentative a été faite par l'un ou par l'autre pour faire avancer le progrès, pour redresser les torts — qu'il s'agisse de discrimination raciale ou d'autre chose — le paragraphe 7 de l'Article 2 a été invoqué. Nous ne le cédon's à personne pour le respect de la souveraineté des pays, surtout si ces pays respectent eux aussi celle des autres. Mais il n'y a pas deux façons de voir les choses. Si ceci était une affaire intérieure, pourquoi l'Organisation des Nations Unies se serait-elle rendue sur place? Elle aurait pu intervenir par l'intermédiaire du Conseil économique et social, au lieu de le faire avec des forces armées. De plus, l'Organisation ne disposant pas pour le moment de force de police internationale — son organisation militaire est encore embryonnaire et bien loin de fonctionner comme il était prévu aux termes de la Charte — elle a conçu un système spécial pour les besoins de la cause.

168. Ce n'est donc pas comme si l'on avait envoyé ces troupes au Congo par mégarde. Le Conseil de sécurité a pris une décision mûrement réfléchie, et à ce propos — j'espère que cela ne sera pas considéré comme une impertinence — mon gouvernement désire faire une remarque au sujet des décisions du Conseil. Nous avons entendu ici et là de nombreuses critiques à l'adresse du Secrétaire général. Nous n'avons pas l'intention de prendre sa défense; il est parfaitement capable de se défendre tout seul. Il a sans aucun doute commis des erreurs; s'il n'en avait pas fait, il ne serait pas homme; mais la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité. Le Conseil ayant adopté les résolutions, il devait, à notre sens, surveiller constamment l'évolution de cette affaire. La Charte prévoit des réunions périodiques du Conseil de sécurité; des instructions détaillées auraient donc dû être données. Le Secrétaire général est le fonctionnaire chargé de l'exécution des décisions, bien qu'il ne soit pas un organe des Nations Unies — il a l'obligation d'être à son poste jour après jour. J'ai entendu M. Hammarskjöld dire l'autre jour à l'Assemblée générale, ou au Comité consultatif — je ne me souviens plus exactement — : « Que l'Assemblée en prenne la responsabilité; qu'elle dise ce qu'il faut faire. » Si bien que le vote des résolutions, les contributions demandées aux Etats Membres — non en argent, mais en hommes — l'envoi des troupes à pied d'œuvre, tout cela n'a pas pu être décidé à la légère.

169. Il s'agissait d'une affaire très sérieuse, et c'est pourquoi mon gouvernement regretterait beaucoup que l'ONU renonce à poursuivre l'opération — je ne dis pas cela par pessimisme — car il en résulterait une situation anarchique. Une telle décision entraînerait une perte de prestige pour l'Organisation des Nations Unies.

Nations. And no one knows better than Mr. Hammarskjöld how, in the under-developed countries, in the less sophisticated countries such as ours, the United Nations has such high prestige, not only among politicians but among ordinary people.

170. Although time is short I will tell the Council of an incident. The Secretary-General visited our country. He occasionally does that, and two years ago he wanted to go to see some of the rural areas. Like all Governments, I suppose, we take visitors to special places — although not because they should not go anywhere else. But, because we are a very disorderly people, I believe his driver lost the way and he found himself in a village where he was not scheduled to go. So there were no brass bands or anything of that kind. They produced a chair on which the Secretary-General was asked to sit, then they asked him every possible question about the United Nations, the Trusteeship Council, and so on, and they finally asked him, "What are you paid for doing this job?" That is not a laughing matter. In the rural areas of our country there are 600,000 villages. Nobody asked them to say these things, the Secretary-General was not expected to go there. That is the general response of people, and, although I do not speak for Africa, I am quite certain that, in the whole of the African territories, there is an emotional, spiritual reaction to the conception of the United Nations and its purposes, which is an asset that should not be wasted; and any cynicism arising in connexion with this would be a terrible thing, because it is a factor which might cause conflicts of various kinds.

171. I do not think that I can deal with all these things now. Therefore, we come to the question of what is to be done. There has been a great deal of controversy here with regard to the disarming of the Congolese army. There has been a great deal of reaction to what is called the disarming of an army that is not an army — as though it were unfrocking a bishop. But we did not start this. The Secretary-General started this business of disarming the army. In his fourth report of 7 September on the implementation of the Security Council resolutions he said:

"... emphasis now should be put on the protection of the lives of the civilian population in the spirit of the Universal Declaration of Human Rights and the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide. This may necessitate a temporary disarming of military units which, in view of present circumstances, are an obstacle to the re-establishment of law and order in the interest of the people and the stability of the nation." [S/4482, para. 12.]

172. And he says in another place that the disarming was effected with the co-operation of the Congolese people:

"... throughout the early months of the United Nations operation in the Congo, the Congolese security force" — which is rather an odd name for it —

Et personne ne sait mieux que M. Hammarskjöld de quel prestige jouit l'Organisation dans les pays sous-développés, dans les pays moins compliqués comme le nôtre, non seulement parmi les hommes politiques mais au sein du peuple.

170. Bien que le temps presse, je vais raconter une anecdote au Conseil à ce sujet. Le Secrétaire général visitait notre pays; cela lui arrive de temps à autre et, il y a deux ans, il a voulu aller voir un peu les districts ruraux. Comme tous les gouvernements, je suppose, nous emmenons les visiteurs dans des endroits déterminés — bien que ce ne soit pas pour les empêcher d'aller ailleurs. Mais, comme nous sommes des gens très désordonnés, je crois bien que le chauffeur a perdu sa route et s'est retrouvé dans un village qui n'était pas prévu au programme. Il n'y avait par conséquent ni fanfare ni aucune cérémonie à l'arrivée du Secrétaire général. On sortit une chaise et on demanda à celui-ci de s'y asseoir, puis on lui posa toutes les questions possibles et imaginables sur l'ONU, sur le Conseil de tutelle, etc.; finalement, on lui demanda: « Combien gagnez-vous pour faire ce travail? » Il n'y a pas de quoi rire. Dans la campagne de mon pays, il y a 600.000 villages. Personne n'a dit à ces gens ce qu'il fallait dire: le Secrétaire général n'était pas censé passer par là. Mais telle est en général la réaction spontanée des peuples, et, bien que je ne veuille pas parler pour l'Afrique, je suis persuadé que, dans tous les territoires africains, les gens ont la même réaction sentimentale et spirituelle vis-à-vis du concept de l'Organisation des Nations Unies et de ses buts. Cette réaction est un atout qui n'est pas à négliger, car, si ce concept provoquait des réactions empreintes de cynisme, ce serait un danger terrible. Maintenant au moins, cet atout peut jouer son rôle dans des conflits de toutes sortes.

171. Je ne crois pas avoir le temps de m'étendre là-dessus à présent. Venons-en donc à la question de ce que nous devons faire. On a beaucoup discuté ici autour de la question du désarmement de l'armée congolaise. Beaucoup ont réagi contre ce que l'on a appelé le désarmement d'une armée qui n'en est pas une — comme s'il s'agissait de défroquer un évêque. Mais ce n'est pas nous qui avons lancé cette idée. C'est le Secrétaire général qui le premier a parlé de désarmer l'armée. Le 7 septembre, dans son quatrième rapport sur la mise en application des résolutions du Conseil, il déclarait:

"... il convient maintenant d'insister sur la protection de la vie de la population civile dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cela peut obliger à désarmer temporairement des unités militaires qui, en raison des circonstances actuelles, sont un obstacle au rétablissement de l'ordre public, dans l'intérêt de la population et de la stabilité de la nation." [S/4482, par. 12.]

172. Ailleurs, il dit que le désarmement de l'armée s'est effectué avec la coopération du peuple congolais:

"... pendant les premiers mois de l'opération des Nations Unies au Congo, la force de sécurité congolaise" — c'est une appellation pour le moins curieuse —

“ re-styled as the Armée nationale congolaise, remained for the most part inactive and, in several instances, units of the Armée nationale congolaise had, by agreement with the United Nations, voluntarily disarmed themselves. ” [913th meeting, para. 38.]

When there are 20,000 professional troops in the place — quite a large number of people — in addition to a lot of Belgian technicians, it is very difficult to see why, for security in the present state of disorder, another element should be contributed.

173. I have great sympathy with and I understand the position expressed by our young friend from the Congo, that no country can be forcibly disarmed, but every country has to submit itself to the demands of order, to the demands of international organization. We do the same. It is important to stress that there are parts of our country where, under international arrangement, our armed forces stand away from certain places. That is not to say that there is a subjugation of our sovereignty, but there can be no international order without some agreement of this character. It is important to stress that, with reference to the complete control of the country as a whole, even aside from Katanga, which is at least claiming to maintain a semblance of authority. I shall take up the question of disarming afterwards.

174. Much as been said about the ill-treatment of the former Prime Minister. It is not my business to refer to it because, first of all, my Government likes to place this on the basis of institutions, not of personalities, and Mr. Lumumba happens to be the person who had the largest following in Parliament and who has been displaced illegally. Perhaps if legality was restored either he would assert himself and help to maintain order, or he would be shown up. In either case it would be better to call Parliament.

175. The Secretary-General I believe — or was it the representative of the United States — referred to the question of trials and magistracy. I think our young friend, the representative of the Congo, also spoke about the law of the Congo and how it would be done. Now article 66 of the *Loi fondamentale* says:

“ No member of either of the two Chambers may be prosecuted or arrested for penal offences, as long as the session goes unless the Chamber to which he belongs has given its authorization or he has been surprised in *flagrante delicto*. ”

That is to say, there is no sanction for this action at all, and the article continues:

“ When the session is over, a member of either of the Chambers may be arrested only with the authorization of the Bureau of the Chamber of which he was a member . . . ”.

But how can the action be authorized if both the Speaker and the Chairman are in prison?

« rebaptisée armée nationale congolaise, est restée en majeure partie inactive et, en plusieurs occasions, des unités de l'armée nationale congolaise ont en accord avec les Nations Unies, volontairement désarmé. » [913^e séance, par. 38.]

Quand il y a déjà 20.000 soldats professionnels sur place — cela fait beaucoup de monde — en plus d'un grand nombre de techniciens belges, on voit mal l'utilité d'un troisième élément pour le maintien de la sécurité dans la confusion actuelle.

173. J'ai beaucoup de sympathie pour notre jeune ami du Congo et je comprends fort bien sa position lorsqu'il dit qu'aucun pays ne doit être désarmé par la force, mais il est également vrai que tous les pays doivent se soumettre aux exigences du maintien de l'ordre et à celles d'une organisation internationale. Nous le faisons nous aussi. Et il me paraît important d'insister sur le fait qu'aux termes d'un accord international, nos propres troupes se tiennent à l'écart de certaines régions de notre pays. Cela ne veut pas dire qu'il y ait là un renoncement à notre souveraineté, mais il est évident que l'ordre international ne peut être maintenu sans un accord de ce genre. Cela mériterait d'être souligné à propos de la question du contrôle intégral sur l'ensemble du Congo, même si l'on excepte le Katanga qui prétend au moins maintenir un semblant d'autorité. Je reviendrai dans un moment sur la question du désarmement.

174. On a beaucoup parlé des mauvais traitements qui ont été infligés à l'ancien premier ministre. Je ne veux pas y revenir, mon gouvernement désire placer la question sur le plan institutionnel et non sur celui des personnes. Mais il se fait que M. Lumumba est la personne qui avait le plus de partisans au sein du Parlement, et qu'il a été destitué de façon illégale. Peut-être qu'en cas de retour à la légalité, il réussirait à s'imposer et contribuerait au maintien de l'ordre ou bien ses intentions seraient démasquées. Quoi qu'il en soit, il serait préférable de rappeler le Parlement.

175. C'est le Secrétaire général, je crois — à moins que ce ne soit le représentant des Etats-Unis — qui a soulevé la question des procès et de la magistrature. Je crois que notre jeune ami le représentant du Congo a, lui aussi, parlé du droit congolais, de la façon dont on l'appliquerait, etc. Mais voici ce que dit l'article 66 de la *Loi fondamentale* congolaise:

« Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière répressive qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. »

Autrement dit, il n'y a pas de sanction du tout contre un tel acte; l'article continue ainsi:

« Aucun membre de l'une ou l'autre Chambre, ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de la Chambre dont il fait partie . . . »

Mais comment peut-on autoriser une telle arrestation si le Président et le Vice-Président du Parlement sont en prison?

176. The Secretary-General's letter of 5 December to President Kasa-Vubu states:

"Of special importance in this context is the concept of due process of law as developed in general recognized law and the fundamental law of public liberties."

I take the liberty of asking Mr. Hammarskjöld how he can write this sentence and at the same time say, "we are not concerned with the law of the Congo". Mr. Hammarskjöld continues:

"I refer in particular to the questions of the necessity for and legality of the warrant of arrest, the requirements that the detainee be informed, within 24 hours at the latest, of the reasons for his arrest and of the formal charges in detail entered against him, that he shall not be prosecuted except in the cases provided for by legislation and in accordance with the procedures in force at the time when the offence was perpetrated, that he may have counsel of his own choice, and further, that he shall be entitled in full equality to a fair and public hearing by an independent and impartial tribunal in the determination of any criminal charge against him." [S/4571, and Add.1, annex II.]

177. Now President Kasa-Vubu replies. In his letter to the Secretary-General of 7 December — that is, after he came here — he states:

"... if the entire judiciary had not been destroyed to a large extent as a result of action taken by Mr. Lumumba himself and by the special courts he set up, the judiciary would today have no difficulty in conducting the trial in accordance with the rules in force in all civilized countries. This however will be our main concern for the future." [Ibid., annex III.]

But, even presuming that his previous Prime Minister destroyed them — and I do not know the facts — two wrongs never make a right, and this is our concern in the future, not for the present.

178. Now Mr. Dayal says in his report what follows from that:

"... the magistracy exists only in name... In the absence of a magistracy, arrested persons are either let off or languish indefinitely in the jails and lock-ups..."

"... Although his [Mobutu's] army has not itself formally assumed the prerogatives of the judiciary or the functions of the police, members of the ANC have frequently usurped those functions. They have set themselves up as judges of what type of activity they will allow or disallow, regardless of the laws of the land. It is they who have taken upon themselves to decide who is to be imprisoned or detained, for how long and under what conditions. [S/4557, paras. 58 and 64.]

That is to say that, when we talk about the due process of law, first of all we must be sure that the law is respected, that the institutions are under the law, and, what is more, that the ordinary judiciary machinery is functioning at all, even in a limited form.

176. Dans sa lettre du 5 décembre au président Kasa-Vubu le Secrétaire général déclare:

"La notion de légalité, telle qu'on l'a dégagée dans les principes généraux du droit et dans la Loi fondamentale sur les libertés publiques, prend à cet égard une importance toute particulière."

Je me permets de demander à M. Hammarskjöld comment il peut écrire une phrase comme celle-là et en même temps déclarer que « nous n'avons rien à voir avec la loi au Congo ». M. Hammarskjöld poursuit:

"Je me réfère en particulier aux questions de la nécessité et de la légalité du mandat d'arrêt, de l'exigence en vertu de laquelle toute personne arrêtée doit être informée au plus tard dans les 24 heures de la raison de son arrestation et des chefs d'accusation portés contre elle, du principe selon lequel nul ne peut être poursuivi que dans les cas prévus par la législation et dans les formes prescrites au moment où l'infraction a été commise, du droit de l'inculpé d'avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, d'une manière générale, au fait qu'il a droit en pleine égalité à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial qui décidera du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre lui." [S/4571 et Add.1, annexe II.]

177. Voici maintenant la réponse du président Kasa-Vubu. Dans sa lettre du 7 décembre au Secrétaire général — soit après son arrivée à New York — il écrit:

"... si nous n'avions pas eu toute la magistrature démantelée, en grande partie sous l'action de M. Lumumba lui-même et des tribunaux d'exception qu'il organisa, il ne serait pas difficile au pouvoir judiciaire aujourd'hui de mener le procès suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés. Ce sera toutefois notre principal souci de demain." [Ibid., annexe III.]

Mais, même à supposer que son précédent premier ministre ait démantelé la magistrature — je ne sais pas au juste ce qu'il en est — un mal n'en efface pas un autre, et ceci est notre souci pour l'avenir, non pour le présent.

178. M. Dayal en conclut:

"... la magistrature n'existe que de nom... en l'absence d'une magistrature, les personnes arrêtées ou bien sont relâchées ou languissent indéfiniment dans les prisons ou les cachots..."

"... Bien que son armée [celle de Mobutu] n'ait pas elle-même assumé officiellement les prerogatives de la magistrature ni les fonctions de la police, des membres de l'ANC ont souvent usurpé ces fonctions. Ils se sont érigés en juges de ce qui est autorisé ou interdit, sans égard pour les lois du pays. Ce sont eux qui se sont arrogé le droit de décider qui doit être emprisonné ou détenu, pour combien de temps et dans quelles conditions." [S/4557, par. 58 et 64.]

En d'autres termes, quand nous parlons du cours normal de la justice, nous devons commencer par être sûrs que les lois seront respectées, qu'elles le sont au moment où l'on parle, que les institutions sont conformes au droit en vigueur, et, qui plus est, que l'appareil judiciaire

179. The question now arises — and I want again to repeat that I would like the Secretary-General to take note of what my Government has to say — with regard to the possibilities that might come about in Stanleyville. On the one hand, there is the rather horrific position with regard to the hostages, and on the other hand there is also the position that the United Nations forces might get themselves embroiled with the paratroopers of Colonel Mobutu. And if Colonel Mobutu has paratroopers to spare he should join the United Nations Force. Again, there is the use of Urundi as a base of operations, and thirdly there is the supply of arms in large quantities. Therefore the question arises what is to be done in those circumstances, and my Government, although it is, I believe, entitled to suggest resolutions and things of that character, does not intend to do so. We are here by kind permission of the Security Council — although perhaps entitled to be so — and therefore we do not want to abuse the privileges that have been offered to us.

180. We would like to say that among the actions that must be taken immediately, we have a right as a friendly country, in regard to the United Kingdom, and as a member of the Commonwealth, to ask it to use its best influence with its NATO allies — we tried to once before, in the case of Portugal, it did not work, but I hope in this case it will — to try to see, together with its NATO allies, that no arms made in Belgium or under Belgian control, whether pooled in NATO or otherwise, should hereafter reach the Congo; and what is more, that whatever arms were there when Belgium was an imperial Power should be withdrawn. And secondly, among the things to be done is the creation of a climate of a different character in the Congo itself — and that takes me back on a little detour again, into this question of interference in internal affairs.

181. In the changed circumstances — I should have said that there are certain changed circumstances — I submit that the General Assembly has intervened in the internal affairs of the Congo. My Government regrets this, because it will be misunderstood by others. We think that all the excesses that characterize the present situation in the Congo and that have occurred during the last month or so would not have taken place if, in its wisdom, the Assembly, in letting these things slide had not spilt the salt. The fact of placing here in the position of a Government the delegation of one side or the other, the General Assembly decided [913th plenary meeting] that since there were difficulties about it they would leave it alone, and then went on to pass a motion, adjourning the whole matter until certain Members of the Assembly could go and see for themselves. That was agreed to. I am not now raising the question of whether it was procedurally correct or not; whether it was procedurally correct or not, there is no doubt that the spirit of the decision of the General Assembly was violated. And therefore these gentlemen who have no legal authority now handle the authority by virtue of their participation in the United Nations.

ordinaire fonctionne comme il faut, ne serait-ce que sous une forme restreinte.

179. La question se pose à présent de savoir — et je répète que je désirerais que le Secrétaire général prenne bonne note de ce que mon gouvernement a à dire à ce sujet — ce qui adviendra à Stanleyville. D'un côté, il y a la situation plutôt pénible des otages, de l'autre, le danger que les troupes des Nations Unies se trouvent mêlées aux parachutistes de Mobutu. Si le colonel Mobutu a des parachutistes à revendre, il devrait se joindre à la Force des Nations Unies. D'autre part, il y a le fait que l'Urundi est utilisé comme base opérationnelle, et enfin la fourniture d'armes en grandes quantités. Il s'agit donc de savoir ce que nous devons faire dans ces conditions, mais mon gouvernement, pour sa part, bien qu'il ait le droit normalement de proposer des textes de résolutions ou de motions, n'a pas l'intention de faire usage de ce droit. Nous sommes ici les invités du Conseil de sécurité — même si nous avons le droit d'y siéger — et par conséquent nous ne voulons pas abuser du privilège qui nous a été accordé.

180. Nous voudrions simplement faire remarquer que l'une des mesures les plus urgentes à prendre serait de demander au Royaume-Uni — et nous pouvons bien le faire en tant que pays ami et membre du Commonwealth — d'exercer ses bons offices à l'égard de ses alliés de l'OTAN. Nous avons déjà une fois essayé ce moyen dans le cas du Portugal et nous n'avons pas réussi, mais nous espérons que cela ira mieux cette fois. Nous lui demanderons de veiller avec ses alliés à ce qu'aucune arme fabriquée en Belgique ou détenue par la Belgique, qu'elle soit ou non mise en commun dans le cadre de l'OTAN, ne trouve le chemin du Congo et en outre à ce que toutes les armes qui s'y trouvaient au moment où la Belgique était encore une puissance coloniale soient récupérées. De plus, la tâche la plus urgente est de créer un climat nouveau au Congo lui-même. Ceci me ramène à une petite digression sur la question de l'ingérence dans les affaires intérieures.

181. Etant donné les nouvelles circonstances — il me semble bien qu'elles ne sont plus les mêmes — je pense pouvoir affirmer que l'Assemblée générale est intervenue dans les affaires intérieures du Congo. Mon gouvernement le regrette, car cela sera mal interprété par d'autres. Nous sommes persuadés que tous les excès qui caractérisent la situation actuelle au Congo et qui se sont produits depuis environ un mois n'auraient jamais eu lieu si l'Assemblée avait eu la sagesse de ne pas tout compromettre en voulant redresser la barque. Le fait d'admettre à siéger ici à titre de Gouvernement, la délégation de l'une ou l'autre partie, quelle qu'elle soit, était une erreur. L'Assemblée générale à sa 913^e séance plénière avait décidé qu'en vue des difficultés soulevées par cette question, elle ne se prononcerait pas et elle a finalement mis aux voix une motion renvoyant toute l'affaire pour permettre à certains membres de l'Assemblée qui le désiraient d'aller se rendre compte sur place. On s'est mis d'accord là-dessus. Nous ne soulèverons pas la question de savoir si cette décision était justifiable du point de vue de la procédure, car, que ce soit ou non le cas, il ne fait aucun doute que l'esprit de la décision de l'Assemblée générale a été trahi. Il en résulte que ces

182. We would not like to see the place of the Congo left vacant for ever; but equally, we would not want to have arise a situation such as exists in the case of China. Therefore, this attitude of building a halo round them has not helped the forces of law and order.

183. We are continually told that we may not interfere in internal affairs. Is it not interference by the United Nations in the internal affairs of the Congo when there is a violation of the Constitution, when an unconstitutional authority has been set up and sanctity is conferred upon it? That, if anything, is interference in the internal affairs of the Congo. We have tried to take the view that an atrocity in Stanleyville is just as bad as an atrocity anywhere else, or even worse. There should not be this double sense of values.

184. The representative of the United States has set out his position with regard to this, and I quote him:

“ As for the status of Mr. Lumumba in the political system of the Republic of the Congo, this is a matter which can only be dealt with by the Congolese Government and people themselves. It is a problem of internal Congolese jurisdiction and not one for the Security Council or the General Assembly to judge; it is not for the Security Council or the General Assembly to choose between sides in an internal conflict and interfere in the internal affairs of a sovereign Member State of the United Nations. ” [1916th meeting, para. 17.]

Now, we agree with part of this; that is to say, what Prime Minister they should have is for them to decide, and whether the Prime Minister should be impeached or hung by the neck or expelled is for them to decide. But after all, the Congolese State was admitted to the United Nations on condition of respect for the Charter and on the condition that the Government was able to deliver the goods. They must discharge their responsibilities.

185. Therefore, if it is a question of one or another being benefited, then it becomes necessary not to put the matter before the Credentials Committee in the middle of a civil war, or what amounts to one, but rather to abide by the earlier wisdom of the General Assembly and let things go.

186. Now, this is not an attempt to review the decisions of the General Assembly, passed by a considerable majority and with support, not only in numbers but in weight, supported by those who have great faith in democratic institutions. I would be the last person to say that the countries that supported this decision thought it was the right thing to do, because they are the pioneers or great leaders of the democratic world — some part of it they call the “ free world ”. I believe the Soviet countries also call themselves “ people’s democracies ”, so democracies generally, all over, accept it.

messieurs qui ne disposent d’aucune autorité légale exercent à présent cette autorité du fait de leur participation à l’ONU.

182. Nous ne désirons pas que la place du Congo à l’Organisation des Nations Unies reste vacante pour toujours; mais nous ne voulons pas non plus que se renouvelle une situation du genre de celle que nous avons dans le cas de la Chine. En réalité, cette façon de placer une auréole sur la tête de ces gens n’a pas rendu service à la cause de l’ordre et de la sécurité.

183. On ne cesse de nous dire que nous n’avons pas le droit d’intervenir dans les affaires intérieures d’un pays. Mais n’est-ce pas une ingérence de l’ONU dans les affaires intérieures du Congo que de sanctionner une violation de la Constitution en reconnaissant officiellement l’autorité anticonstitutionnelle qui s’est établie? S’il existe un exemple d’intervention dans les affaires intérieures d’un pays, c’est bien celui-là. Nous avons tenté de considérer qu’une atrocité commise à Stanleyville est aussi affreuse qu’ailleurs, sinon plus. Il ne devrait pas y avoir deux poids et deux mesures.

184. Le représentant des Etats-Unis a expliqué sa position à cet égard: je cite:

« Quant au statut de M. Lumumba, dans le régime politique de la République du Congo, c’est exclusivement au gouvernement et au peuple congolais qu’il appartient de s’en occuper. Il s’agit en l’espèce d’un problème qui relève de la juridiction nationale congolaise et non du Conseil de sécurité ou de l’Assemblée générale. Ni le Conseil, ni l’Assemblée n’ont le droit de prendre parti dans un conflit interne ou de s’immiscer dans les affaires intérieures d’un Etat souverain Membre de l’Organisation des Nations Unies. » [916^e séance, par. 17.]

Nous sommes en partie d’accord sur ce point. C’est aux Congolais de choisir le premier ministre qui leur convient, comme c’est à eux de décider si le premier ministre doit être traduit en justice ou pendu haut et court ou expulsé. Mais, après tout, l’Etat congolais a été admis à l’ONU à la condition qu’il respecte les termes de la Charte et que son gouvernement soit capable de tenir ses engagements. Il doit s’acquitter de ses responsabilités.

185. Par conséquent, s’il s’agit de savoir laquelle des deux parties doit être reconnuë, il vaut mieux ne pas poser la question au Comité de vérification des pouvoirs en plein milieu de la guerre civile ou de ce qui équivaut tout au moins à une guerre civile, mais plutôt s’en tenir à la sagesse passée de l’Assemblée générale et laisser aller les choses.

186. Mon intention n’est pas de corriger les décisions de l’Assemblée générale, lesquelles ont été adoptées à une très large majorité et avec l’appui non seulement du nombre, mais aussi de l’autorité de ceux qui ont une grande foi dans les institutions démocratiques. Je suis bien le dernier à penser que les pays qui ont donné leur appui à ces décisions parce qu’ils croyaient bien faire font de ce fait figure de pionniers et d’éminents dirigeants du monde démocratique, mais enfin ils appellent une partie de celui-ci le « monde libre ». Les pays communistes s’appellent, eux aussi, des « démocraties popu-

187. So as to the question, we have no objection. We cannot object; it would be improper for us to do so. It is entirely for them. But to say that there is any legal sanction for this is what is difficult to follow. In that respect I entirely agree with Mr. Wadsworth in saying that the political system of the Congo is entirely a matter to be left to the Congolese people. That is what we are saying: leave it to the Congolese people, in the sense that Parliament be convened.

188. That is one of the things that could be done. And the desire expressed later by Mr. Wadsworth that things should be done according to accepted practice, where he says that they have used their good offices, through their Ambassador, "... to inform President Kasa-Vubu and Colonel Mobutu that the United States Government hoped that former Prime Minister Lumumba would be accorded humane treatment. . . ", although they have not been able to get a report from the Red Cross, and that they hoped "... that he would be given a fair trial" [Ibid., para. 20]. But expressing the hope that he will be given a fair trial when conditions are such that there is no judiciary, that the whole administrative system is produced by ordinance which is sanctified only by the signature of an illegal Prime Minister — how can legality come out of that? I suppose the United Nations is accustomed to that, because they think peace will come out of war.

189. Then there is this part of Mr. Wadsworth's statement:

"In the view of the United States, this purpose could be very significantly advanced if all Members of the United Nations" — and I repeat: all Members — "would give full support and recognition to what has been characterized as one of the only two standing institutions in the Congo: the office of the President, Mr. Kasa-Vubu; and if they would give full support to President Kasa-Vubu's efforts to restore law and order throughout the Congo." [Ibid., para. 24.]

190. Now, what I find in this paragraph is that there is a reference to two organs in the first part of it, but as the paragraph goes on it gets fatigued and loses sight of one organ: there is only the President there. We entirely endorse what has been said by representatives at the United Nations, that there are only two legal organs we can deal with at the moment, the Parliament and the President. The President we recognize. Our Ambassadors are accredited to the Head of the State, I assume. But the implications of the statement may be carried out.

191. Then comes another paragraph — and I quote all this because I have great respect for the dedication of the representatives of the United States and their colleagues to the conception of government by law. They have given a great deal to the world in that way, and I am quite certain that for any small gains they will not let it go. But to quote him:

lares », de sorte que toutes les démocraties dans le monde entier ont accepté ces décisions.

187. Par conséquent nous ne pouvons élever d'objection. Nous n'en avons du reste pas le droit et cela ne serait point correct de notre part. Cette question les regarde. Mais il me paraît difficile d'admettre qu'il puisse y avoir une justification légale de ces décisions. Sous ce rapport, je suis entièrement d'accord avec M. Wadsworth lorsqu'il dit que le régime politique du Congo est une question qu'il appartient au peuple congolais lui-même de régler. C'est précisément ce que nous disons: laissez cela aux soins du peuple congolais; autrement dit, que l'on convoque le Parlement. Voilà une des choses que l'on pourrait faire.

188. M. Wadsworth exprime ensuite le désir que l'on revienne aux pratiques habituelles. Il annonce en effet que le Gouvernement des Etats-Unis a employé les bons offices de son ambassadeur pour « porter à la connaissance du président Kasa-Vubu et du colonel Mobutu qu'il espérait — bien qu'il n'ait pas pu faire établir un rapport par la Croix-Rouge — que l'ancien premier ministre Lumumba bénéficierait d'un traitement humain... et qu'il serait jugé d'une manière équitable » [ibid., par. 20]. Exprimer l'espoir qu'il obtiendra un procès équitable alors qu'il n'existe plus de système judiciaire et que tout le système administratif du pays résulte d'ordonnances validées par la seule signature d'un premier ministre illégitime est une chose — mais comment peut-on considérer cette situation comme ayant un semblant de légalité? Il faut croire que cela n'étonne pas l'ONU, parce qu'elle est persuadée que la paix vient toujours après la guerre.

189. Il y a un autre passage de la déclaration de M. Wadsworth que je voudrais citer:

« De l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, nous pourrions avancer à grands pas vers notre but si tous les Membres de l'ONU — je dis bien: tous les Membres appuyaient et reconnaissaient pleinement ce que l'on a désigné comme l'un des deux organes fonctionnant encore au Congo: la charge de Président, et s'ils consentaient à soutenir les efforts de M. Kasa-Vubu pour rétablir le droit et l'ordre sur tout le territoire du Congo. » [Ibid., par. 24.]

190. Je trouve au début de ce paragraphe une référence à deux organes, mais dans la deuxième partie je n'en vois plus qu'un: le Président. Toujours est-il que nous adhérons pleinement à ce qui a été dit par certains représentants, à savoir qu'il y a encore en ce moment deux organes légaux avec lesquels nous pouvons traiter: le Parlement et le Président. Le Président, nous l'avons reconnu. Nos ambassadeurs sont accrédités auprès du chef de l'Etat, à ce qu'il me semble. Mais il est facile de comprendre ce qu'implique ce paragraphe.

191. Il y a ensuite un autre paragraphe — je fais toutes ces citations justement à cause du respect que j'ai pour la fidélité des représentants des Etats-Unis et de leurs collègues aux principes du gouvernement fondé sur le droit. Le monde leur doit beaucoup dans ce domaine, et je suis convaincu qu'ils n'abandonneront pas leurs convictions en échange de maigres avantages. Mais je cite:

“ I personally believe with the utmost sincerity that we must think not of our own prestige, not of any quarrel between ideologies — East or West — not necessarily even of which interested group or party within the Congo should or should not have the ascendancy; but of the Congolese people. We should remember that the more difficult we make it for the Congolese people, the easier we make it for Congolese to kill other Congolese. That is obviously something which the United Nations was not established to do. We should remember our obligations under the Charter. ” [Ibid., *para.* 29.]

May I respectfully say that we agree with every word of this.

192. Now may I read the words of another supporter of the four Power draft resolution [S/4578]. Mr. Ortona, the representative of Italy, tells us, at the 916th meeting, there are four points to be considered, and we are quite willing to consider them. He says: “ In the first instance, in my delegation’s opinion, we must make an effort to use all ways and means to stop violence ”. For what it is worth, my Government would like to say we are in accord with this. Mr. Ortona continues: “ An unbiased and highly respected organization, such as the International Red Cross, would help very much in that direction. ” The only qualification we would put on this is that the International Red Cross should function in all contexts, not only in certain contexts.

193. Then Mr. Ortona goes on to other matters, mentioning the “ respect of human dignity and the preservation of human rights ”. If all this were also universally applicable, that would be a good idea.

194. Therefore, we submit that if we are to create, even before we go into the question of arming and disarming, a situation in the Congo which to some degree is receptive to these ideas of peaceful reconstruction; if we are to bring to an end all the violence, and the resort to doctrines such as the holding of hostages on the one hand and the beating of political opponents on the other — and my Government hopes this will be taken by the great Powers in the spirit in which it is offered — we submit that, if those influential countries that have greater contact with the authorities in the Congo and to whom the present Congolese authorities owe some debt of obligation for the assistance they have had — and I have no doubt at all that, as pointed out in Mr. Wadsworth’s statement here, they used their good offices — if those countries, in that way, through their good offices, privately or publicly used, would warn them, whoever they are, against lawlessness and violence, by whomsoever committed. Also, as the Secretary-General has pointed out, if they could get the Congolese army itself — that is Mr. Mobutu himself, whom according to Mr. Wadsworth, they recognize now, for that is what he has said — to agree to disarm, or I should not say “ disarm ”, to agree to the neutralization or the non-activity of the Congolese forces — I would suggest that they get three months’ privileged leave, or something of that kind — and if it could be done in that way it would be far better than a direct appeal for disarmament, because disarming the army might quite likely evoke

« Personnellement, j’estime avec la plus profonde sincérité qu’il faut se préoccuper uniquement de la population congolaise et non pas de questions de prestige national ou des querelles idéologiques qui opposent l’Est à l’Ouest, ni même, nécessairement, du groupe ou du parti intéressé qui devrait l’emporter au Congo. Or, plus nous suscitons de difficultés à cette population, plus nous facilitons les massacres de Congolais entre eux. De toute évidence, ce n’est pas pour ce genre de résultats que l’Organisation des Nations Unies a été instituée. Il ne faut pas oublier les obligations que nous impose la Charte. » [Ibid., *par.* 29.]

Qu’il me soit permis de dire que nous sommes entièrement d’accord avec ce qui précède.

192. A présent, je voudrais vous citer les mots d’un autre partisan du projet de résolution des quatre puissances [S/4578]. Le représentant de l’Italie, M. Ortona, nous a dit à la 916^e séance que nous devons prendre quatre points en considération, et nous sommes tout disposés à les examiner. Il a dit: « De l’avis de ma délégation, nous devons en premier lieu mobiliser tous les moyens en notre pouvoir pour mettre un terme à la violence. » Mon gouvernement se plaît à dire qu’il est d’accord avec cette phrase. M. Ortona a dit ensuite: « Une organisation impartiale aussi respectée que la Croix-Rouge internationale exercerait à cet égard une influence des plus utiles ». La seule remarque que nous ferions à ce sujet est que la Croix-Rouge internationale devrait jouer un rôle en toutes circonstances, et pas seulement dans certains cas.

193. M. Ortona passe ensuite à d’autres questions, notamment celle du « respect de la dignité humaine » et de la « sauvegarde des droits de l’homme ». Tout cela serait bien beau, si c’était universellement applicable.

194. Il nous paraît donc que, si nous voulons créer au Congo, avant même d’aborder la question du désarmement de l’armée, une situation plus ou moins propice à ces idées de reconstruction pacifique, si nous voulons parvenir à mettre fin à la violence et à des méthodes comme celles qui consistent, d’une part, à prendre des otages et, d’autre part, à rouer de coups ses adversaires politiques — mon gouvernement espère que les grandes puissances ne se méprendront pas sur le sens de mes paroles — il faudrait que les pays très influents, qui ont le plus de contacts avec les autorités du Congo et envers qui ces autorités ont une dette de reconnaissance pour l’assistance qu’elles en ont obtenue — et je ne doute pas un instant que ces pays, comme l’a indiqué M. Wadsworth, aient offert leurs bons offices — il faudrait, dis-je, que ces pays, grâce à leurs bons offices, à titre privé ou officiel, les mettent en garde contre l’anarchie et la violence, quels qu’en soient les auteurs. Il faudrait aussi, comme l’a souligné le Secrétaire général, que ces pays obtiennent de l’armée congolaise — autrement dit de M. Mobutu qu’ils ont maintenant reconnu, selon ce qu’a dit M. Wadsworth — qu’elle consente à se laisser désarmer — je ne devrais pas employer le mot « désarmer » — disons qu’elle consente à se laisser neutraliser ou mettre en veilleuse; elle pourrait par exemple partir en congé pour trois mois, ou quelque chose dans ce genre; si cette opération pouvait s’effectuer ainsi, ce serait de loin préférable à un désarmement direct, car le fait de désarmer l’armée pourrait faire penser à

the kind of action, understandable though it is, that has been already referred to — if all this were done, we submit, some progress might be made toward our goals.

195. There is no reason at all why their friends should not persuade them that there are other troops there and that this may create difficulties when one army meets another army. Why is it called the Congolese national army? The Secretary-General's report speaks about two things. He speaks of private armies — those are the words he used — and the intervention of the army in politics. If this influence could be used in that way and the army could go back to barracks as it was before the day of the United Nations, that would be of great assistance.

196. Secondly, we recall the words of the Italian Ambassador, that there should be on our side an adjuration to refrain from violence or incitement to violence. I think that the example set by the United Nations in this respect will probably go some distance.

197. We also submit that if these things are to be operative, the good offices of whoever can be of use to the people concerned, should result in a general gaol release, that is, the release of all political prisoners, on one side or the other. This is necessary in any country to restore order. There would not be any peace between warring factions so long as there were some leaders in prison. So those who have influence with the President — or, I suppose, really with Mobutu — we would request to use that influence, in the sense that these are former political colleagues. As the representative of the Congo pointed out [915th meeting], they were all fellow fighters together, but temporary difficulties have landed them in different places. Therefore a general release from prison, not of ordinary criminals but of the others, should be undertaken.

198. There should be, on the part of the United Nations and the Secretary-General, in this case, an interpretation of the mandate given to him which fits in with the present purpose. This is not by any means a counsel of opportunism, as I have tried to point out. If I have not been successful, I am sure the Secretary-General himself will be able to pursue this, but there should be an interpretation of the Charter, according to its words, according to its purpose, according to present conditions and, what is more, taking into account the consequences. You cannot be in the position of holding a tiger by the tail; then you can neither leave it nor continue to hold it. So we are fully entitled to put forward the position that there should be an interpretation of the Charter, with the idea of assisting in the restoration of good conditions and, what is more, warding off the evils that might arise in the form of a breach of peace and security.

ce genre d'action — si compréhensible soit-elle — auquel j'ai déjà fait allusion. Si tout se passait ainsi nous pensons que nous pourrions sans doute faire quelques progrès vers les buts que nous nous sommes fixés.

195. Il n'y a aucune raison pour que leurs amis ne parviennent pas à les persuader qu'il y a d'autres troupes dans le pays et que la rencontre entre deux armées pourrait causer des difficultés. Pourquoi d'ailleurs appelle-t-on ces troupes l'armée nationale congolaise? Le rapport du Secrétaire général fait mention de deux choses: il parle, d'une part, d'armées privées — ce sont ses mots — et, d'autre part, d'intervention de l'armée dans la politique. Si ces pays pouvaient se servir de leur influence de la façon indiquée, pour que l'armée congolaise réintègre les casernes où elle se trouvait avant l'arrivée des troupes des Nations Unies, il en résulterait une nette amélioration de la situation.

196. En second lieu, nous nous rappelons les paroles du représentant de l'Italie: nous devrions de notre côté lancer un appel adjurant les Congolais de renoncer à la violence et à l'incitation à la violence. Il semble que l'exemple qu'a donné l'ONU sous ce rapport doive produire au moins quelque effet.

197. Nous pensons, d'autre part, que, pour donner un résultat, les bons offices de ceux, quels qu'ils soient, qui peuvent se rendre utiles au peuple congolais devraient aboutir à la libération de tous les prisonniers politiques appartenant à l'un ou l'autre camp. Cette mesure est indispensable dans n'importe quel pays où l'on veut rétablir l'ordre. Il n'y aura jamais de paix entre les factions antagonistes tant qu'il restera des dirigeants en prison. Par conséquent, ceux qui jouissent d'une certaine influence sur le Président — je suppose qu'en réalité c'est le colonel Mobutu qui s'occupe de cela — devraient, comme nous le leur demandons, se servir de cette influence et faire valoir que tous ces prisonniers sont au fond d'anciens collègues politiques. Comme l'a fait remarquer le représentant du Congo [915^e séance], ils ont tous combattu côte à côte, mais, à la suite de difficultés passagères, ils se sont retrouvés dans des positions différentes. Il faut donc décréter une amnistie générale, non pour les prisonniers de droit commun, mais pour les autres.

198. L'ONU et le Secrétaire général devraient, dans ce cas, donner au mandat une interprétation qui corresponde à cette fin. Il ne s'agit nullement d'un conseil opportuniste, ainsi que je l'ai dit. Si je n'ai pas réussi à le faire comprendre, je suis certain que le Secrétaire général s'en chargera lui-même. En tout cas, il faudrait trouver une interprétation de la Charte qui soit à la fois conforme à sa lettre, à ses buts et aux conditions actuelles, et qui, en outre, tienne compte des conséquences éventuelles. On ne peut pas rester dans la position de quelqu'un qui tient un tigre par la queue, et qui ne peut ni le lâcher, ni continuer à le tenir. Nous sommes donc absolument en droit de proposer une interprétation de la Charte qui permette de contribuer à rétablir des conditions normales, et, en plus, d'éviter les dangers qui peuvent surgir sous la forme d'une rupture de la paix et de la sécurité.

199. Next, I would point out that the United Nations is there for the maintenance of law and order, because the breakdown of legal institutions has created a state of anarchy, and that has established rule by private armies. Having regard to the position in Stanleyville and so on, the best thing to do is to get Parliament convened. We recognize that the United Nations has no authority to convene Parliament, but we also recognize that Mr. Kasa-Vubu has the authority to call Parliament. Our appeal would be to those who have greater access to Mr. Kasa-Vubu to ask him to call Parliament, because Parliament has not been dissolved. It would be to his honour and glory if Parliament were called. Simply calling Parliament by sending out a letter would not be sufficient. It would be the business of the United Nations to neutralize some area, with the consent of everybody concerned, to neutralize some place where Parliament could meet and function in peace, because Mr. Kasa-Vubu himself has said that one of the difficulties in calling Parliament is the fact that there are these physical troubles. This area would be large or small, as required, and not necessarily Leopoldville. I suppose that the Congolese followed our example of having the United Nations in New York; they like the most crowded place, and therefore the Parliament is in Leopoldville. That is not a matter for us. We think that the convoking of Parliament should be made part of policy until it is dissolved by due process. Even to be dissolved, it must meet. Therefore, the political prisoners have to be released and some sort of immunity provided by the protective arm of the United Nations. This is the submission we would make.

200. In these circumstances, if, coupled with this, the resistance to technical assistance and to the functioning of the various organs of the Economic and Social Council and the competition that arises from other technicians, could also be removed. In other words, if it is the desire of those who are powerful in this Organization to restore to the Congo what belongs to it, namely, the right of the people to live their own lives; then, instead of being a problem, a matter for concern, we would have a country in Africa that attained its independence and, though it unfortunately went through a little trouble, was able to get over it and profit from its experience.

201. We have made these submissions in no spirit of being doctrinaire. We believe that this cannot be left as it is. We are very sorry to hear that friendly countries like the United Arab Republic and others have withdrawn their troops. It would be very difficult to see what they could do otherwise, when their Ambassadors are turned out and called *persona non grata*, and not only individuals but the Embassy is turned out. In fact, one of the cardinal principles of the importation of United Nations troops is the consent of the country. In the case of Gaza, the Egyptians and the other side agreed; otherwise United Nations forces could not go there. But we hope that the Secretary-General's good offices and his arm will extend so far as to change conditions, so that those who are there will not have to go, and those who have left will be able to come back.

199. En troisième lieu, je voudrais faire observer que l'ONU est au Congo pour y maintenir l'ordre, et pour la raison expresse que l'effondrement des institutions légitimes a engendré un état d'anarchie qui a permis à son tour à des armées privées de s'emparer du pouvoir. Eu égard à la situation à Stanleyville et ailleurs, le mieux à faire est de convoquer le Parlement. Nous admettons que l'ONU n'est pas habilitée à convoquer le Parlement, mais nous reconnaissons également à M. Kasa-Vubu l'autorité nécessaire pour ce faire. Notre appel devrait s'adresser à ceux qui sont le mieux placés auprès de M. Kasa-Vubu pour qu'ils lui demandent de rappeler le Parlement, celui-ci n'ayant pas été dissous. Ce geste serait tout à son honneur et à sa gloire. Mais il ne suffirait pas d'envoyer une lettre de convocation aux parlementaires. De son côté, l'ONU devrait neutraliser une région avec le consentement de tous les intéressés, afin que le Parlement puisse s'y réunir et travailler en paix. M. Kasa-Vubu n'a-t-il pas dit en effet que l'une des difficultés matérielles qui s'opposaient à la convocation du Parlement était la présence de troubles de tous côtés? La région neutralisée pourrait être grande ou petite, et ne serait pas nécessairement Léopoldville. Je suppose que les Congolais ont suivi l'exemple que nous avons donné en établissant le Siège des Nations Unies à New York; ils aiment les endroits très peuplés, c'est pourquoi ils ont établi le siège du Parlement à Léopoldville. Ce n'est d'ailleurs pas notre affaire. Nous pensons que la convocation du Parlement doit faire partie de la politique à suivre jusqu'au moment où ce parlement sera dissous dans les règles. Mais, pour pouvoir le dissoudre, il faut d'abord le convoquer. Par conséquent, les prisonniers politiques doivent être libérés et les députés doivent jouir d'une certaine immunité sous l'aile protectrice de l'ONU. Telle est notre manière de voir.

200. Dans ces conditions, si, en plus de cela, la résistance à l'assistance technique et au fonctionnement des divers organes du Conseil économique et social pouvait être brisée et la concurrence des techniciens venus d'ailleurs supprimée, si, en d'autres termes, les puissances de notre organisation manifestaient le désir de restituer au Congo ce qui lui appartient, à savoir le droit de son peuple de vivre sa propre vie, alors, au lieu d'être un problème et un objet de préoccupations, la situation serait telle que nous nous trouverions enfin en présence d'un pays d'Afrique qui, après avoir accédé à l'indépendance et surmonté une crise malheureuse, saurait tirer profit de son expérience.

201. Nous n'avons pas fait ces propositions dans un esprit doctrinaire. Nous pensons simplement qu'on ne peut pas laisser les choses en l'état. Nous sommes désolés d'apprendre que des pays amis comme la République arabe unie et d'autres ont retiré leurs troupes. Pourtant, nous ne voyons pas comment ils auraient pu faire autrement, alors que leurs ambassadeurs sont expulsés et déclarés *persona non grata* et, que, de plus, l'ambassade elle-même est supprimée. En fait, une des conditions essentielles de l'envoi de troupes des Nations Unies dans un pays est le consentement de ce dernier. Dans le cas de Gaza, les Égyptiens et leur adversaire avaient donné leur accord, sans quoi les forces des Nations Unies n'auraient pas pu s'y rendre. Mais nous espérons que, grâce à ses bons offices et à son influence, le Secrétaire général parviendra à modifier la situation de telle manière

202. Once having begun, once having had to start in this place with the introduction of army personnel or service personnel — and it would be very difficult at the present moment to do anything else — it is difficult to change conditions. But we would like to see conditions change in this way and an appeal made to the Congo, as a Member State of the United Nations, not to take the view that those who do not agree with everything that goes on there are necessarily opponents of the régime or enemies of the country. We wish it well, and we do not say this in a patronizing manner, for we believe that it is a country with tremendous resources and a population of great ability, with men like our distinguished colleague whom we have seen here, and these could be utilized for this great purpose. Again I may say this both to Congolese and to non-Congolese.

203. There is no break with an empire unless all its works go with it. There cannot be peace with an empire in the place. I have great respect for those who say that there are doctors, people in leper camps, who are doing good work in the Congo — all honour to them — but it is very difficult to convince members of Parliament, in India or anywhere else, that what the Belgian Government has not been able to do in the eighty years they have been there, the education they have not provided, the leadership they have not prepared, the economic redirection they did not undertake, will be accomplished through the dropping in of paratroopers. No Belgian national in foreign territory can be protected by Belgian arms. In the world as it is today, that is to apply the law of piracy on land.

204. Therefore, we come back to the beginning of our enterprise and I hope the Secretary-General will succeed in the formal removal — I do not say of Belgians, but of all non-Congolese who are now in the Congo, except those who are there for United Nations purposes or who are from United Nations agencies. Whatever may be the law — and there are many things where we have the right to ask the question whether we should exercise the law — that would be in the interests of peace in the Congo. It should be possible for the Congolese authorities to assist in the matter by placing their customs and immigration machinery, in co-operation with the United Nations, to prevent incursions into their territory. Even the so-called leaders of private armies may find it to their temporary advantage, but once you get these people in you do not get them out so easily.

205. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I have been asked by another of the representatives admitted to the Council table for permission to make a short statement, as he will unfortunately be unable to address the Council tomorrow. We shall then take a decision about our next meeting, which, I presume,

que ceux qui sont encore là n'éprouvent pas le besoin de partir et que ceux qui sont déjà partis soient en mesure de revenir.

202. Une fois la chose en train, une fois qu'on a commencé à amener sur place du personnel militaire et civil — et on ne voit pas ce que l'on pourrait faire d'autre en ce moment — il est malaisé de modifier la situation. Mais nous aimerions la voir changer dans ce sens, nous aimerions qu'un appel soit lancé au Congo en tant qu'État Membre de l'ONU, afin qu'il ne considère pas comme des opposants du régime et des ennemis tous ceux qui ne sont pas d'accord avec tout ce qui s'y passe. Nous lui voulons du bien, et nous ne disons pas cela sur un ton protecteur, car nous pensons que c'est un pays avec d'énormes ressources et une population pleine de capacités qui comprend des hommes comme notre éminent collègue que nous avons rencontré ici: toutes ces qualités pourraient concourir à la réalisation du but élevé que nous poursuivons. Cela, je le dis aussi bien aux Congolais qu'aux non-Congolais.

203. Il n'est pas possible de rompre avec un empire à moins de rompre avec tout ce qu'il a fait. Si l'empire n'abandonne pas la place, la paix est impossible. J'ai le plus grand respect pour ceux qui nous disent qu'il y a des médecins et d'autres personnes dans les camps de lépreux et que ces gens font du bon travail au Congo — c'est tout à leur honneur. Mais il est difficile de faire croire aux membres du Parlement, en Inde ou ailleurs, que ce que le Gouvernement n'a pas été capable de faire pendant les 80 ans qu'il a occupé le pays: l'enseignement qu'il n'a pas dispensé, l'élite qu'il n'a pas entraînée à la direction des affaires, les réformes économiques qu'il n'a pas entreprises pendant tout un siècle, que tout cela puisse être accompli en un tournemain en laissant tomber du ciel quelques parachutistes. Il n'est pas admissible qu'un ressortissant belge en territoire étranger soit protégé par l'armée belge. Dans le monde d'aujourd'hui, cela revient à appliquer le droit de la piraterie sur terre.

204. Ainsi, nous en revenons au commencement, et j'espère que le Secrétaire général réussira à imposer officiellement le retrait, non seulement des Belges, mais encore de tous les non-Congolais qui se trouvent en ce moment au Congo et dont la présence n'est pas nécessitée par leur contribution aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies ou par leur appartenance à l'une de ses institutions. Il y a beaucoup de choses à l'égard desquelles nous avons le droit de nous demander s'il y a lieu d'appliquer la loi — ce serait là une action dans l'intérêt de la paix au Congo. Les autorités congolaises devraient pouvoir apporter une contribution utile dans ce domaine en plaçant leur appareil douanier et leurs services d'immigration à la disposition de l'ONU afin d'empêcher des infiltrations dans leur territoire. Il est possible que les soi-disant chefs d'armées privées aient avantage à ces infiltrations dans l'immédiat, mais, une fois que les gens sont dans la place, il est plus difficile de les en faire sortir.

205. Le PRÉSIDENT [*traduit du russe*]: Un autre représentant admis par nous à la table du Conseil, m'a aussi demandé de lui permettre de faire aujourd'hui une brève déclaration, car il regrette de ne pouvoir le faire demain. Nous prendrons ensuite une décision concernant notre prochaine réunion qui, je présume, devrait

should take place tomorrow. If members have no objection, I shall call on the representative of Morocco to make this relatively short statement.

206. Mr. BOUCETTA (Morocco) (*translated from French*): Thank you for giving me this opportunity of explaining my country's point of view in regard to the problem which is now exercising, not only the Security Council, but world opinion as a whole.

207. His Majesty King Mohammed V, the Moroccan Government and the Moroccan people are much disturbed and deeply concerned at the deterioration of the situation in the Republic of the Congo.

208. I will not take up too much of the Council's time, and will endeavour to be brief. Previous speakers have already given a full enough description of the situation and how it has evolved.

209. The situation in the Republic of the Congo has reached so serious a stage that it may endanger the peace of the world at any moment. That is our deep conviction, and we feel it is our duty to sound the alarm. All the tricks and smoke-screens which have been used to conceal the situation and its increasing seriousness cannot and should not hide that lamentable fact from our eyes. This situation might create a schism in Africa, might be the spark which ignites the powder magazine, might involve the world in final catastrophe.

210. The Secretary-General has reported to the Council on the latest developments. Certain messages have been received from Leopoldville telling us that the arrest of Prime Minister Lumumba would probably allow things to return to normal, the reconstruction of the Congo to be resumed and the Conciliation Commission to be sent.

211. Let me say at once, quite clearly, that we do not agree with this point of view; that the arrest of Mr. Lumumba and the brutal and shocking treatment he was given are not at all likely to be a good solution for the question or to pave the way to conciliation. What is happening is exactly the opposite; Lumumba's prestige is growing, his people's love for him is becoming ever stronger, and his present martyrdom will only tend to make him, more and more, the authentic representative of a divided, mutilated people, abandoned to chaos and anarchy, and of a country coveted by others and seething with intrigue.

212. That is the true situation in the Congo. We venture to say so quite openly, for its consequences are serious and may become more serious still.

213. When, at the request of the legitimate and legal Government of the Congo, the United Nations first went to that country, the people welcomed its representatives enthusiastically, with open arms, and felt that this was the end of occupation and oppression and that there would be no more lashing across the face such as, in the Congo, had previously been common practice. They welcomed them in the hope that their hearts and bodies would no longer be shaken by fear of the para-troops, that legality and constitutionalism would be respected and that they would at last live by their own efforts and for themselves.

avoir lieu demain. S'il n'y a pas d'objection de la part des membres du Conseil, je donnerai la parole au représentant du Maroc pour une courte déclaration.

206. M. BOUCETTA (Maroc): Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez d'exprimer le point de vue de mon pays sur le problème qui préoccupe le Conseil de sécurité et, par-delà le Conseil, l'opinion mondiale tout entière.

207. S. M. Mohammed V, le gouvernement et le peuple marocains sont très inquiets et très préoccupés par la détérioration de la situation dans la République du Congo.

208. Je n'abuserai pas du temps du Conseil, j'essaierai d'être bref. Les orateurs qui m'ont précédé ont suffisamment décrit la situation et ses développements.

209. La situation, dans la République du Congo, a atteint un stade de gravité telle qu'elle risque de mettre, à tout moment, la paix du monde en danger. Tel est notre sentiment profond et c'est un devoir pour nous de jeter le cri d'alarme. Tous les artifices, tous les voiles qui sont jetés sur cette situation et sur son aggravation ne peuvent et ne doivent nous cacher cette triste réalité. Elle risque de diviser l'Afrique, de mettre le feu aux poudres et de jeter le monde dans un cataclysme définitif.

210. Le Secrétaire général a fait au Conseil un rapport sur les derniers développements de la situation. Certaines correspondances sont parvenues de Léopoldville pour nous dire que l'arrestation du premier ministre Lumumba était de nature à permettre la reprise de la vie normale, la reconstruction du Congo et la venue de la Commission de conciliation.

211. Permettez-moi de déclarer nettement que nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de voir, que l'arrestation et les mauvais traitements scandaleux infligés à M. Lumumba sont loin d'être un bon règlement de la question et ne mènent pas à la conciliation. Ce que nous constatons est exactement le contraire; le prestige de Lumumba grandit, l'amour que lui porte son peuple n'en devient que plus intense, le martyre qu'il subit en fera de plus en plus le représentant authentique d'un peuple déchiré, mutilé, livré au chaos et à l'anarchie et d'un pays objet de convoitise et grenouillère d'intrigues.

212. Car telle est la situation réelle au Congo. Nous nous permettons de le dire très clairement, car ses conséquences sont graves et risquent de devenir plus graves encore.

213. Lorsque l'Organisation des Nations Unies, appelée par le gouvernement légitime et légal du Congo, a mis pied sur la terre du Congo, le peuple a accueilli ses représentants dans la joie, dans l'enthousiasme et avec le sentiment que le règne de l'occupant était terminé, que l'oppression était achevée, que les coups de fouet sur le visage, qui étaient de pratique courante, ne se verraient plus au Congo. Ils les ont accueillis pour que soient extirpées de leurs cœurs et de leurs corps la peur et la terreur du para-commando, pour que soient respectées la légalité, la constitutionnalité, et pour qu'enfin ils vivent par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

214. Last August, at the Conference of Independent African States, my country was one of the first, among all the independent African countries, to stress the necessity for co-operation with the United Nations, to congratulate the Organization on the work of peace it had undertaken in the Congo; and the delegations at Leopoldville unanimously adopted a resolution to that effect. That shows how proud we were to participate in this action to eradicate colonialism, and how happy we were to respond to the appeal of the Secretary-General and the legal Government of the Republic of the Congo.

215. But alas, what we now see is that colonialism has not been entirely eradicated in the Congo and that, after a period of normal functioning, a step backwards has been taken. Not only in Katanga — in the guise of technical assistance, in the form of gendarmes and soldiers — but everywhere in the Congo colonialism is creeping back in various forms and aspects.

216. We are also sorry to have to note that both in New York and at Leopoldville there has been a deterioration in the action of the United Nations.

217. First of all, in New York: for more than a month, contradictions, shilly-shallying, hesitations and a maze of procedure have prevented the taking of any rapid and effective action, any energetic measures, such as alone could have remedied an already seriously impaired situation.

218. For more than a month, indeed, the Advisory Committee and the Secretary-General have not succeeded in giving effect to the decisions taken; the Conciliation Commission is marking time in New York when it should have been in Leopoldville several weeks ago. Every sort of quibble, the emptiness of which is obvious, has been advanced to dampen its enthusiasm and prevent its departure. Difficulties over hotel rooms and cars have even been mentioned, when it was clear to anyone that such things could be found and that in any case these were secondary considerations, that the situation demanded urgent measures and that they should have been taken, in a more responsible manner. Several dates have been set for the Commission's departure, but not a single one has been observed. The Commission is still here. As a well-justified protest against all this dilly-dallying, several of its members have already resigned, when they could have been very helpful and, by participating, would have strengthened the impression that its efforts were sincere and its work authoritative.

219. Secondly, we have noted, here in New York, one of the most baffling contradictions. Hardly a week after the General Assembly's wise decision to adjourn the debate on the Congo in order to give time for conciliation and not to exacerbate the situation, the Credentials Committee took one side against the other and, with incomprehensible haste, involved the General Assembly. We have already drawn attention to the seriousness of this act. Its consequences, with which we are now faced, show how right we were. When we drew attention to this, it was with no desire to win a procedural victory or a tactical triumph; on the contrary, foreseeing

214. Nous étions les premiers, avec tous les pays indépendants d'Afrique, lors de la conférence de Léopoldville au mois d'août dernier, à souligner la nécessité de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, à féliciter l'Organisation pour l'œuvre de paix qu'elle a entreprise au Congo, et c'est à l'unanimité des délégations présentes à Léopoldville que nous avons adopté une résolution dans ce sens. C'est dire combien nous étions fiers de participer à cette action de décolonisation et avec quel empressement nous avons répondu à l'appel du Secrétaire général et du gouvernement légal de la République du Congo.

215. Ce que nous constatons, hélas! c'est que le colonialisme au Congo n'a pas perdu pied totalement et que, après une période où le mécanisme fonctionnait normalement, c'est un retour en arrière devant lequel nous nous trouvons. Non seulement au Katanga, sous couvert d'assistance technique, sous forme de gendarmes et de soldats, mais partout au Congo le colonialisme revient sous des formes et des aspects divers.

216. Nous sommes au regret de constater aussi que, tant à New York qu'à Léopoldville, il y a régression dans l'action menée par l'Organisation des Nations Unies.

217. D'abord à New York: depuis plus d'un mois, des contradictions, des atermoiements, des tergiversations et un labyrinthe de procédure empêchent toute action sérieuse, rapide et toutes mesures énergiques, seules capables de redresser une situation déjà fort compromise.

218. En effet, depuis plus d'un mois, le Comité consultatif et le Secrétaire général n'arrivent pas à appliquer des décisions prises; la Commission de conciliation piétine à New York alors qu'elle devrait se trouver à Léopoldville depuis plusieurs semaines. Toutes les arguties dont l'inanité n'est plus à démontrer ont été avancées pour briser son élan et pour l'empêcher de partir. On a parlé même de difficultés de chambres d'hôtel et de voitures, alors que l'on sait que tout cela existe, que tout cela est secondaire, que la situation requiert des mesures urgentes et qu'il convenait de les prendre avec un peu plus de sérieux. Plusieurs dates ont été retenues pour le départ de la Commission mais aucune n'a été respectée; elle est encore ici. Pour protester, à très juste titre, contre tous ces atermoiements, plusieurs de ses membres l'ont quittée déjà, alors que leur concours était très utile, alors que leur participation ne pouvait que renforcer la sincérité du travail qu'elle aura à accomplir et éviter toute contestation.

219. En second lieu, nous avons constaté à New York l'une de ces contradictions les plus déroutantes. Une semaine à peine après la sage décision de l'Assemblée générale de renvoyer la discussion sur le Congo en vue de rechercher la conciliation et de ne pas envenimer la situation, la Commission de vérification des pouvoirs prenait parti pour une tendance contre l'autre et, dans une précipitation incompréhensible, saisissait l'Assemblée générale. Nous avons attiré l'attention sur la gravité de cet acte. Les conséquences qui en découlent sont aujourd'hui devant nous pour confirmer la solidité et la justesse de notre thèse. Nous n'avons pas cherché,

the disastrous repercussions which the act would have, we realized that any such triumph or victory would be hollow. With all due respect to the delegations which exercised their free vote on this subject in the General Assembly [924th plenary meeting], I should like to say that in the short time which has since elapsed it has been proved how right the minority, which included ourselves, was; and I will not stress the point.

220. In the Congo, the situation has steadily deteriorated. Let me repeat: the arrest and ill treatment of Patrice Lumumba constitute no solution. An internal affair, some will say; but how weak that argument is, and how fraught with consequences. To expel ambassadors and to close embassies: how sad that is, and how far removed from international co-operation and understanding. To engage in yet more trickery and expand the number of confederates in it: how much that complicates and inflames the situation.

221. A military régime, frail and insubstantial, is established against the will of the Congolese people. Unable to deal with the realities of the problem, the administration is in process of collapse, the country's economy in ruins, chaos supervenes and the crisis is at its culminating point.

222. What is the object, what is to come of it? We, for our part, are baffled and disturbed. In time, and sooner rather than later, all this will be known and the world will judge.

223. In a laudable attempt to be objective, some delegations have tried to divorce the problem and its solution from personalities. They speak not of Kasa-Vubu or Lumumba or Mobutu, but of the Congolese people, the happiness of the Congolese people, the prosperity of the Congolese people. Well, that is all right. But in that case, who are the Congolese people, if not their representatives, authentic and democratically elected, unchallengeable and unchallenged, in the Chamber of Representatives and the Senate?

224. I should like to tell you something that I saw with my own eyes. I was present at the last two meetings held by this Parliament — a Parliament like any other, anywhere else in the world. I heard statements from the legitimate and legal Government of the Republic of the Congo — that is, from the Prime Minister, Mr. Lumumba, the Deputy Prime Minister, Mr. Gizenga, and the Minister for Youth, Mr. Mpolo. I heard members of Parliament supporting the Government; I also heard members of the opposition, speaking out freely and forcefully. Both sides gave their explanations and defended their points of view. And, after several hours of debate, a vote was taken. By an overwhelming majority, the Parliament gave the legitimate Government a vote of confidence and renewed its mandate. That is legality, that is constitutionalism, that is the valid and unchallenged expression of the will of the Congolese people.

225. The next morning, a hundred soldiers, with helmets and with sub-machine-guns at the ready, and an old tank with a rusty gun, were stationed in front of the Parliament building. The elected representatives of the

ce faisant, à remporter une victoire de procédure ou un triomphe de tactique, car, prévoyant les répercussions désastreuses d'un tel acte, nous savions combien était vaine pour nous la recherche d'un quelconque triomphe ou d'une quelconque victoire. Avec tout le respect que j'ai pour les délégations qui ont exprimé librement leur vote à ce sujet, je dirai que le peu de temps qui s'est écoulé depuis ce vote à l'Assemblée générale [924^e Séance plénière] nous montre combien la minorité dont nous faisons partie avait raison, et je n'insiste pas.

220. Au Congo, la situation n'a fait qu'empirer. Je le répète, arrêter et battre Lumumba n'est pas la solution. Affaire intérieure, disent quelques-uns: comme cet argument est fragile et lourd de conséquences! Chasser des ambassadeurs et fermer des ambassades: comme cette mesure est triste et combien elle éloigne de la coopération et de l'entente internationales! Multiplier les comparaisons et les intrigues: combien tout cela complique la situation et l'envenime!

221. Le régime militaire, inconsistant d'ailleurs et fragile, s'installe contre le gré du peuple congolais. Incapable de faire face aux données réelles du problème, l'administration s'effondre, l'économie du pays est en ruine, le chaos s'installe et la crise est à son paroxysme.

222. Que cherche-t-on et à quoi veut-on en venir? Nous sommes, quant à nous, déroutés et troublés. A long terme ou plutôt à court terme, tout cela se saura et le monde jugera.

223. Certaines délégations, par souci louable d'objectivité, ont cherché à situer le problème et sa solution au-dessus des personnes. Ni Kasa-Vubu, ni Lumumba, ni Mobutu, mais le peuple congolais, le bonheur du peuple congolais, la prospérité du peuple congolais. Eh bien, qu'il en soit ainsi. Mais alors, quel est ce peuple congolais si ce n'est ses représentants authentiques, élus démocratiquement, ses représentants incontestables et incontestés à la Chambre des représentants et au Sénat.

224. Permettez-moi de donner ici un témoignage oculaire et direct. J'ai assisté à l'avant-dernière et à la dernière séances tenues par ce parlement. Il est identique à ceux qui existent partout à travers le monde. J'ai entendu l'intervention du gouvernement légitime et légal de la République du Congo, c'est-à-dire le premier ministre Lumumba, le vice-président Gizenga et le ministre de la jeunesse Mpolo. J'ai entendu les parlementaires qui appuient le gouvernement; j'ai entendu aussi l'opposition s'exprimer librement et avec force. Les uns et les autres ont donné leurs explications et défendu leurs points de vue. Et, après plusieurs heures de débat, un vote a eu lieu. A une écrasante majorité, le Parlement a confirmé le gouvernement légitime et lui a renouvelé sa confiance et son mandat. C'est cela la légalité, la constitutionnalité, c'est cela l'expression valable et incontestée du peuple congolais.

225. Le lendemain matin, 100 soldats en casque, mitraillette au poing, un vieux char portant un canon rouillé, étaient devant le bâtiment du Parlement. L'accès en était interdit aux élus du peuple pour poursuivre leurs

people were not allowed to enter to continue their deliberations and carry out their tasks. The curtain had fallen on legality.

226. The Presidents of the Chamber and the Senate wrote to the Secretary-General's Special Representative asking him to defend legality and allow constitutional matters to be dealt with in the normal way. What was the result? Whatever the pretext — that it was a domestic affair or something else — the fact remains that the Parliament has not met since that day. The members of Parliament were rounded up and hustled away, payment of their allowances was stopped, and the voice of the people was stifled. That is what, with bitterness and regret, we saw.

227. On 7 October 1960, after many efforts and approaches, the diplomatic representatives at Leopoldville of the independent African States sent the following letter to the Secretary-General's Special Representative:

“As agreed as a result of the interview you were good enough to grant us on 6 October in the presence of the representatives of Liberia, Ghana, Morocco, Guinea and the United Arab Republic, we wish to repeat that respect for parliamentary immunity, freedom of movement for the people's elected representatives and for citizens, payment of the indemnities and allowances due to the Deputies and Senators, and the unblocking of bank accounts, are measures likely to encourage the free functioning of democratic institutions in this country.

“We take note of the assurances which you were kind enough to give us to the effect that a rapid solution for these problems would be found.

“We have the honour, etc.”

All that was in vain. The institutions are still paralysed, and the representatives of the people persecuted.

228. I will add, simply as a reminder, that the Mouvement national congolais, of which Patrice Lumumba is the founder-president, is in the majority throughout the country, despite the great number of parties created by the Belgians. It has majority representation in the Parliament, and it was by an agreement between men of honour that Mr. Kasa-Vubu became Head of the State. It was Patrice Lumumba who, in the higher interests of his country and for the sake of national unity, to consolidate the independence of the Congo, secured a massive vote from his party in favour of his ceding the office of Head of State to Mr. Kasa-Vubu. Certain African States, prompted by the same desire for Congolese national unity, greatly assisted in that process. They are now accused of being responsible for all the misfortunes which have befallen the Congo, and have been driven from the territory by unidentified forces.

229. The role assigned to the United Nations in the Congo was first and foremost that of protecting persons and property and maintaining order. We have always considered that the maintenance of order was more than a negative or defensive task. It also implies the preventing of all encroachments upon freedom. Peace and order have no meaning unless the country's institutions are functioning normally. Mr. Kasa-Vubu and

délibérations et accomplir leur mandat. Le rideau était tombé sur la légalité.

226. Les présidents de la Chambre et du Sénat ont écrit au représentant spécial du Secrétaire général pour protéger la légalité et pour permettre le déroulement normal de la vie constitutionnelle. Qu'en a-t-il été? Affaire intérieure ou tout autre motif, toujours est-il que depuis ce jour-là le Parlement ne s'est plus réuni. Les parlementaires étaient traqués, leurs indemnités bloquées et la voix du peuple étouffée. C'est cela que nous avons constaté avec amertume, avec regret.

227. Le 7 octobre 1960, après bien des démarches et des interventions, les représentants diplomatiques des États indépendants d'Afrique à Léopoldville ont adressé au représentant spécial du Secrétaire général la lettre suivante:

«Comme il a été convenu à la suite de l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder le 6 octobre en présence des représentants du Libéria, du Ghana, du Maroc, de la Guinée et de la République arabe unie, nous venons vous confirmer que le respect de l'immunité parlementaire, la liberté de circulation des représentants élus et des citoyens, la libération du versement des indemnités et allocations dues aux députés et sénateurs et des comptes bancaires sont de nature à permettre le libre exercice des institutions démocratiques de ce pays.

«Nous venons par là même prendre acte des assurances que vous avez bien voulu nous donner pour une solution rapide de ces problèmes et vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.»

Tout cela a été fait en vain. Les institutions sont restées bloquées et les représentants du peuple brimés.

228. J'ajouterai, mais uniquement pour mémoire, que le Mouvement national congolais, dont le président-fondateur est Patrice Lumumba, se trouve le parti majoritaire dans tout le pays, malgré la multitude des partis qui ont été créés par les Belges. Sa représentation au Parlement est la plus forte et c'est par un accord entre honnêtes hommes que M. Kasa-Vubu s'est trouvé être le chef de l'Etat. C'est Patrice Lumumba qui, dans l'intérêt supérieur de son pays et dans un but d'union nationale, afin de consolider l'indépendance du Congo, apporta en masse les voix de son parti et céda la place de chef d'Etat à M. Kasa-Vubu. Certains Etats africains, animés du même souci d'union nationale congolaise ont beaucoup fait pour cela. Ils sont aujourd'hui accusés de tous les maux et chassés du Congo par des forces obscures.

229. Le rôle qui était dévolu à l'Organisation des Nations Unies au Congo était avant tout la protection des personnes et des biens et le maintien de l'ordre public. Nous avons toujours estimé que le maintien de l'ordre public n'était pas seulement une action négative ou une action défensive. Il est aussi la protection de toute atteinte à la liberté. La paix n'a de sens et l'ordre public n'a de signification que lorsque les institutions

Mr. Mobutu have been protected. Why was not Parliament protected also? It is the supreme body which appoints and dismisses the Head of the State in the Congo. The paralysis of the country's institutions is, in our opinion, one of the main factors in the chaos which is taking root in the Congo. This chaos is a threat not merely to the country itself, but to the neighbouring countries, to the whole of Africa.

230. The United Nations has in the Congo more than 20,000 troops, over 3,000 of whom are from my own country. It also has hundreds of technical assistants there. It really cannot continue to claim that it has nothing to do with the situation.

231. My country is very concerned at the development and deterioration of this situation, and also at the role and the attitude which the United Nations proposes to adopt. Yesterday my Government issued the following statement, which I will venture to read to you:

« If the United Nations does not change its attitude with regard to the Congo, we shall be forced to act without it.

« King Mohammed V is very worried by the political developments in the Congo, and the United Nations seems to have marked out for itself a course diametrically opposed to that prescribed for it last summer. The triple aim of its mission was to insure achievement of the Congo's independence, to defend the country's integrity and to protect its legitimate and legal authorities.

« But foreigners are now making threats to which the United Nations takes no exception. The Congolese Prime Minister, Mr. Patrice Lumumba, who had himself appealed to the United Nations, is now in prison.

« For this reason the King of Morocco intends to consult, through the diplomatic channel, all the African States, particularly those which have sent military detachments to the Congo. The Sovereign desires — through these consultations — the consideration and adoption of a united front, in harmony with the objectives originally assigned to the United Nations and to the African troops. »

232. That shows with what concern my country is following the work of the Security Council, and how anxiously it is awaiting positive and concrete results from its deliberations. It is no longer a matter of proclaiming respect for human rights — that was done long ago — or of confirming such respect. What is at issue is a problem of the utmost seriousness. We are disturbed, and we cannot stand idly by while the situation is developing so dangerously. While our troops are on the spot, we cannot just watch the re-establishment of colonialism in the Congo; still less can we passively witness the return of its abettors. We responded to the United Nations' appeal for the defence of the Congo's real independence, of its unity and of its territorial integrity, and for the defence of legality and constitutionalism. We undertook to defend and support the independence of Africa, of which we are an integral part.

marchent normalement. On a bien protégé M. Kasa-Vubu ou M. Mobutu. Que n'a-t-on protégé le Parlement? C'est l'institution suprême qui fait et défait le chef de l'Etat au Congo. Le fait du blocage des institutions est à notre avis l'un des facteurs essentiels du chaos qui s'installe au Congo. Ce chaos menace le pays lui-même; il menace aussi les pays voisins, il menace toute l'Afrique.

230. L'Organisation des Nations Unies a plus de 20.000 hommes de troupe au Congo, dont plus de 3.000 de mon pays. Elle a aussi des centaines d'assistants techniques. Elle ne peut valablement continuer à dire qu'elle est étrangère à cette situation.

231. Mon pays est très inquiet du développement et de la détérioration de cette situation, et aussi du rôle et de l'attitude que compte prendre l'Organisation des Nations Unies. Hier, mon gouvernement a fait la déclaration suivante, que je me permets de vous lire:

« Si l'Organisation des Nations Unies ne modifie pas son attitude au Congo, nous serons obligés d'agir sans elle.

« Le roi Mohammed V est très préoccupé par l'évolution politique au Congo et l'ONU paraît devoir suivre une voie qui est diamétralement opposée à celle qui lui avait été fixée au cours de l'été dernier. Le triple but de cette mission est d'assurer la réalisation de l'indépendance du Congo, défendre son intégrité et organiser la protection de ses autorités légitimes et légales.

« Or des menaces sont faites par l'étranger sans que l'Organisation des Nations Unies s'y oppose. Le Président du conseil congolais, qui avait fait lui-même appel aux Nations Unies, M. Patrice Lumumba, se trouve en prison.

« C'est pourquoi le Roi du Maroc a l'intention de consulter, par la voie diplomatique, tous les États africains et, en particulier, ceux qui ont envoyé des contingents militaires au Congo. Le souverain désire, par ses consultations, étudier et adopter une attitude commune, conforme aux objectifs primitivement assignés aux Nations Unies et aux troupes africaines. »

232. C'est vous dire avec quelle anxiété mon pays suit les travaux de votre conseil, avec quelle angoisse il attend les résultats positifs et concrets de ses délibérations. Il ne s'agit point de proclamer le respect de la personne humaine; cela a été fait il y a longtemps. Il ne s'agit pas non plus de le confirmer. Il s'agit d'un problème sérieux et d'un problème grave. Nous sommes inquiets et nous ne pouvons rester les mains liées devant le développement dangereux de cette situation. Nous ne pouvons être les témoins passifs, alors que nos troupes sont sur place, de l'implantation du colonialisme et de son retour au Congo, et encore moins ses complices. Nous avons répondu à l'appel de l'ONU pour la défense de l'indépendance réelle du Congo, de son unité et de son intégrité territoriale, pour la défense aussi de la légalité et de la constitutionnalité. Nous nous sommes engagés à défendre et à soutenir l'indépendance de l'Afrique dont nous faisons partie intégrante.

233. Our embarrassment and pangs of conscience, today, are great. My hope is that you should share them. We believe in the United Nations. We want it to be an instrument of peace and justice. We cannot consent to its cloaking injustice and illegality, or remaining passive in face of them. Because of our faith in the United Nations and our attachment to its principles, we have submitted to it, at the present session, one of our gravest problems, involving infringement of our national sovereignty and territorial integrity. We have great hopes that the United Nations will intervene in a conflict on our frontiers which has been threatening the peace and security of Africa for the last six years.

234. That is why my country is awaiting the Council's decision and is expecting it to announce the energetic measures which it proposes to adopt to end the present situation in the Congo.

235. We urge that the United Nations reconsider its position in time. Having no vote in the Council, we can only express the hope that the measures to be taken will enable certain friendly countries, which have been obliged to withdraw from certain United Nations bodies or to take their troops or technicians out of the Congo, to renew their useful and essential contribution.

236. In any event, I should like to emphasize that if the situation remains as it is, and procedural difficulties, hesitations, and equivocations continue, my country will find itself obliged to take, at its own level, very humbly and modestly, whatever steps it feels to be necessary. Let this not come as a surprise.

237. The PRESIDENT (*translated from Russian*): There is a proposal that we conclude our work for today at this time and fix the Council's next meeting for tomorrow, at 3 p.m., if this is convenient to members. If it is not, we could arrange it for 5 p.m.

238. Mr. BARCO (United States of America): Mr. President, I understand it is your proposal that we meet tomorrow at 3 o'clock. I believe that the Security Council's consideration of the Congo question can best be facilitated if we meet again on Monday morning, following the meeting of the General Committee. I understand that the meeting of the General Committee will be scheduled for an early hour on Monday morning.

239. We have been meeting here steadily for several days and nights, occasionally into the early morning. Moreover, there is an unprecedented number of delegations participating in the debate who are not members of the Council, and this inevitably prolongs the Council's deliberations.

240. I might also say that some of the argumentation that has prolonged our debate has not been constructive, unhappily, nor has the general attitude of some Governments whose representatives have spoken on this question.

241. If there were an urgent need to take a decision tonight or tomorrow on the question before us, I would

233. Notre embarras, aujourd'hui, est grand et le cas de conscience dans lequel nous nous trouvons est douloureux. Je voudrais que vous les partagiez avec nous. Nous avons foi en l'Organisation des Nations Unies. Nous désirons qu'elle soit un instrument de paix et de justice. Nous ne pouvons admettre qu'elle serve à couvrir l'injustice ou l'illégalité ou qu'elle reste passive devant elles. Notre foi en elle et notre attachement à ses principes ont fait que nous lui avons soumis, à cette présente session, l'un de nos problèmes les plus graves où il était porté atteinte à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale. Notre espoir est grand qu'elle interviendra aussi dans un conflit qui, sur nos frontières, menace depuis plus de six ans la paix et la sécurité en Afrique.

234. C'est pourquoi mon pays attend la décision du Conseil et les mesures énergiques qu'il entend adopter pour mettre fin à la situation au Congo.

235. Nous formulons le vœu que l'Organisation des Nations Unies se ravise à temps. Nous ne pouvons ici participer au vote, mais nous espérons que les mesures qui seront prises par le Conseil permettront à ceux des pays amis qui ont été obligés de quitter certains organismes de l'ONU ou de retirer leurs troupes ou leurs techniciens du Congo d'y apporter de nouveau leur contribution utile et nécessaire.

236. En tout état de cause, je voudrais souligner que, si la situation reste ce qu'elle est, si la procédure, les attermoissements ou les tergiversations se poursuivent, mon pays en tirera à son niveau, très humblement et très modestement, les conséquences qui s'imposent. Que personne n'en soit surpris.

237. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Il a été proposé de terminer aujourd'hui les travaux du Conseil sur cette intervention et de tenir la prochaine séance demain à 15 heures si cela convient aux membres du Conseil. Si cela soulève une difficulté, nous pourrions fixer la séance à 17 heures.

238. M. BARCO (Etats-Unis) [*traduit de l'anglais*]: Je crois comprendre, Monsieur le Président, que vous nous proposez de nous réunir demain à 15 heures. Il me semble cependant que l'examen de la question du Congo par le Conseil de sécurité serait grandement facilité si nous nous réunissions lundi matin, après la séance du Bureau qui, je crois le savoir, est prévue pour lundi matin à la première heure.

239. Voici plusieurs jours et plusieurs nuits d'affilée que nous nous réunissons, et nos séances durent parfois jusqu'aux premières heures de la matinée. De plus, un nombre inhabituel de délégations qui ne sont pas membres du Conseil participent aux débats, ce qui a pour effet de prolonger les délibérations du Conseil.

240. J'ajouterai que certaines des argumentations qui ont prolongé nos débats n'ont malheureusement pas été constructives, pas plus d'ailleurs que l'attitude de certains gouvernements dont les représentants ont pris la parole sur cette question.

241. Je serais le premier à appuyer toute motion tendant à poursuivre cette séance jusqu'à la fin des débats

be the first to support any motion to continue this session until we have finished; but the course of the debate has so far not given me the impression that such a sense of urgency is shared either by the Council or by those non-members who are participating. I propose, therefore, that we now adjourn and that we meet again on Monday morning after the meeting of the General Committee. I realize that this may mean that there will have to be simultaneous meetings of the Security Council, the First Committee, and the Plenary, but I think, at this stage, we have to face that. We have reached the point where we have little alternative.

242. I therefore hope, Mr. President, that there will be no objection to my proposal, and that if there is, you will find it possible to put it to the vote as quickly as you can in order to conserve what time we have left.

243. Mr. LEWANDOWSKI (Poland): I will, of course, pass over the evaluation of our deliberations today made by the representative of the United States, in order not to start a discussion, but I should like to point out, with regard to his last statement about Monday, that there is a very crowded schedule for Monday and it would be entirely against the work of the three bodies, the General Assembly, the First Committee and the Security Council, to postpone our proceedings until Monday.

244. Sir Claude COREA (Ceylon): It might be useful if I state that my information as of this moment is that there is going to be a meeting of the First Committee on Monday. But that, in my opinion, is not the important point. I do not think it is quite correct to say that members of the Council are not concerned with the Congo situation. We are very concerned, and at the moment we are engaged in preparing a draft resolution which we should like to submit to the Council. For that special reason, I would prefer the suggestion made by the United States representative, namely, that we should have a meeting on Monday morning, despite the existence of other meetings. That would give us time to prepare a well-considered draft resolution. If the Security Council meets on Sunday, we will still try to prepare this draft resolution, but it would help us greatly if we had more time to deal with it, and a meeting on Monday morning would be very useful.

245. I venture again to emphasize that we do feel a great deal of concern about the situation in the Congo, and, at least for the record, I want to emphasize that it is not right to say the members of the Council are not concerned with what is happening in the Congo. We are deeply concerned.

246. The PRESIDENT (*translated from Russian*): If no one else wishes to speak on the proposals before us, I should like to say a few words on the subject in my capacity as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS.

s'il était urgent de prendre une décision ce soir ou demain sur la question qui nous occupe; mais, à la façon dont s'est déroulé le débat jusqu'ici, je n'ai pas l'impression que le Conseil ni les pays invités qui prennent part à la discussion attachent un caractère d'urgence à cette question. Je propose donc que nous levions maintenant la séance et que nous nous réunissions à nouveau lundi matin après la séance du Bureau. Je me rends compte que, de cette façon, le Conseil de sécurité, la Première Commission et l'Assemblée générale siégeront peut-être en même temps, mais je crois qu'à ce stade nous devons nous résigner à cela. Nous sommes arrivés à un point où nous n'avons plus guère le choix.

242. J'espère, par conséquent, Monsieur le Président, qu'il n'y aura pas d'objection à ma proposition, et que s'il y en a, vous voudrez bien la mettre aux voix aussi rapidement que possible afin d'épargner le peu de temps qui nous reste.

243. M. LEWANDOWSKI (Pologne) [*traduit de l'anglais*]: Bien entendu, je passerai outre à l'appréciation que le représentant des Etats-Unis a donnée de nos délibérations, afin de ne pas entamer une nouvelle discussion. Toutefois, je voudrais faire remarquer, en ce qui concerne sa proposition de nous réunir lundi, que l'horaire de ce jour-là est extrêmement chargé, et qu'il serait contraire à la bonne marche des travaux de l'Assemblée générale, de la Première Commission et du Conseil de sécurité de renvoyer nos délibérations à lundi.

244. Sir Claude COREA (Ceylan) [*traduit de l'anglais*]: Il est peut-être utile de signaler que, selon les renseignements dont je dispose actuellement, il y aura une séance de la Première Commission lundi. Mais, à mon avis, ce n'est là qu'un problème d'intérêt secondaire. En revanche, je ne pense pas qu'il soit juste de dire que les membres du Conseil se préoccupent peu de la situation au Congo; elle nous préoccupe énormément au contraire, et nous préparons en ce moment un projet de résolution que nous aimerions soumettre à l'attention du Conseil. Pour cette raison bien particulière, je donne la préférence à la proposition du représentant des États-Unis selon laquelle nous devrions nous réunir lundi matin, en dépit du fait que d'autres séances auront lieu simultanément. Cela nous donnerait le temps de préparer un projet de résolution soigneusement étudié. Si le Conseil se réunit dimanche, nous essayerons tout de même de mettre au point ce projet; mais cela nous rendrait grand service si nous disposions de plus de temps pour nous en occuper, et le renvoi de la séance à lundi matin serait le bienvenu.

245. Je me permets de souligner une fois de plus que la situation au Congo nous préoccupe beaucoup et, au moins pour le procès-verbal, je désire insister sur le fait qu'il n'est pas juste de prétendre que les membres du Conseil ne sont pas préoccupés par la situation au Congo. Nous en sommes très préoccupés.

246. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur ces propositions? Si personne ne désire intervenir je voudrais dire quelques mots à ce sujet en ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

247. I must say that I was somewhat surprised by what the United States representative had to say both as regards an appraisal of the discussion proceeding in the Council and as regards the urgency of the item. We consider it altogether contrary to the facts to evaluate the discussion as unconstructive and we can account for that evaluation only by the fact that certain views have been expressed in the course of the discussion which do not coincide with that of the United States. That, however, is a matter of taste, so to speak, for each delegation — to consider anything that does not coincide with its own position unconstructive. There is no need, I think, to go into detail on the matter of the nature of the discussion, since that is not the subject of our debate: I only referred to it because the United States representative brought it up. As for the matter of urgency, here again I cannot agree with the comments which the United States representative had to make in this connexion. Today's discussion, in particular, and yesterday's have clearly shown that urgent measures are called for to avoid any serious consequences of our failure to act on the Congo question. To my mind, therefore, the urgency of the matter is perfectly clear. I suppose that each member of the Council has his own view on the subject; I also understand the Ceylonese representative's desire to work constructively on the preparation of a Council resolution.

248. I am accordingly prepared to meet him half-way on this matter. I think that if we meet tomorrow at 5 p.m. that will perhaps give him enough time to prepare the proposals on which he said he was working. Monday will certainly be a very busy day and I am afraid we should find ourselves in great difficulty as far as our work was concerned. I would therefore urge that the Council should meet tomorrow at 5 p.m.

249. I would propose, as PRESIDENT, in order to save time, that we decide the matter by a vote. There is one proposal, which I made at the very beginning, that we should meet tomorrow, as I have now made clear, at 5 p.m. There is another proposal, which was made by the United States representative and with which the representative of Ceylon has apparently agreed, that we should meet on Monday morning after the meeting of the General Committee. If there are no other proposals or objections, we shall proceed to vote on the first proposal that we should meet at 5 p.m. tomorrow.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Argentina, China, France, Italy, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Ceylon, Ecuador, Tunisia.

The proposal was rejected by 6 votes to 2, with 3 abstentions.

250. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I shall now put to the vote the second proposal — that we should meet on Monday morning at 10.30 a.m.

247. Je dois dire que j'ai été quelque peu surpris par ce que nous a dit le représentant des États-Unis, tant en ce qui concerne son appréciation de la discussion qui a lieu devant le Conseil qu'en ce qui concerne la question de l'urgence du problème. Nous estimons contraire à la réalité d'affirmer que la discussion n'a pas été constructive. Je ne peux m'expliquer cette affirmation que parce que la discussion a fait ressortir des points de vue qui ne correspondent pas à l'opinion des États-Unis d'Amérique. Mais, après tout, c'est question de goût pour chaque délégation de dire que ce qui ne correspond pas à sa position n'est pas constructif. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entrer maintenant dans le détail des appréciations sur la valeur de la discussion. Ce n'est pas là l'objet du débat. Je n'en ai parlé que parce que le représentant des États-Unis y a fait allusion. En ce qui concerne la question de l'urgence, je ne suis pas d'accord non plus avec les observations du représentant des États-Unis. La discussion d'aujourd'hui et d'hier a montré clairement qu'il est indispensable de prendre des mesures urgentes afin d'éviter les conséquences graves qu'entraînerait toute inaction de notre part dans la question du Congo. Par conséquent, l'urgence du problème est évidente à mon sens. Je crois, d'ailleurs, que tous les membres du Conseil ont évidemment leur opinion à cet égard et je comprends le désir du représentant de Ceylan de se livrer à un travail constructif pour préparer un texte de décision du Conseil.

248. C'est pourquoi je suis prêt à aller dans ce sens au-devant de son désir. J'estime que, si nous nous réunissons demain à 17 heures, il aurait peut-être le temps nécessaire pour préparer les propositions correspondantes qu'il nous a dit envisager. Lundi sera une journée extrêmement chargée et je crains que nous n'éprouvions de grandes difficultés dans nos travaux. J'insisterai donc pour que le Conseil se réunisse demain après-midi à 17 heures.

249. Afin de gagner du temps, je propose, en tant que PRÉSIDENT, de régler cette question par un vote. Il y a une première proposition que j'ai présentée d'abord et que je viens de préciser; elle consiste à nous réunir demain, à 17 heures. Il y en a une seconde, soumise par le représentant des États-Unis, à laquelle, je crois, le représentant de Ceylan a donné son accord, et qui tend à ce que le Conseil se réunisse lundi matin, après la séance du Bureau. S'il n'y a pas d'autres propositions ou d'objection, nous passerons au vote sur la première proposition consistant à tenir une séance demain à 17 heures.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Argentine, Chine, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Ceylan, Équateur, Tunisie.

Par 6 voix contre 2, avec 3 abstentions, la proposition est rejetée.

250. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je mets aux voix la seconde proposition consistant à tenir une réunion du Conseil de sécurité lundi, à 10 h 30.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Argentina, China, Ecuador, France, Italy, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Ceylon, Tunisia.

The proposal was adopted by 7 votes to 2, with 2 abstentions.

The meeting rose at 8.20 p.m.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Chine, Équateur, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent: Ceylan, Tunisie.

Par 7 voix contre 2, avec 2 abstentions, la proposition est adoptée.

La séance est levée à 20 h 20.

DISTRIBUTORS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. I.

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerd & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL

Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

BURMA-BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

CAMBODIA-CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLON-CÉYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILE-CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

Libreria Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Libreria Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA

Imprenta y Libreria Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA- TCHÉCOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK

Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC- REPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Libreria Cientifica, Casilla 362, Guayaquil.

EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA-ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis Ababa.

FINLAND-FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V).

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.

Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

GHANA

University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GREECE-GREECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athens.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiero, 6a. Av. 14-33, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG - HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokaverzlun Sigfurst Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

INDIA-INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi and Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi and Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN

Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Teheran.

IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRELAND-IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. and 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

ITALY-ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, & Via D. A. Azuni 15/A, Roma.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDAN-JORDANIE

Joseph I. Bahaus & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

KOREA-COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

LEBANON-LIBAN

Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG

Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

MOROCCO-MAROC

Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.

Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA

José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU-PÉROU

Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Libreria Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.

Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

THAILAND-THAÏLANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA- UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS-UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Mezhdunarodnaya Knizhka Smolenskaya Ploshchad, Moskva.

UNITED ARAB REPUBLIC- REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and HMSO branches in Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

UNITED STATES OF AMERICA- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA

Libreria del Este, Av. Miranda No. 52, Edif. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.

Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjižnica, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[61B1]

Orders and inquiries from countries not listed above may be sent to: Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).